



Delta Drone

INNOVATIVE AERONAUTICS

Delta Drone
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1 684 006 €
Siège social : Bâtiment Cemoi - 12, rue Ampère 38000 Grenoble
RCS de Grenoble 530 740 562

OFFERING CIRCULAR

Relatif au placement d'actions de la société Delta Drone dans le cadre d'un placement privé

Avertissement

Cet Offering Circular est réalisé dans le cadre d'une opération exclusivement réservée à un cercle restreint d'investisseurs dont certains Investisseurs Qualifiés, tels qu'ils sont définis par l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération préalable à une admission aux négociations sur NYSE Alternext Paris, a pris la forme d'une augmentation de capital.

Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier.

Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L.621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.

Des exemplaires du présent Offering Circular sont disponibles sans frais au siège social de la Société Delta Drone, Bâtiment Cemoi - 12, rue Ampère 38000 Grenoble, ainsi qu'en version électronique sur le site de NYSE Alternext Paris (<https://europeanequities.nyx.com/fr/markets/nyse-alternext>) et de la Société (www.deltadrone.fr).



ODDO & CIE
Listing Sponsor

AVERTISSEMENT

INFORMATION PRELIMINAIRE

Droit français :

Décret no 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre Ier du titre Ier du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;

Vu l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment

son article 1er ;

Vu la loi n° 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier,

notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie,

Décète :

Art. 1er. – Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« Art. D. 411-1. –

I. – Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1° Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

« 2° Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3° Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4° Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5° Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6° Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7° Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances ;

« 8° Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

« 9° Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10° Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;

« 11° Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9o de l'article

L. 334-2 du code des assurances ;

« 12° Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13° La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14° Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie ;

« 15° La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

« 16° Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

« 17° Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18° Les intermédiaires en marchandises ;

« 19° Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1° Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2° Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;

« – la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;

« – l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1° Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

« 2° Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art. D. 411-2. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art. D. 411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art. D. 411-4. – Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre : DOMINIQUE DE VILLEPIN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, THIERRY BRETON

Table des matières

REMARQUES GENERALES	11
RESUME	12
Section A – Introduction et avertissements.....	12
Section B – Emetteur.....	12
Section C – Valeurs mobilières	17
Section D – Risques	18
Section E – Offre	21
PREMIERE PARTIE	23
1. PERSONNES RESPONSABLES	23
1.1. RESPONSABLE DE L’OFFERING CIRCULAR	23
1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	23
1.3. RESPONSABLE DE L’INFORMATION FINANCIERE.....	23
1.4. ENGAGEMENT DE LA SOCIETE	23
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	25
2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	25
2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	25
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	26
3.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ET INDICATEURS CLEFS.....	26
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	26
4. FACTEURS DE RISQUES	28
4.1. RISQUES RELATIFS AU MARCHE SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIETE .	28
4.1.1. L’accident d’un drone pourrait ralentir le développement du marché	28
4.1.2. La réglementation relative à l’utilisation des drones civils est récente et susceptible d’évoluer	28
4.1.3. Le marché des drones civils est un marché naissant avec des applications naissantes	30
4.1.4. Il existe des technologies et usages alternatifs et l’apparition de nouvelles technologies concurrentes ne peut être exclue	31
4.1.5. Le Groupe pourrait être confronté à l’avenir à des acteurs de taille très significative	32
4.2. RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE	32
4.2.1. Risques liés au déploiement commercial et au modèle économique	32
4.2.2. Risques liés au processus de fabrication des drones civils	34

4.2.3.	Risques liés à la propriété intellectuelle	35
4.3.	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE	39
4.3.1.	Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés.....	39
4.3.2.	Risques liés à la gestion de la croissance interne	39
4.4.	RISQUES FINANCIERS	40
4.4.1.	Risques liés au crédit d'impôt recherche.....	40
4.4.2.	Risques liés au statut de Jeune Entreprise Innovante	40
4.4.3.	Risques liés à l'accès à des avances publiques et des emprunts.....	41
4.4.4.	Risque de taux d'intérêt, de liquidité, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie.....	41
4.4.5.	Risques de dilution.....	44
4.5.	RISQUES JURIDIQUES	44
4.5.1.	Le Groupe est dépendant de normes techniques	44
4.5.2.	Le Groupe pourrait être amené à faire certifier ses produits	44
4.5.3.	Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits.....	45
4.6.	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES.....	45
4.7.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	46
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	48
5.1.	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	48
5.1.1.	Dénomination sociale de la Société.....	48
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	48
5.1.3.	Date de constitution et durée	48
5.1.4.	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités.....	48
5.1.5.	Événements marquants dans le développement de la société.....	48
5.2.	INVESTISSEMENTS	50
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices.....	50
5.2.2.	Principaux investissements en cours de réalisation.....	51
5.2.3.	Principaux investissements envisagés	51
6.	APERCU DES ACTIVITES	52
6.1.	DES VECTEURS AERIENS ET DES APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES UNIQUES	53
6.1.1.	Les vecteurs aériens	54
6.1.2.	Les applications technologiques.....	58
6.2.	LES MARCHES ADRESSES PAR DELTA DRONE	59
6.2.1.	Carrières & Géomètres-expert	60
Les prestations des géomètres experts se répartissent de la façon suivante	62	
6.2.2.	Agriculture de grande surface	63
6.2.3.	Loisirs & Sports	65
6.2.4.	Energie & Réseaux.....	68
6.2.5.	Inspection d'infrastructures	71
6.2.6.	Montagne	72
6.2.7.	Synthèse des différentes applications par secteur	73
6.3.	POSITIONNEMENT DE DELTA DRONE SUR LE MARCHE ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	74
6.3.1.	Une offre commerciale unique	74
6.3.2.	L'Ecole Française du Drone®.....	76
6.3.3.	Panorama des concurrents	77
6.3.4.	Atouts concurrentiels	81

6.4. UNE ORGANISATION SOUPLE ET REACTIVE	83
6.4.1. L'innovation chez Delta Drone	83
6.4.2. Le processus de fabrication et la gestion de la qualité	84
6.4.3. La démarche commerciale	89
6.4.4. L'organisation du service après-vente	93
6.5. CADRE REGLEMENTAIRE	95
6.5.1. Présentation du cadre réglementaire français	95
6.5.2. Vers une harmonisation européenne	97
6.5.3. Une ouverture à venir du marché des drones civils aux Etats-Unis	97
6.6. STRATEGIE	98
6.6.1. Une concentration sur six marchés principaux	98
6.6.2. Un développement en France uniquement, dans un premier temps	98
7. ORGANIGRAMME	99
7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	99
7.2. PRESENTATION DES PRINCIPALES SOCIETES DU GROUPE	99
7.3. PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE	100
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	101
8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES	101
8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	101
9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	102
9.1. PRESENTATION GENERALE.....	102
9.2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	102
9.2.1. Produits d'exploitation	102
9.2.2. Charges d'exploitation	103
9.2.3. Résultat financier	103
9.2.4. Résultat de l'exercice.....	103
9.3. PRINCIPAUX ELEMENTS BILANTIELS.....	104
9.3.1. Principaux éléments de l'actif	104
9.3.2. Principaux éléments du passif	104
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	106
10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE.....	106
10.1.1. Financement par le capital	106
10.1.2. Financement par les autres fonds propres	107
10.1.3. Financement par l'emprunt	107
10.1.4. Engagements hors bilan	108
10.2. FLUX DE TRESORERIE	108
10.2.1. Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	109
10.2.2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	109
10.2.3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement	109
10.3. INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	109

10.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX	109
10.5. SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR	109
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	110
11.1. POLITIQUE D'INNOVATION	110
11.2. BREVETS	111
11.2.1. Politique de protection de la propriété intellectuelle	111
11.2.2. Nature et couverture des brevets	111
11.2.3. Territoires protégés	112
11.3. CONTRATS DE COLLABORATION	113
11.4. AUTRES ELEMENTS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	113
11.4.1. Marques.....	113
11.4.2. Noms de domaines	114
12. TENDANCES	115
12.1. PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012.....	115
12.2. TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE	115
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	116
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	117
14.1. DIRIGEANTS.....	117
14.1.1. Conseil de Surveillance.....	117
14.1.2. Directoire	122
14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION	124
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	125
15.1. REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRIGEANTS.....	125
15.2. SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	128
15.3. BSA OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRIGEANTS	128
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION	129
16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE	129

16.2.	INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE.....	129
16.3.	COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE	130
16.4.	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE	130
17.	SALARIES.....	132
17.1.	RESSOURCES HUMAINES	132
17.1.1.	Organigramme opérationnel.....	132
17.1.2.	Nombre et répartition des effectifs	133
17.2.	PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRIGEANTS	134
17.3.	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	135
17.4.	CONTRATS D’INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION.....	135
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	136
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	136
18.2.	ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE	138
18.3.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	138
18.4.	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	138
18.5.	ETAT DES NANTISSEMENTS D’ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE.....	138
19.	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	139
19.1.	OPERATIONS INTRA-GROUPE.....	139
19.2.	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....	139
19.3.	RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2011 ET 2012	139
19.3.1.	Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2012.....	140
19.3.2.	Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2011.....	143
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L’EMETTEUR	146
20.1.	COMPTES ETABLIS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2011 ET 2012	146
20.1.1.	Comptes consolidés établis pour l’exercice clos le 31 décembre 2012	146
20.1.2.	Comptes consolidés proforma établis pour l’exercice clos le 31 décembre 2011	169
20.1.3.	Comptes sociaux établis pour l’exercice clos le 31 décembre 2011	187
20.2.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	198
20.2.1.	Rapport d’audit du contrôleur légal relatif aux comptes consolidés établis pour l’exercice clos le 31 décembre 2012.....	198
20.2.2.	Rapport d’audit du contrôleur légal relatif aux comptes proforma établis pour l’exercice clos le 31 décembre 2011.....	202

20.2.3. Rapport d'audit du contrôleur légal relatif aux comptes sociaux établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2011	205
20.3. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	210
20.4. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES	210
20.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	210
20.5.1. Dividendes versés au cours des deux derniers exercices	210
20.5.2. Politique de distribution de dividendes	210
20.6. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	210
20.7. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	211
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	212
21.1. CAPITAL SOCIAL	212
21.2. MONTANT DU CAPITAL SOCIAL	212
21.2.1. Titres non représentatifs du capital	212
21.2.2. Acquisition par la Société de ses propres actions	212
21.2.3. Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	213
21.2.4. Capital autorisé	214
21.2.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incondionnel prévoyant de le placer sous option	214
21.3. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	219
21.3.1. Objet social (article 2 des statuts)	219
21.3.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes de Surveillance et de direction.	219
21.3.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	225
21.3.4. Modalités de modification des droits des actionnaires	226
21.3.5. Mise en place d'un contrat de liquidité	227
21.3.6. Assemblées générales d'actionnaires	227
21.3.7. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	230
21.3.8. Franchissements de seuils statutaires	231
21.3.9. Stipulations particulières régissant les modifications du capital	231
22. CONTRATS IMPORTANTS	232
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	233
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	234
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	235
DEUXIEME PARTIE	236
1. PROCÉDURE D'ADMISSION SUR NYSE ALTERNEXT PARIS	236
1.1. OBJECTIFS DE L'OPERATION	236
1.2. ACTIONS DONT L'ADMISSION SUR ALTERNEXT EST DEMANDEE	236
1.3. PLACEMENT PRIVE PREALABLE A L'ADMISSION	236

1.4.	AUTORISATIONS EN VERTU DESQUELLES EST REALISE LE PLACEMENT PRIVE	237
1.5.	ETABLISSEMENT FINANCIER EN CHARGE DE L'ADMISSION	237
1.6.	ENGAGEMENT DE CONSERVATION	237
1.7.	ENGAGEMENT D'ABSENTION.....	237
1.8.	CALENDRIER.....	237
2.	INFORMATIONS DE BASE.....	238
2.1.	CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	238
3.	INFORMATIONS TECHNIQUES	240
3.1.	SERVICE TITRES	240
3.2.	CONTRAT DE LIQUIDITE.....	240
4.	DILUTION.....	241
4.1.	INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES PAR ACTION	241
4.2.	INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE	241
5.	RISQUES LIES A L'ADMISSION DES TITRES DE LA SOCIETE SUR ALTERNEXT	242
5.1.	LES ACTIONS DE LA SOCIETE N'ONT PAS ETE PREALABLEMENT COTEES ET SONT SOUMISES AUX FLUCTUATIONS DE MARCHE.....	242
5.2.	VOLATILITE DU PRIX DE MARCHE DES ACTIONS DE LA SOCIETE	242
5.3.	LA CESSION D'UN NOMBRE IMPORTANT D'ACTIONS DE LA SOCIETE POURRAIT AVOIR UN IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE COURS DES ACTIONS.....	242
5.4.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DE LA SOCIETE.....	243
5.5.	LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE NE BENEFICIERONT PAS DES GARANTIES ASSOCIEES AUX MARCHES REGLEMENTES.....	243
5.6.	LA SOCIETE POURRAIT A L'AVENIR FAIRE À NOUVEAU APPEL AU MARCHE, AFIN DE FAIRE FACE A SES BESOINS DE FINANCEMENT	243
	Glossaire	244

REMARQUES GENERALES

Définitions

- La « Société » désigne la société Delta Drone
- Le « Groupe » désigne la Société et sa filiale Drone Services SAS
- « Offering Circular » désigne le présent offering circular
- « Date de l'Offering Circular » désigne la date de diffusion de l'Offering Circular

Informations sur le marché

L'Offering Circular contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels elle opère. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources internes et externes (rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics). La Société estime que ces informations donnent une image fidèle du marché et de l'industrie dans lesquels elle opère et reflètent fidèlement sa position concurrentielle ; cependant, bien que ces informations soient considérées comme fiables, ces dernières n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie de l'Offering Circular avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la Date de l'Offering Circular, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Informations prospectives

L'Offering Circular contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs de la Société, notamment aux chapitres 6 « Aperçu des Activités » et 12 « Tendances » de la première partie, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite », « pourrait », dans leur forme affirmative ou dans leur forme négative, ou toute autre terminologie similaire. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans l'Offering Circular peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie de l'Offering Circular..

RESUME

Préambule

Les résumés sont constitués d'informations faisant l'objet d'une obligation réglementaire de publication, les « **Eléments** ». Ces Eléments sont numérotés dans les sections A - E (A.1 – E.7).

Ce résumé contient tous les Eléments qui doivent être inclus dans un résumé pour ce type d'instrument financier et d'émetteur. Comme certains Eléments n'ont pas nécessairement à être traités, il pourrait y avoir des sections non renseignées dans la séquence numérotée des Eléments.

Bien que l'insertion d'un Elément puisse être requise dans ce résumé pour ce type d'instrument financier et d'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée sur cet Elément. Dans ce cas une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention "Sans Objet".

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Introduction et avertissements	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction à l'Offering Circular. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif de l'Offering Circular par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans l'Offering Circular est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction de l'Offering Circular avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties de l'Offering Circular ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties de l'Offering Circular, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
Section B – Emetteur		
B.1	Raison sociale / Dénomination sociale	Delta Drone (la « Société » ou l' « Emetteur »)
B.2	Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	Delta Drone est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance soumise au droit français, dont le siège est situé Bâtiment Cemoi - 12, rue Ampère 38000 Grenoble.
B.3	Nature des opérations et Principales activités	<p>Delta Drone constitue le premier groupe français totalement intégré du secteur des drones civils à usage professionnel en France.</p> <p>L'activité de la Société consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ concevoir des drones, développer les capteurs à usages professionnels et les

		<p>applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la Société</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ fabriquer les drones et les composants pour chacune des applications visées ▪ mettre les drones à disposition des clients par le biais de contrats adaptés à leurs besoins ▪ traiter les données brutes collectées par les drones pour restituer aux clients des informations directement exploitables <p>Le groupe Delta Drone focalise son offre sur 6 secteurs d'activité : carrières & géomètres, agriculture, sports & loisirs, énergie & réseaux, inspection industrielle, montagne.</p> <p>La France fait figure de précurseur dans le domaine du drone civil, mais la réglementation relative à la conception des drones, les conditions de leur emploi et les capacités requises des personnes qui les utilisent ne datent que du 11 avril 2012. De ce fait, le marché des drones s'ouvre tout juste. Les principaux clients sont encore en phase d'évaluation.</p> <p>Le Groupe Delta Drone développe son activité commerciale par le biais de contrats de prestations de services, qui incluent ou non la mise à disposition de télépilotes de drones. Dans le cas où le contrat inclut le télépilote, la prestation est facturée en fonction du nombre de missions. Si le télépilote n'est pas inclus dans la prestation, Delta Drone propose à ses clients de former les télépilotes grâce à son centre de formation (l'Ecole Française du Drone®), et la prestation est facturée en fonction d'une période de mise à disposition de la solution (2 ans en règle générale).</p>
B.4a	Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société	<p>La production a débuté en février 2013 et la commercialisation a débuté, avec plusieurs premières prestations en cours ou réalisées pour ERDF, Vicat Granulats, l'exploitant céréalier Scafrui et le Cabinet de géomètres-experts Richard. Parallèlement, l'Ecole Française du Drone® a certifié ses premiers télépilotes (plus de 20 à fin avril 2013).</p> <p>Delta Drone a enregistré ses premières commandes et intentions de commande.</p> <p>Au 30 avril 2013, le carnet de commande de la Société s'établissait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 33 intentions de commandes signées correspondant à 21 clients ▪ 8 contrats PTC correspondant à 38 missions et 6 clients ▪ 1 étude de faisabilité
B.5	Description du Groupe	<p>La Société détient la totalité du capital de Drone Services, détenue à 100%, organisme de formation qui assure la formation des télépilotes.</p>
B.6	Actionnariat	<p>A la date du présent Offering Circular, l'actionnariat de la Société était constitué de la façon suivante :</p>

Actionnaires	Actions		Droits de vote ¹	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
J2E	2 395 008	35,6%	2 503 872	36,5%
C2P France	510 776	7,6%	523 848	7,6%
Montagne et Vallée	961 588	14,3%	961 588	14,0%
Maya Group	287 760	4,3%	292 120	4,3%
Vendôme Corporate	468 792	7,0%	468 792	6,8%
Pierre Tourrette	433 672	6,4%	433 672	6,3%
Frédéric Serre	62 560	0,9%	62 560	0,9%
Jean-Paul Cheno	75 008	1,1%	77 188	1,1%
Jean-François Blas	277 448	4,1%	277 448	4,0%
Michel-Pierre Deloche	21 648	0,3%	21 648	0,3%
Equity5	7 924	0,1%	7 924	0,1%
SART	223 192	3,3%	223 192	3,3%
GERAS&CO	213 808	3,2%	213 808	3,1%
LFK	74 336	1,1%	74 336	1,1%
Philippe Mattia	54 096	0,8%	54 096	0,8%
Olivier Baratelli	32 568	0,5%	32 568	0,5%
Michel Saint-Martin	20 568	0,3%	20 568	0,3%
Didier Plasse	12 000	0,2%	12 000	0,2%
Flottant	603 272	9,0%	603 272	8,8%
Total	6 736 024	100%	6 864 500	100%

¹ A ce jour, il n'existe pas de droits de vote doubles. Toutefois, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 8 avril 2013 a adopté, sous la condition suspensive de l'introduction des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris de nouveaux statuts. Ces derniers accordent, dans leur article 31.2 un droit de vote à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom de la Société. Ce tableau anticipe l'entrée en vigueur du droit de vote double.

Contrôle de la Société

Au sens de l'article L. 233-3 II du Code de commerce, aucun actionnaire ne contrôle la Société.

Dilution potentielle

165 000 BSPCE permettant la souscription d'autant d'actions.

B.7 Informations financières sélectionnées

La société Delta Drone a été créée en février 2011. Le premier exercice a porté sur 10 mois. La Société n'a pas produit de comptes consolidés en 2011. Les comptes consolidés 2012 font donc l'objet d'une comparaison avec des comptes 2011 proforma.

en milliers d'euros – chiffres audités (normes françaises)	2012 Comptes consolidés	2011 Comptes proforma
Chiffre d'affaires	6,4	0,0
Autres produits d'exploitation (1)	2 134,5	503,1
Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions	(523,7)	(176,4)
Résultat d'exploitation	(728,2)	(181,4)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(481,5)	15,5

Note (1) Essentiellement production immobilisée

en milliers d'euros – chiffres audités (normes françaises)	2012 Comptes consolidés	2011 Comptes proforma
Actif immobilisé	3 203,0	604,4
Besoin en fonds de roulement	(402,6)	(86,6)
Endettement financier net	516,2	19,6
Dont endettement financier brut	785,8	88,4
Dont trésorerie	269,6	68,9
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 678,8	498,1
Autres fonds propres (1)	600,0	

Note (1) Les autres fonds propres correspondent à des avances conditionnées obtenues auprès d'Oséo et de la Région Rhône-Alpes

en milliers d'euros – chiffres audités (normes françaises)	2012 Comptes consolidés	2011 Comptes proforma
Flux net de trésorerie		
- généré par l'activité	(36,5)	103,0
- lié aux opérations d'investissements	(2 854,2)	(516,9)
- lié aux opérations de financement	3 091,6	482,6
Variation de la trésorerie courante nette	200,8	68,8

Synthèse des capitaux propres et de l'endettement financier net

Le tableau ci-dessous présente l'état des capitaux propres et de l'endettement net de la Société au 30 avril 2013, conformément aux recommandations du CESR (CESR 127).

Capitaux Propres et endettement (au 30/04/2013)	en milliers d'euros
Total des dettes financières courantes	247
Faisant l'objet de garanties	-
Faisant l'objet de nantissements	219
Sans garantie ni nantissement	28
Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	1,135
Faisant l'objet de garanties	-
Faisant l'objet de nantissements	915
Sans garantie ni nantissement	220
Capitaux propres hors résultat	2,338
Capital social	1,533
Réserve légale	546
Autres réserves	259
Autres fonds propres	750
Avances remboursables OSEO et Région Rhône-Alpes	750

Endettement financier net (au 30/04/2013)	en milliers d'euros
A Trésorerie	744
B Equivalents de trésorerie	20
C Titres de placement	-
D Liquidités (A) + (B) + (C)	764
E Créances financières à court terme	0
F Dettes bancaires court terme	-
G Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	247
H Autres dettes financières à court terme	-
I Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	247
J Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	-517
K Emprunts bancaires à plus d'un an	1,135
L Obligations émises	-
M Autres emprunts à plus d'un an	-
N Endettement financier net à moyen et long terme (K) + (L) + (M)	1,135
O Endettement financier net (J) + (N)	617

B.8	Informations pro forma	La société Delta Drone a été créée en février 2011. Le premier exercice a porté sur 10 mois. La Société n'a pas produit de comptes consolidés en 2011. Les comptes consolidés 2012 font donc l'objet d'une comparaison avec des comptes 2011 proforma.
B.9	Prévision de bénéfice	Sans objet.
B.10	Eventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports des commissaires aux comptes	Sans objet.
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	<p>Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Code ISIN : FR0011522168 ; ▪ Mnémonique : ALDR ; ▪ Classification ICB : 2713 Aerospace.
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale	<p>Nombre d'actions émises : 603 272 actions. Valeur nominale par action : 0,25 euro.</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions émises dans le cadre de l'inscription aux négociations seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ droit aux dividendes et profits ainsi qu'au boni de liquidation : chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.; ▪ droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du

		<p>capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. L'article 31 2. des statuts, adoptés sous la condition suspensive de l'introduction des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, prévoit qu'un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription ; ▪ droit d'information des actionnaires : chaque action donne le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Cotation des actions nouvelles	<p>Les actions nouvelles ne font pas l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé mais seront inscrites aux négociations sur NYSE Alternext Paris en même temps que les actions existantes.</p> <p>La première cotation des actions de la Société débute le 28 juin 2013. Les négociations débutent au cours de la séance de bourse du 28 juin 2013.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>La Société n'a distribué aucun dividende au cours des deux derniers exercices.</p> <p>En fonction de ses résultats futurs, la Société pourra décider de procéder au versement de dividendes. A ce jour, il est précisé que la Société n'envisage pas de verser de dividende au titre de l'exercice en cours.</p>
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'Émetteur et son secteur d'activité	<p>Avant toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque résumés ci-dessous :</p> <p><u>Risques liés à l'activité</u></p> <p>Il s'agit notamment des risques liés au fait que le marché des drones civils est un marché nouveau. Cet état de fait se traduit par la mise en place récente d'une réglementation relative à la conception et l'utilisation des aéronefs civils sans aucune personne à bord et par des applications naissantes. La réglementation est ainsi susceptible d'évoluer dans les mois et années à venir, ce qui pourrait ralentir le développement de la Société. Par ailleurs, le caractère novateur des drones civils implique que les utilisateurs devront s'adapter à leur utilisation et modifier leurs habitudes. Il est possible que l'adoption par les utilisateurs des drones nécessite un délai important, et ainsi remette en cause le plan de développement de la Société.</p>

		<p>Un autre risque réside dans le fait qu'il existe des solutions alternatives à celles utilisées par la Société comme par exemple les cubatures manuelles réalisées par les géomètres dans les carrières. D'autres applications dans les 6 secteurs ciblés par Delta Drone pourraient par ailleurs être mises au point à l'avenir. Ainsi, les applications et technologies offertes par la Société pourraient ne pas s'imposer comme des références dans les secteurs ciblés par la Société.</p> <p>Le secteur des drones civils est encore balbutiant et n'a pas encore attiré les grands acteurs de l'aéronautique, qui se concentrent pour le moment sur les drones militaires. Il est possible que ces acteurs décident d'investir massivement sur le secteur des drones civils et remportent des parts de marché au détriment de Delta Drone.</p> <p>Il existe également un risque quant à la fabrication des drones. En effet, la fabrication du drone Delta Y n'a pas encore débuté, et celle des drones Delta H n'a débuté qu'en mars, limitant le retour clients quant à la qualité et la fiabilité des drones. Enfin le recours de la Société à des sous-traitants pour la fabrication de certaines pièces de ses vecteurs aériens fait peser un risque sur l'activité de la Société</p> <p><u>Risques liés au déploiement commercial</u></p> <p>Le développement de Delta Drone dépend du rythme d'adhésion des clients potentiels à son offre commerciale. La commercialisation de l'offre commerciale de la Société n'a débuté qu'en mars 2013, et bien que Delta Drone ait déjà enregistré des commandes et des intentions de commande (voir B4a), il est possible que le déploiement commercial se réalise à un rythme moins soutenu que prévu. Il ne peut également être exclu que la Société rencontre des difficultés à former des télépilotes et à mettre en place son réseau de maintenance.</p> <p><u>Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle</u></p> <p>La Société s'appuie pour protéger ses produits, sa technologie et son savoir-faire, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie de la Société.</p> <p>La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni la non opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.</p> <p>La Société ne peut pas garantir de manière certaine que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées ; ▪ les brevets délivrés à la Société ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ; ▪ l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ; ▪ les concurrents de la Société n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux de la Société ; et <p>Outre les risques liés aux limites de la protection par les brevets et autres droits de</p>
--	--	--

		<p>propriété intellectuelles, la Société est soumise aux risques spécifiques liés aux contrefaçons.</p> <p><u>Risques financiers</u></p> <p>Les principaux risques financiers auxquels fait face la Société sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une partie de son financement dépend d’avances conditionnées ; ▪ Son statut de Jeune Entreprise Innovante pourrait être remis en cause ; ▪ Delta Drone bénéficie du Crédit d’Impôt Recherche, dont l’éligibilité pour la Société pourrait être remise en cause ; ▪ La Société estime ne pas être exposé à un risque significatif de variation de taux d’intérêt ; ▪ La Société estime que le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n’est pas significatif au regard des institutions financières auxquelles la Société fait appel ; ▪ Le poste client n’est à ce jour pas significatif ; ▪ La Société estime qu’elle n’est pas exposée à ce jour à des risques liés au taux de change ; <p><u>Risque de dilution</u></p> <p>165 000 BSPCE ont été attribués permettant la souscription d’autant d’actions. Toutefois, la dilution maximum résultant de l’exercice de ces BSPCE est de 2,4% du capital social calculée sur une base pleinement diluée (i.e. en prenant en compte (i) les actions composant le capital social avant le placement privé soit 6 123 752, (ii) les actions émises dans le cadre de l’offre à l’occasion de l’admission des actions à la cotation sur le marché NYSE Alternext, (iii) les actions auxquelles donne potentiellement droit l’ensemble des BSPCE émis et exerçables par la Société).</p> <p><u>Autres risques</u></p> <p>La Société est par ailleurs exposée aux risques liés (i) à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits, (ii) à la réglementation applicable aux produits développés par la Société et à son évolution possible, (iii) à l’organisation de la Société comme la dépendance vis-à-vis d’hommes clés et la gestion de la croissance interne de la Société.</p>
<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux actions nouvelles</p>	<p>Les principaux risques liés à l’Offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les actions de la Société n’ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ; ▪ Le cours de l’action de la Société est susceptible d’être affecté par une volatilité importante ; ▪ les actions de la Société n’ayant pas vocation à être cotées sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés ; ▪ La cession d’actions de la Société pourrait intervenir sur le marché, et pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l’action ; ▪ La politique de distribution des dividendes de la Société pourrait avoir un impact

		<p>défavorable sur le cours de l'action de la Société ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Société pourrait à l'avenir faire à nouveau appel au marché, afin de faire face à ses besoins de financement.
Section E – Offre		
E.1	Montant de l'émission	Montant total brut : 2 950 000 €
E.2a	Raisons de l'Offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital	<p>L'admission des actions de la Société sur NYSE Alternext Paris a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de renforcer la notoriété et la crédibilité de la Société vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires ; ▪ de faciliter ses augmentations de capital futures afin d'assurer le développement de son activité ; ▪ de pouvoir réaliser d'éventuelles opérations de croissance externe. <p>La levée de fonds sera allouée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au renforcement des fonds propres de la Société ; ▪ au financement de la croissance
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p>Admission aux négociations sur NYSE Alternext Paris par opération de placement privé préalable d'actions, conformément aux articles 3.3 et 3.4.2 des Règles des Marchés Alternext.</p> <p>Listing Sponsor Oddo & Cie 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS</p> <p>Contact investisseurs Joël Desmaris Membre du Directoire en charge des finances</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	Le Listing Sponsor et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.
E.5	Personne ou entité offrant de vendre ses actions / Convention de blocage	Sans objet

<p>E.6</p>	<p>Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre</p>	<p><u>Incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres :</u></p> <p>A titre indicatif, et sur la base d'un Prix de l'Offre égal à 4,89 euros, l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres au 30 avril 2013 serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="499 421 1355 651"> <thead> <tr> <th></th> <th>Quote-part des capitaux propres (en euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td>0,38</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 603 272 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td>0,79</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Incidence de l'Offre sur la situation de l'actionnaire :</u></p> <p>L'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital à la date du présent Offering Circular) est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="499 927 1355 1158"> <thead> <tr> <th></th> <th>Participation de l'actionnaire (en %)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 603 272 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td>0,91%</td> </tr> </tbody> </table>		Quote-part des capitaux propres (en euros)	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,38	Après émission de 603 272 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,79		Participation de l'actionnaire (en %)	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%	Après émission de 603 272 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,91%
	Quote-part des capitaux propres (en euros)													
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,38													
Après émission de 603 272 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,79													
	Participation de l'actionnaire (en %)													
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%													
Après émission de 603 272 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,91%													
<p>E.7</p>	<p>Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur</p>	<p>Sans objet.</p>												

Mise à disposition de l'Offering Circular

Des exemplaires du présent Offering Circular sont disponibles sans frais au siège social de la Société. L'Offering Circular peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.deltadrone.fr) et sur celui de NYSE-Alternext : <https://europeanequities.nyx.com/fr/markets/nyse-alternext>

PREMIERE PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DE L'OFFERING CIRCULAR

Frédéric Serre, Président du Directoire
12 rue Ampère – 38000 Grenoble
Téléphone : + 33 (0)4 27 46 51 54

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent Offering Circular sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de ses filiales ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Frédéric Serre
Président du Directoire

1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Joël Desmaris, Membre du Directoire en charge des finances
12 rue Ampère – 38000 Grenoble
Téléphone : + 33 (0)4 27 46 51 54

1.4. ENGAGEMENT DE LA SOCIETE

Conformément aux règles des Marchés Alternext, la Société s'engage notamment à assurer :

- ▣ La diffusion sur son site Internet (www.deltadrone.fr) et sur le site d'Alternext (<https://europeanequities.nyx.com/fr/markets/nyse-alternext>) des informations suivantes :
 - Dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes afférents à ces états financiers annuels (article 4.2.1 des Règles des Marchés Alternext),
 - Dans les quatre mois après la fin du 2^{ème} trimestre de son exercice social, un rapport semestriel comprenant les états financiers semestriels, consolidés le cas échéant, et un rapport d'activité afférent à ces états financiers semestriels (article 4.2.2 des Règles des Marchés Alternext),
 - La convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles des Marchés Alternext),

- Toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles des Marchés Alternext, sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre texte de niveau supérieur,
 - Tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50% ou 95% du capital ou des droits des votes. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance (article 4.3.1 (ii) des Règles des Marchés Alternext),
 - Les déclarations des dirigeants ou administrateurs concernant leurs opérations sur titres (article 4.3.1 (iii) des Règles des Marchés Alternext).
- Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procédera.

Par ailleurs, la Société s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et notamment :

- L'information périodique et permanente selon les obligations prévues au Titre II du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, lorsque ces textes sont applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur NYSE Alternext Paris,
- Les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (articles 223-22 A à 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers).

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- ALPES COMMISSAIRE AUX COMPTES
30 avenue Félix Viallet
38000 Grenoble

Nommé lors de l'Acte constitutif de la Société en date du 25 février 2011, et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

- EXCO-FIDOGEST
4, place du Champ de Foire
42300 Roanne

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 8 avril 2013, et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

- Alain ETIEVENT
30 avenue Félix Viallet
38000 Grenoble

Nommé lors de l'Acte constitutif de la Société en date du 25 février 2011, et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

- Sylvie MIVIERE
4, place du Champ de Foire
42300 Roanne

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 8 avril 2013, et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ET INDICATEURS CLEFS

Delta Drone constitue le premier groupe français ¹ totalement intégré du secteur des drones civils à usage professionnel en France.

L'activité de la Société consiste à :

- concevoir des drones, développer les capteurs à usages professionnels et les applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la Société
- fabriquer les drones et les composants pour chacune des applications visées
- mettre les drones à disposition des clients par le biais de contrats adaptés à leurs besoins
- traiter les données brutes collectées par les drones pour restituer aux clients des informations directement exploitables

Le groupe Delta Drone focalise son offre sur 6 secteurs d'activité : carrières & géomètres, agriculture, sports & loisirs, énergie & réseaux, inspection industrielle, montagne.

La France fait figure de précurseur dans le domaine du drone civil, mais la réglementation relative à la conception des drones, les conditions de leur emploi et les capacités requises des personnes qui les utilisent ne datent que du 11 avril 2012 (voir paragraphes 4.1.2. et 6.5). De ce fait, le marché des drones s'ouvre tout juste. Les principaux clients sont encore en phase d'évaluation. La production a débuté en février 2013 et la commercialisation est démarrée, avec plusieurs premières prestations en cours ou réalisées pour ERDF, Vicat Granulats, l'exploitant céréalier Scafrui et le Cabinet de géomètres-experts Richard. Parallèlement, l'Ecole Française du Drone® a certifié ses premiers télépilotes (plus de 20 à fin avril 2013).

Le Groupe Delta Drone développe son activité commerciale par le biais de contrats de prestations de services, qui incluent ou non la mise à disposition de télépilotes de drones. Dans le cas où le contrat inclut le télépilote, la prestation est facturée en fonction du nombre de missions. Si le télépilote n'est pas inclus dans la prestation, Delta Drone propose à ses clients de former les télépilotes grâce à son centre de formation (l'Ecole Française du Drone®), et la prestation est facturée en fonction d'une période de mise à disposition de la solution (2 ans en règle générale).

Le Groupe Delta Drone comprend la filiale Drone Services, détenue à 100%, organisme de formation qui assure la formation des télépilotes.

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent des informations financières annuelles sélectionnées au titre des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012. Ces informations sont extraites des comptes consolidés 2012 et proforma 2011 établis conformément aux principes comptables généralement admis en France.

¹ Le secteur des drones civils à usage professionnel étant un secteur naissant, les sociétés du secteur ne peuvent pas encore être classées par taille / chiffre d'affaires. Delta Drone, société pionnière du secteur, est le seul acteur totalement intégré aujourd'hui en France à travers une recherche et développement active, une phase d'industrialisation réussie, la création de l'Ecole Française du Drone, et un déploiement commercial bien engagé

La société Delta Drone a été créée en février 2011. Le premier exercice a porté sur 10 mois. La Société n'a pas produit de comptes consolidés en 2011. Les comptes consolidés 2012 font donc l'objet d'une comparaison avec des comptes 2011 proforma.

En 2011 et 2012, tous les efforts ont été concentrés sur la recherche et développement et la mise en place d'un outil de production pour un démarrage en février 2013.

en milliers d'euros – chiffres audités (normes françaises)	2012 Comptes consolidés	2011 Comptes proforma
Chiffre d'affaires	6,4	0,0
Autres produits d'exploitation ¹	2 134,5	503,1
Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions	(523,7)	(176,4)
Résultat d'exploitation	(728,2)	(181,4)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(481,5)	15,5

en milliers d'euros – chiffres audités (normes françaises)	2012 Comptes consolidés	2011 Comptes proforma
Actif immobilisé	3 203,0	604,4
Besoin en fonds de roulement	(402,6)	(86,6)
Endettement financier net	516,2	19,6
Dont endettement financier brut	785,8	88,4
Dont trésorerie	269,6	68,9
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 678,8	498,1
Autres fonds propres (1)	600,0	

Note (1) Les autres fonds propres correspondent à des avances conditionnées obtenues auprès d'Oséo et de la Région Rhône-Alpes

en milliers d'euros – chiffres audités (normes françaises)	2012 Comptes consolidés	2011 Comptes proforma
Flux net de trésorerie		
- généré par l'activité	(36,5)	103,0
- lié aux opérations d'investissements	(2 854,2)	(516,9)
- lié aux opérations de financement	3 091,6	482,6
Variation de la trésorerie courante nette	200,8	68,8

¹ Essentiellement production immobilisée

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans l'Offering Circular, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'à la Date de l'Offering Circular, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la Date de l'Offering Circular, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans chaque section ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la Date de l'Offering Circular. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

4.1. RISQUES RELATIFS AU MARCHÉ SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIÉTÉ

4.1.1. L'accident d'un drone pourrait ralentir le développement du marché

Les drones à usage civils bénéficient d'un intérêt vif de la part du marché avec une couverture médiatique favorable. Les clients sont avant tout sensibles aux atouts économiques et écologiques, ainsi qu'à l'impact positif en termes d'image que l'utilisation des drones peut leur procurer. Dans ce contexte, si un accident grave était occasionné par un drone (dont il résulterait une atteinte à l'intégrité des personnes ou des biens), il pourrait porter atteinte non seulement à son fabricant mais à l'ensemble de la filière. Il pourrait en résulter un ralentissement du développement d'un ou plusieurs des secteurs d'activité visés par Delta Drone. Il pourrait également en résulter une modification de la réglementation relative à l'utilisation des drones civils.

4.1.2. La réglementation relative à l'utilisation des drones civils est récente et susceptible d'évoluer

La réglementation en France est récente et fait l'objet d'une période d'observation de 18 mois ; elle est donc susceptible de modifications

La France fait figure de précurseur en Europe et dans le monde en ayant instauré une réglementation relative à la conception et à l'utilisation des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord.

L'arrêté du 11 avril 2012 fixe les règles relatives à la conception des drones, les conditions de leur emploi et les capacités requises des personnes qui les utilisent. L'ensemble des dispositions

applicables pour réaliser des activités particulières avec un aéronef télépiloté est défini dans l'annexe 2 de l'arrêté.

Cette réglementation définit notamment les types de vol autorisés sous forme de 4 scénarii de vol :

- **S1** : opération en vue du télépilote se déroulant hors zone peuplée à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote
- **S2** : opération se déroulant hors vue directe, hors zone peuplée, dans un volume de dimension horizontale maximale de rayon d'un kilomètre et de hauteur inférieure à 50 mètres du sol et des obstacles artificiels, sans aucune personne au sol dans cette zone d'évolution
- **S3** : opération se déroulant en agglomération ou à proximité de personnes ou d'animaux, en vue directe et à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote
- **S4** : activité particulière (relevés, photographies, observations et surveillances aériennes) hors vue directe, hors zone peuplée et ne répondant pas aux critères du scénario S2

Pour chacun de ces scénarii, la réglementation définit les déclarations et autorisations nécessaires.

La réglementation est susceptible d'évoluer, et cette évolution pourrait nécessiter des aménagements des drones et de nouveaux développements pour satisfaire aux nouvelles exigences.

Même si le Groupe prend en considération (notamment au sein de comités d'échanges avec la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile)), dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits du Groupe en cas de retrait, de suspension ou de non renouvellement des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production ou leur développement plus long et/ou plus coûteux.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Un renforcement de la réglementation pourrait cependant également être de nature à renforcer les barrières à l'entrée et permettrait de structurer la filière, ainsi que le niveau général de qualité et de fiabilité de celle-ci.

Enfin, au contraire, les assouplissements de la réglementation seraient synonymes d'augmentation du nombre des applications réalisables avec des drones donc d'accroissement de la taille du marché. Ils seraient cependant également susceptibles de faciliter l'apparition de nouveaux acteurs sur ce marché.

La réglementation à l'étranger est encore souvent en gestation, rendant incertain le développement des activités de la Société à l'étranger.

Du fait du fort potentiel de développement attendu en France et des spécificités des réglementations à l'étranger, à ce stade, le groupe n'a pas de politique de développement à l'international.

Cas de l'Europe

En Europe, les pays sont à des stades différenciés en matière de réglementation relative à l'utilisation des drones. De manière générale, les réglementations en place sont récentes (le Royaume-Uni étant précurseur en la matière n'a mis en place un cadre d'utilisation qu'en 2010) et disparates en termes de contenu. Ainsi les réglementations diffèrent notamment en ce qui concerne :

- Le poids et les caractéristiques techniques des drones

- La nécessité d'une certification des drones
- La possibilité d'utiliser les drones en vol « hors-vue »

A ce stade, un déploiement d'envergure des systèmes de drone commercialisés par la Société en Europe serait entravé par la diversité des réglementations existantes. Néanmoins, les autorités européennes souhaitent harmoniser le cadre européen d'ici l'année 2015. De ce fait, Delta Drone pourrait opérer sur tout le territoire européen, la société n'envisage pas de développer ses activités à l'étranger tant que l'Europe ne bénéficiera pas d'une réglementation harmonisée.

Si l'harmonisation du cadre européen offre des opportunités significatives à Delta Drone, elle présente à la fois un risque en termes d'exécution mais également en termes de dépenses et investissements à réaliser afin d'adapter les produits au nouveau cadre réglementaire.

Cas des Etats-Unis

Les Etats-Unis ne disposent pas encore d'un cadre réglementaire adapté à l'utilisation des drones civils. Les perspectives économiques de ce secteur étant très favorables, les autorités se sont saisies de la question et il est probable qu'un cadre réglementaire soit mis en place d'ici 2015. Tant qu'aucun cadre n'est mis en place, il n'est pas possible que Delta Drone puisse commercialiser ses produits aux Etats-Unis.

4.1.3. Le marché des drones civils est un marché naissant avec des applications naissantes

Les systèmes de drones commercialisés par la Société permettent de proposer :

- des solutions / des applications nouvelles susceptibles de faire évoluer des métiers. Ainsi, par exemple, l'utilisation des drones dans l'agriculture céréalière doit contribuer à des traitements ciblés et globalement au développement de l'agriculture raisonnée. L'utilisation de drones dans le sport professionnel permettra également d'obtenir des informations nouvelles indisponibles actuellement
- de solutions alternatives apportant un gain de temps et/ou d'argent par rapport à des solutions déjà existantes. C'est le cas de la cubature des tas pour les carrières, actuellement réalisée de façon manuelle par des géomètres, et de la surveillance des lignes électriques ERDF réalisée actuellement par survol en hélicoptère

S'il ne fait aucun doute pour la Société que les drones constitueront une vraie solution à terme, les clients ont besoin de s'assurer, grâce à des tests et des expérimentations sur des situations concrètes, que les drones sont d'ores et déjà suffisamment précis et fiables pour répondre à leurs attentes et besoins. Ils devront également modifier leurs habitudes et usages établis de longue date.

Du fait des contraintes d'utilisation des drones, liées notamment à la réglementation, ils ont également besoin de vérifier et de déterminer dans quelles situations concrètes l'utilisation des drones peut être envisagée et dans quelles situations ils devront continuer à recourir aux équipements et solutions dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation.

Ils vont également devoir faire évoluer leurs organisations, notamment par :

- la formation de leurs employés à l'utilisation des drones (certificat d'aptitude théorique et déclaration de niveau de compétences délivrée par l'exploitant),
- l'intégration des drones dans leurs procédures et manuels de sécurité,
- les formalités et démarches réglementaires en tant qu'utilisateur de drones.

Delta Drone a anticipé ces problématiques en créant l'Ecole Française du Drone® et en mettant en place une équipe destinée à accompagner et soutenir le client dans ces démarches. Le rythme de déploiement à grande échelle des systèmes de Delta Drone sera fonction de la capacité et de la vitesse à laquelle les clients vont traiter ces problématiques.

La Société anticipe que les clients potentiels n'utiliseront couramment ses produits que lorsqu'ils auront acquis la conviction que ces derniers offrent des avantages ou constituent une alternative ou un complément indispensable aux équipements et solutions déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation.

Pour ces mêmes raisons, et malgré les résultats probants des tests et expérimentations sur des situations concrètes déjà réalisées et la satisfaction des utilisateurs des solutions proposées par la Société, ces mêmes clients pourraient être réticents à faire évoluer leurs pratiques au profit de solutions offertes par Delta Drone.

Cette réticence serait susceptible de ralentir le rythme de déploiement de la Société et d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.1.4. Il existe des technologies et usages alternatifs et l'apparition de nouvelles technologies concurrentes ne peut être exclue

Des solutions alternatives existent sur les marchés sur lesquels Delta Drone envisage de se développer

Les produits développés par le Groupe se positionnent sur des marchés sur lesquels il existe déjà souvent des solutions alternatives dont l'utilisation est largement répandue dans certains secteurs d'activités visés par la Société. A titre d'exemple, les cubatures dans les carrières sont aujourd'hui réalisées de façon manuelle par des géomètres experts. De la même manière, il existe des systèmes de détection de victimes d'avalanche tels que le Arva®.

Même si la Société estime que les autres solutions disponibles sont souvent moins performantes que l'usage d'un drone dans la mesure, notamment, où (i) le temps nécessaire à la réalisation des mêmes prestations peut être sensiblement plus long et/ou ces prestations peuvent être plus dangereuses pour l'homme, (ii) les résultats obtenus peuvent être d'une fiabilité et/ou d'une qualité inférieure, les drones ne pourront pas remplacer ces solutions existantes dans tous les cas, notamment du fait des contraintes réglementaires spécifiques aux drones.

Le Groupe ne peut garantir par ailleurs que d'autres technologies, émanant notamment de sociétés concurrentes, permettant d'obtenir des résultats similaires ou meilleurs que ceux de Delta Drone dans un ou plusieurs secteurs au sein desquels la Société opère, ne vont pas être développées ou faire leur apparition, et donc que les technologies développées par la Société s'imposeront comme les références pour les secteurs d'activités ciblés par le Groupe.

De plus, Delta Drone a décidé de se concentrer, dans un premier temps, sur les scénarii 1, 2 et 3 de la DGAC, et donc la commercialisation de son modèle Delta H (voir paragraphe 6.1.1.1). De ce fait, certaines prestations correspondant au scénario S4 de la DGAC, relevant du modèle Delta Y (voir paragraphe 6.1.1.2) ne peuvent être adressées immédiatement par le Groupe, et sont susceptibles de l'être par des concurrents. Il se peut que, d'ici à ce que la Société ait finalisé son offre commerciale correspondant au scénario S4 et enragé des contrats avec des clients, des concurrents aient établi des positions concurrentielles sur certains secteurs et y limitent le développement de Delta Drone.

4.1.5. Le Groupe pourrait être confronté à l'avenir à des acteurs de taille très significative

Les leaders du marché de l'aéronautique sont des acteurs de taille très significative aux ressources financières importantes. Ils ont pris position sur le marché des drones militaires, mais n'ont pas, jusqu'à présent, développé une politique active dans le domaine des drones civils. Cette situation peut s'expliquer par l'extrême différence des problématiques (dans le secteur militaire, il n'existe pas de limite de poids ni de limitation d'utilisation, les acteurs du marché cherchent à développer des technologies toujours plus efficaces, permettant notamment l'embarquement d'armes et charges supplémentaires). Actuellement, les grands acteurs de l'aéronautique français et européens présents sur le secteur des drones militaires sont EADS, Dassault Aviation, Sagem et BAE.

Le marché des drones civils à usage professionnel devrait s'avérer de taille très significative et doté d'un potentiel de croissance important. Il est susceptible d'aiguiser l'appétit des leaders de l'aéronautique et entraîner leur arrivée sur ce marché. L'arrivée de tels concurrents peut se faire par des investissements massifs de recherche et développement et/ou par l'acquisition d'un des acteurs du marché du drone civil.

Un concurrent pourrait ainsi développer des technologies alternatives dans un ou plusieurs des six secteurs où Delta Drone s'est développé, qui pourraient s'avérer directement concurrentielles par rapport aux solutions proposées par Delta Drone.

La barrière à l'entrée est actuellement avant tout technologique, en ce qu'elle concerne le développement d'un drone et de véritables solutions professionnelles intégrées qui respectent les contraintes réglementaires et répondent aux attentes des clients. Elle concerne aussi le passage du prototype à l'industrialisation et donc la livraison de vecteurs fiables et robustes. Une barrière additionnelle se superpose progressivement, celle de la propriété intellectuelle via des brevets déposés par les premiers acteurs dans le domaine des drones civils.

Delta Drone se protège d'une telle situation de concurrence par une politique active de protection de la propriété intellectuelle portant notamment sur les applications métiers (cf. chapitre 11 de la première partie du présent Offering Circular). Par ailleurs, le Groupe consacre et continuera à consacrer des efforts significatifs à l'amélioration de ses produits existants et au développement de nouveaux produits et solutions adaptés à de nouveaux clients ou à des nouvelles indications afin de conserver son avance technologique. A fin décembre 2012, le département R&D comptait 23 ingénieurs et le budget consacré à la R&D s'est élevé en 2012 à environ 2 M€.

4.2. RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE

4.2.1. Risques liés au déploiement commercial et au modèle économique

Le développement du Groupe dépend pour partie du rythme d'adhésion des clients potentiels à son offre commerciale

Delta Drone n'a pas généré de chiffre d'affaires en 2011 et 2012 et la production et la commercialisation n'ont véritablement démarré qu'en février et mars 2013. Il ne peut donc pas être anticipé avec précision à quelle vitesse va s'effectuer le déploiement.

Le Groupe a d'ores et déjà établi plusieurs relations contractuelles avec ERDF, le Groupe VICAT et est en cours de développement de ses relations commerciales avec des prospects pour des contrats potentiels portant sur un ou plusieurs systèmes de drones et applications (cf. paragraphe 6.4.3.4).

Bien que le Groupe soit en contact avancé avec des clients potentiels, et dispose de commandes et d'intentions de commandes, il n'est pas exclu que la demande pour la solution de Delta Drone soit plus limitée que ce que le Groupe anticipe. Par conséquent, Delta Drone pourrait ne pas atteindre ses objectifs de vente en 2013 et pour les années suivantes (voir paragraphe 6.4.3.4).

A la Date de l'Offering Circular, la Société a déjà produit 17 drones Delta H. Ces drones sont utilisés dans le cadre de plusieurs contrats de service PTC (voir paragraphe 6.3.1.1) contractés avec ERDF, Vicat Granulats, l'exploitant céréalier Scafrui et un cabinet indépendant de géomètres-experts.

Le Groupe Delta Drone a installé depuis le début de l'année 2013 un site industriel, situé à Grenoble sur 1 200 m², qui lui permet de disposer d'une capacité de production de 190 vecteurs aériens (drones) pour 2013, puis plus de 500 unités par an à partir de 2014.

Grâce à cet outil industriel, Delta Drone peut déployer une stratégie de commercialisation de contrats de services, en combinant les contrats FT24 basés sur le temps et les contrats PTC basés sur le nombre de missions à réaliser.

Un contrat de service PTC peut nécessiter la mise en œuvre simultanée de plusieurs drones, afin de répondre à des exigences particulières, qu'elles soient de nature technique (surface à couvrir) ou d'ordre économique (durée de la mission).

De ce fait, la capacité à disposer d'une flotte importante de drones constitue un avantage concurrentiel important : la mise en œuvre d'une flotte de drones peut en effet s'avérer indispensable pour réussir une mission de grande ampleur dans un délai très court, ce qui peut modifier significativement et à l'évidence sa tarification.

En outre, l'importance de la flotte programmée de drones influence naturellement le nombre de télépilotes à former, d'où un potentiel additionnel de chiffre d'affaires généré par l'Ecole Française du Drone®.

Au final, le modèle de développement retenu par Delta Drone est cohérent avec le caractère très innovant du secteur : la plupart des clients pourrait souhaiter démarrer par des contrats PTC pour s'acclimater au nouvel outil, avant de progressivement basculer vers des contrats FT24.

L'évolution du nombre de contrats et de la répartition du chiffre d'affaires réalisé selon les types de contrats sera le paramètre prépondérant du rythme de développement du Groupe. Leur utilisation combinée permettra en outre de mieux gérer un carnet de commandes prévu en fort accroissement, en privilégiant souvent de manière transitoire et dans une première phase les contrats PTC, en avant-garde de contrats FT24. (cf. 6.4.3.1 et 6.4.3.4).

Par ailleurs, le développement commercial de Delta Drone nécessite la formation de télépilotes et la mise en place progressive d'un réseau de maintenance. Les éventuelles difficultés sur ces deux points sont susceptibles de ralentir le développement commercial.

En effet, il est possible que le client éprouve des difficultés à identifier et faire former des pilotes téléopérateurs, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur le déploiement commercial de l'offre locative de la Société. Si ce risque devait se réaliser, l'activité, le développement, la situation financière et les perspectives du Groupe seraient impactés défavorablement.

En outre, la Société offre un service de maintenance des drones mettant en œuvre des délais d'intervention relativement courts. Elle doit donc mettre en place un réseau d'intervenants indépendants suffisamment formés capables de respecter les délais contractuels d'intervention qu'elle propose dans le cadre de son offre. Par conséquent, si la Société se trouvait en difficulté pour déployer son réseau de maintenance par manque d'intervenants notamment, cette situation pourrait engendrer un manquement contractuel, une détérioration de la qualité du service et par conséquent de l'image qualitative que la Société souhaite privilégier ainsi qu'un alourdissement possible de ses charges d'exploitation.

Par ailleurs, compte tenu du caractère innovant et récent de l'offre proposée par la Société, celle-ci pourrait avoir mal quantifié ses besoins en interventions et production de pièces détachées au titre de la maintenance.

Si ces risques devaient se réaliser, ils pourraient avoir des conséquences défavorables sur l'activité, son développement et, à terme, sa situation financière.

4.2.2. Risques liés au processus de fabrication des drones civils

Le Groupe produit le modèle Delta H en série depuis février 2013 et n'a pas encore démarré la production en série du modèle Delta Y

Le drone Delta H

La mise en production des premiers vecteurs aériens Delta H a débuté en février 2013. La montée en charge progressive de la production est prévue tout au long de l'année 2013.

Des difficultés rencontrées dans les recrutements et la formation des techniciens nécessaires à la production, des retards d'approvisionnement, des dysfonctionnements ou des défauts des composants peuvent être la source de retards de production et ralentir le développement commercial du Groupe.

Le drone Delta Y

Le modèle de vecteur aérien Delta Y est en phase de développement. Sa production doit commencer début 2014. Des difficultés imprévues dans la mise au point du vecteur, ou dans le cadre de la montée en puissance de la production, présentent également un risque d'exécution susceptible d'être la source de retards de production et de ralentissement du développement commercial.

Retour clients limité quant à la qualité des produits Delta Drone

Enfin, malgré tous les tests menés par la Société sur ses produits et les améliorations continues apportées à ceux-ci, Delta Drone ne bénéficie pas encore d'un retour suffisant de ses clients quant à la qualité et la fiabilité de ses produits. Il ne peut être exclu que des défaillances ou pannes apparaissent, qui nécessiteraient à la fois une reprise des produits défectueux ainsi que des développements supplémentaires afin de remédier aux problèmes techniques sur les produits futurs. Afin de pallier les éventuels pannes et défauts techniques de ses appareils, Delta Drone envisage la mise en place d'un réseau de maintenance de proximité permettant d'offrir à ses clients des solutions de remplacement rapide des éléments défectueux. L'équipe de recherche et développement améliore par ailleurs constamment la fiabilité et la qualité des vecteurs afin de corriger les éventuels défauts.

Le site de production de Grenoble est calibré pour une production annuelle de l'ordre de 500 systèmes de drone

Le choix des locaux de Delta Drone s'est effectué en prenant en compte une production annuelle de l'ordre de 500 systèmes de drone. Les locaux actuels du Groupe sont ainsi adaptés à ce volume de production et doivent permettre d'honorer les plannings de production dans les délais prévus.

Des volumes de commandes supérieurs nécessiteraient un accroissement des surfaces.

Louant des locaux appartenant à la commune de Grenoble et occupés par un grand nombre d'entreprise, Delta Drone bénéficie de possibilités d'extension sur le même site

Le Groupe dépend de fournisseurs tiers et de sous-traitants pour la fourniture de certains composants, pièces et accessoires

Le drone Delta H conçu par Delta Drone est composé de pièces et composants conçus et réalisés par Delta Drone, de pièces et composants conçus par Delta Drone produits par des sous-traitants, de pièces et composants approvisionnés auprès de tiers fournisseurs.

Le Groupe n'est véritablement dépendant d'aucune solution développée par un fournisseur. Cependant en cas de défaillance d'un fournisseur, les alternatives pourraient nécessiter un certain nombre d'adaptations du drone et, de ce fait, provoquer des retards au niveau de la production, de la commercialisation et de la maintenance.

Le même risque pourrait être consécutif à des défauts qualitatifs, à la défaillance ou la rupture des relations contractuelles avec un sous-traitant.

Pour plus d'informations sur les principaux composants et le poids relatif des matières dans le prix de revient d'un drone, ses référer aux paragraphes 6.4.2.1 et 6.4.2.2.

4.2.3. Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe mène une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'obtenir une protection adéquate et, par là même, de conserver tous les avantages technologiques et concurrentiels qui en découlent.

Le Groupe s'appuie pour protéger ses produits et sa technologie sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe.

Les technologies innovantes sur lesquelles repose l'activité du Groupe sont principalement protégées d'une part, par un brevet et plusieurs demandes de brevets qui couvrent les aspects applicatifs des systèmes de drone, mais également un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs en cours de développement et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe, couvrant notamment des méthodes de fabrication et le choix de certains composants critiques.

En maîtrisant sa recherche et développement et en la faisant réaliser principalement en interne, la Société s'assure la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle. Pour autant, il faut rester attentif à la fidélité de ce personnel et à la titularité des droits.

Sur la titularité des droits

Les conditions de propriété et d'exploitation des résultats qui sont issus d'une collaboration conjointe avec un tiers (cf. paragraphe 6.4.1.2) sont variables, dépendant des projets et des cocontractants concernés.

En effet, certains des accords de partenariat conclus par la Société et listés au paragraphe 6.4.1.2 règlent par avance les conditions de propriété et d'exploitation des résultats qui seront issues de la collaboration avec le partenaire, alors que d'autres accords de partenariats ne règlent pas ces questions par avance et renvoient à un accord ultérieur des parties quant à la question de la titularité des droits de propriété intellectuelle devant résulter de leur travail commun.

En outre, les droits d'exploitation sont, dans la plupart des cas, contractuellement réservés à Delta Drone dans le cadre desdits accords de partenariat.

Par conséquent, et en cas de désaccord persistant entre les partenaires sur la titularité desdits droits, il existe un risque que le partenaire concerné revendique les droits de propriété intellectuelle sur les résultats auxquels il a contribué et, partant, risque d'empêcher la Société d'exploiter librement la technologie développée dans le cadre de ces accords.

Il est toutefois précisé que chaque étude menée dans le cadre des contrats de collaboration, conjointement avec un tiers, ne concernant volontairement qu'une faible partie d'un des ensembles finis composant une RDSM, les conséquences financières éventuelles du risque exposé ci-avant demeureraient limitées.

Sur les brevets

Les technologies utilisées par la Société dans chacun des secteurs où la Société s'est développée font l'objet de brevets déposés ou en cours de dépôt.

La Société est titulaire du brevet « Recherche de cible » déposée en France, au Canada, et auprès de l'Office Européen des Brevets.

Cinq autres brevets sont en cours de dépôt en France.

La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers. En outre, à l'exclusion du premier brevet relatif à la recherche de cible, la Société n'a, à ce jour, déposé de demandes de brevets qu'en France (avec capacité d'extension à l'international), ce qui ne couvre pas aujourd'hui les pays dans lesquels elle pourrait opérer à l'avenir, étant entendu qu'à l'heure actuelle, le Groupe n'a mis en place aucune politique de développement à l'international.

La Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- ▣ les demandes de brevets du Groupe qui sont en cours de dépôt et/ou d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées
- ▣ les brevets délivrés au Groupe ne seront pas contestés, invalidés ou contournés
- ▣ l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires
- ▣ les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe
- ▣ la technologie Delta Drone ne contrefait pas des brevets appartenant à des tiers

Des tiers pourraient ainsi contester avec succès la validité des brevets du Groupe devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur

portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement. En conséquence, les droits du Groupe sur ses brevets pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

Par ailleurs, l'avancée de la Société par rapport aux autres acteurs du secteur réside notamment dans une avancée technologique qui fera l'objet, à terme, d'une protection par la détention de plusieurs brevets, véritables outils permettant au Groupe de conserver cette avancée pendant leur durée de validité.

Néanmoins, dans les pays autres que la France dans lesquels la Société pourrait être amenée, dans un avenir non défini, à commercialiser ses produits, la Société pourra rencontrer des difficultés à systématiquement déposer des brevets d'invention, compte tenu des coûts induits. L'opportunité du dépôt de brevets à l'étranger, dans les pays dans lesquels les produits de la Société seront commercialisés, devra être mesurée. De tels coûts de protection pourraient empêcher la Société de protéger de manière satisfaisante ses produits, dans un ou plusieurs pays, ou d'assurer un niveau de protection équivalent dans les différents pays, ce qui serait susceptible de la dissuader de commercialiser des produits dans des pays à faible niveau de protection. Il pourrait donc être difficile, pour le Groupe, de s'appuyer sur ses avantages technologiques et concurrentiels découlant de ses droits de propriété intellectuelle pour son développement à l'étranger.

Par ailleurs, même lorsque des brevets seront déposés à l'étranger, les moyens et les connaissances dont la Société dispose ne lui permettront pas, en tout état de cause, d'agir systématiquement contre les contrevenants en cas de contrefaçon ou de vérifier qu'une technique commercialisée n'est pas elle-même contrefaisante au regard d'un brevet déposé ou de droits détenus par un tiers sur un territoire donné. La Société pourrait voir sa responsabilité engagée à ce titre. Tout litige pourrait aboutir à ce qu'un jugement défavorable à la Société soit rendu, ce qui pourrait affecter sa capacité à protéger ses produits. Mais, même si un tel litige connaissait une issue favorable à la Société, il n'en reste pas moins que l'implication de la Société dans une procédure judiciaire de ce type seraient consommatrice de temps et induirait des coûts substantiels.

Sur le savoir-faire

Les technologies développées par la Société mettent également en œuvre un savoir-faire.

La Société ne peut pas non plus garantir que Delta Drone et sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés, ou contournés, par ces derniers. En effet, dans les contrats de collaboration et de recherche et développement conclus par le Groupe, ou dans ses relations avec ses prestataires, celui-ci doit fréquemment fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation de Delta Drone.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci.

Le Groupe s'assure également, de façon contractuelle que ces tiers ou que ses salariés s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité et/ou de titularité des droits de propriété intellectuelle. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers ou que ses salariés respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

Sur les marques

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques du Groupe.

Ainsi, si un tiers venait à utiliser une marque identique ou similaire dans les classes visées dans les certificats d'enregistrement, toute qualification de contrefaçon pourrait être tenue en échec si la marque était considérée comme nulle en ce qu'elle est insuffisamment distinctive et/ou trop descriptive par rapport aux produits qu'elle identifie.

Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des produits de la Société par les clients, les prospects et, d'une manière générale, le public.

Delta Drone reste attentive à la protection de ses marques et, plus largement de ses droits de propriété intellectuelle. A ce titre, Delta Drone a assigné une entreprise (non concurrente) pour contrefaçon de la marque « DRONE 2.0 », déposée et protégée par Delta Drone tant au niveau national qu'eupéen (cf. paragraphe 4.7).

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et sa technologie vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

La société ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités dans le secteur d'activité concerné.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être coûteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation

Une procédure intentée contre le Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, désorganiser son fonctionnement, compromettre tout ou partie de son activité, son image et sa réputation.

La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif

Ce coût est lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière du Groupe et ne pas apporter la protection recherchée.

4.3. RISQUES LIÉS A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

4.3.1. Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et pourrait ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées

Le succès du Groupe dépend en grande partie de l'implication et de l'expertise de son personnel scientifique et technique qualifié et de Monsieur Frédéric Serre, dirigeant fondateur de la Société.

Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés du Groupe pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'évolution permanente de l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs

Le Groupe pourrait par ailleurs avoir besoin de recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités.

Or l'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Néanmoins, pour limiter ce risque, le Groupe a mis en place ou envisage de mettre en place différents dispositifs :

- Une assurance « homme clé », au bénéfice de la Société, d'un montant de 2 M€ est en cours de souscription pour Frédéric Serre. Elle couvre les risques décès et invalidité permanente
- Les membres du Directoire et les principaux cadres sont actionnaires de la Société
- Des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (BSPCE) ont été attribuées à plusieurs collaborateurs

Enfin, pour éviter le recrutement de collaborateurs par la concurrence, le Groupe a largement recours aux clauses de non concurrence dans les contrats de travail pour les collaborateurs clés.

4.3.2. Risques liés à la gestion de la croissance interne

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant
- anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants
- augmenter ses capacités de production ainsi que son stock de matières et composants

Des difficultés rencontrées par le Groupe pour gérer sa croissance pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.4. RISQUES FINANCIERS

4.4.1. Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société bénéficie également du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat français à accorder un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Au titre des années 2011 et 2012, la Société a comptabilisé un montant de Crédit d'Impôt Recherche à hauteur respectivement de 197 194 € et de 268 001 €.

Au titre du crédit d'impôt recherche qui sera constaté au cours de l'année 2013 et, le cas échéant, au cours des années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société (il est toutefois indiqué que, dans le cadre d'un contrôle fiscal portant notamment sur le CIR de l'année 2011, l'intégralité des dépenses engagées sur cette période ont été reconnues comme éligibles) ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

4.4.2. Risques liés au statut de Jeune Entreprise Innovante

Pour financer ses activités, la Société a opté pour le statut de Jeune Entreprise Innovante (« JEI »). Ce statut a pour vocation d'apporter un soutien financier à de jeunes entreprises très actives en recherche et développement et de leur permettre de passer plus facilement le cap des premières années. Le bénéfice de ce statut est conditionné par le respect d'un certain nombre de conditions légales, lesquelles sont remplies par la Société.

Le statut de JEI permet à l'entreprise concernée de bénéficier de divers avantages fiscaux et sociaux pendant une durée de huit années.

En ce sens et au titre des années 2011 et 2012, la Société a bénéficié d'exonérations de cotisations sociales et patronales à hauteur respectivement de 47 K€ et de 135 K€.

Au titre des exonérations qui seront appliquées au titre de 2013 et des années suivantes (jusqu'au terme des 8 ans), il ne peut être exclu que l'administration fiscale tente de remettre en cause le respect des conditions d'éligibilité de la Société au statut de JEI ou que le statut de JEI lui-même soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation de l'administration fiscale alors même que la Société se conforme aux conditions de ce statut. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

4.4.3. Risques liés à l'accès à des avances publiques et des emprunts

En février 2012, Oséo et la Région Rhône Alpes ont accordé à Delta Drone une avance remboursable de 750 K€. Au 31 décembre 2012, la Société avait encaissé 600 K€, le solde a été encaissé début 2013.

Par ailleurs, la Société bénéficie d'un prêt participatif d'amorçage de 150 K€ et de différents emprunts bancaires pour un solde total de 302 K€.

La société mère J2E a fait une avance en compte-courant de 880 K€ début 2013 et un nouvel emprunt sur 5 ans de 950 K€ a été mis en place en avril 2013.

Aucun des prêts en place n'inclut des clauses de respect de ratios financiers. Les conditions à respecter sont uniquement les clauses générales habituelles (non respect de l'une des obligations du contrat de prêt, non règlement d'une échéance à bonne date, déclaration inexacte de l'emprunteur, affectation des sommes en totalité ou en partie à un usage autre que ceux stipulés dans les contrats, changement d'activité de l'emprunteur, modification de la structure juridique et/ou patrimoniale de l'emprunteur, saisie mobilière ou immobilière, cessation de paiement, déconfiture, liquidation judiciaire, incident de paiement déclaré à la Banque de France). Dans le cas où le Groupe ne serait pas en mesure de respecter ces conditions contractuelles prévues dans les conventions conclues, il pourrait être amené à devoir rembourser les sommes par anticipation. .

Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Le Groupe pourrait également ne pas avoir accès à de nouveaux emprunts nécessaires pour le financement du développement de ses activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Un détail des différents instruments de dette souscrits par le Groupe est disponible aux paragraphes 10.1.2 et 10.1.3.

4.4.4. Risque de taux d'intérêt, de liquidité, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie

Risque de taux d'intérêt

A la Date de l'Offering Circular, tous les prêts bancaires ont été souscrits à taux fixe par le Groupe à l'exception du crédit d'amorçage de 150 K€ octroyé par Oséo sur la base d'un taux Euribor 3 mois, majoré d'une marge. En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque significatif de variation de taux d'intérêt.

Risques de crédit

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles la Société fait appel.

Concernant ses clients, la Société est en phase de démarrage de son activité commerciale, le poste client n'est à ce jour pas significatif. Du fait de son positionnement sur plusieurs secteurs d'activité, le Groupe ne prévoit pas de concentration importante de risque de crédit. Il a par ailleurs mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Risques liés au taux de change

La politique industrielle du Groupe est de produire les drones en interne en faisant appel, lorsque c'est nécessaire, à des sous-traitants français. Pour autant, le Groupe est susceptible de s'approvisionner en certains composants à partir des Etats-Unis et/ou de l'Asie du Sud-Est. Le Groupe envisage de couvrir son risque de change par le biais de contrats d'achats ou de ventes de devises, le cas échéant.

Concernant les ventes, il n'est pas prévu, à ce jour, de commercialisation hors de France.

Risques relatifs à la gestion de trésorerie

La gestion de la trésorerie est assurée par la direction financière. Une convention de gestion de trésorerie, signée entre Delta Drone et sa filiale, régit les conditions des avances de trésorerie entre les sociétés du Groupe.

Actif financier au 31 décembre 2012 :

Néant.

Risques de liquidité

Au cours de l'exercice 2012, la Société a obtenu des aides remboursables d'Oséo et de la Région Rhône-Alpes pour un montant total de 750 K€ dans le cadre d'un projet de développement, dont 600 K€ reçus par le Groupe en 2012 et 150 K€ début 2013.

Ces avances sont comptabilisées en « Autres fonds propres ». Le remboursement débutera suite au succès technique et commercial du projet selon un échéancier qui démarre en septembre 2014 et s'échelonne jusqu'à juin 2018.

En cas d'échec, le Groupe devra rembourser 300 K€ de septembre 2014 à juin 2016.

Par ailleurs, la société mère J2E a fait une avance en compte-courant de 880 K€ début 2013.

Au 30 avril 2013, la Société disposait d'une trésorerie disponible de 784 K€, qui lui permet de faire face à ses échéances à venir.

Passif financier et échéances au 31 décembre 2012 :

En k€	31/12/2012	2013		2014		2015		2016		2017		> 2017	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Emprunts bancaires	452,2	65,1	10,7	60,6	8,9	82,6	12,4	91,7	10,6	84,6	6,8	67,5	5,9
Avances conditionnées	600,0	0,0	0,0	75,0	0,0	150,0	0,0	175,0	0,0	225,0	0,0	125,0	0,0

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.4.5. Risques de dilution

Attribution d'actions dans le cadre de la politique de motivation des dirigeants et salariés

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a, depuis 2011, émis ou attribué des BSPCE. Dans le cadre de cette politique, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société.

A la Date de l'Offering Circular, 165 000 BSPCE en cours de validité ont été ainsi attribuées, donnant le droit de souscrire autant d'actions nouvelles (se référer au paragraphe 21.2.3).

Toute attribution ou émission complémentaire entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

4.5. RISQUES JURIDIQUES

4.5.1. Le Groupe est dépendant de normes techniques

La construction des drones civils doit respecter un certain nombre de normes techniques induites par la réglementation DGAC d'avril 2012 (voir paragraphe 6.5.1) et l'activité de la Société sera contrainte par les évolutions prévues de cette réglementation au niveau français, mais également européen ou dans d'autres pays dans lesquels Delta Drone pourrait souhaiter s'implanter (voir paragraphe 4.1.2).

4.5.2. Le Groupe pourrait être amené à faire certifier ses produits

A la Date de l'Offering Circular, la réglementation française en matière de drones civils n'impose pas de soumettre les produits à un processus de certification. La Société peut donc actuellement commercialiser ses produits sans contrainte.

A l'avenir, et notamment dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation européenne en cours, il est possible que les drones civils soient soumis à une obligation de certification avant leur commercialisation. Cette éventualité présente un risque pour Delta Drone dans la mesure où ce processus de certification pourrait se révéler long et coûteux, ce qui aurait un impact négatif sur la situation financière de la Société. Par ailleurs, il ne peut être exclu que la certification entraîne (i) une suspension de la production le temps que les produits soient certifiés, (ii) une adaptation des produits afin de se conformer aux exigences de la certification. Si l'un des deux cas devait se produire, la certification aurait un impact négatif sur l'activité de la Société, son développement et sa situation financière.

Néanmoins, la Société estime que la mise en place d'une obligation de certification présente également des opportunités, car elle devrait exclure du marché des concurrents dont les produits jouissent d'une qualité et d'une fiabilité limitée, ce qui affaiblit la réputation globale du secteur. Delta Drone estime que la certification jouera un rôle structurant pour la filière.

4.5.3. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Outre les garanties légales, le Groupe pourrait être exposé à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors de l'exploitation commerciale de ses produits, en particulier la responsabilité du fait des produits. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs, les autorités réglementaires et tout autre tiers utilisant ses produits.

A ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite dans ce domaine et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant maximum de 2,2 M€ par sinistre (se référer à la section 4.6).

La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Assurances de la Société

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Les polices dont bénéficie le Groupe à ce jour sont les suivantes :

Police d'assurance / Risques couverts	Assureur	Montant des garanties	Franchise par sinistre
Responsabilité Civile 'Exploitation' dont	ACE Europe	7 000 000 € par sinistre	
- faute inexcusable		300 000 € par préposé victime avec un maximum de 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	3 500 € par préposé victime
- dommages corporels , matériels et immatériels constitutifs de pollution		300 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 000 € par sinistre
- autres dommages matériels et immatériels dont :		1 500 000 € par sinistre	1 000 € par sinistre
- dommages immatériels non consécutifs		300 000 € par sinistre	400 € par sinistre
- biens confiés		30 000 € par sinistre	400 € par sinistre
Responsabilité Civile Produits livrés dont	ACE Europe	2 200 000 € par sinistre et par année d'assurance	
- dommages matériels et		1 525 000 € par sinistre et	- 2 000 € par sinistre

immatériels avec les limites suivantes :		par année d'assurance	pour les dommages matériels et immatériels consécutifs - Néant pour les dommages corporels
- dommages immatériels non consécutifs		300 000 €par sinistre et par année d'assurance	3 000 €par sinistre
- frais de retrait (Tiers et Assuré)		160 000 €par sinistre et par année d'assurance	4 500 €par sinistre
Défense pénale et recours	ACE Europe	30 000 €par sinistre	pour les litiges dont le montant est égal ou supérieur à 1 524 €
Multirisques	Generali	30 000 €par sinistre	539 €par sinistre, sauf Services GENERALI 100% Pro, pertes d'exploitation, bris de glace, pas de franchise
Incendie et évènements assimilés		350 000 €	
Catastrophes naturelles		350 000 €	
Evènements climatiques		350 000 €	
Dégâts des eaux		100 000 €	
Vol - vandalisme : détériorations immobilières		GARANTI	
Vol - vandalisme : dommages mobiliers		50 000 €	
Bris des glaces		3 000 €	
Responsabilité en tant qu'occupant		GARANTI	
Défense amiable ou judiciaire		GARANTI	
Services 'GENERALI 100% PRO'		GARANTI	
Garantie des matériels dommages électriques et bris		30 000 €	
Perte d'exploitation		150 000 €	

Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 4,3 K€et 14,7 K€au cours des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012.

4.7. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent Offering Circular, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que le Groupe n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent Offering Circular.

En revanche, Delta Drone a assigné une entreprise (non concurrente) pour contrefaçon de la marque « DRONE 2.0 », déposée et protégée par Delta Drone tant au niveau national qu'europpéen.

La société en cause a en effet déposée postérieurement à Delta Drone auprès de l'INPI la marque « AR DRONE 2.0 ».

Seule une audience de référé devant le Tribunal de Grande Instance de Paris a eu lieu en date du 25 mars 2013, où il a été décidé : par ordonnance de jugement rendue le 9 avril 2013, de débouter chacune des parties de ses demandes de mesures immédiates et conservatoires.

Le débat de fond n'a ainsi pas encore débuté. Dès lors, l'importance des dommages intérêts qui seraient éventuellement versés à la Société ne peut être déterminée à ce stade.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Delta Drone.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble depuis le 25 février 2011 sous le numéro 530 740 562.

5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 25 février 2011 pour une durée de 99 ans s'achevant le 24 février 2110, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social est situé 12, rue Ampère, Bâtiment A Cemoi, 38000 Grenoble.
Téléphone : + 33 (0) 4 27 46 51 54

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil de Surveillance et Directoire, régie notamment par les dispositions du livre II de la partie législative du Code de Commerce et du livre II de la partie réglementaire dudit Code.

L'activité de la société concerne le développement, la fabrication, la commercialisation et l'exploitation de drones à usage civil. Cette activité est régie par une réglementation spécifique (cf. 6.5.1).

5.1.5. Évènements marquants dans le développement de la société

Février 2011

- Création de la société J2E qui regroupe les 4 fondateurs et initiateurs du projet (Frédéric Serre, Christian Viguié, Fabien Blanc-Pâques et Guillaume Pollin)
- Création le 25 février de la société Delta Drone par J2E

Mars 2011

- A l'occasion d'une première augmentation de capital, Maya Technologies, société grenobloise spécialisée dans l'ingénierie des systèmes embarqués, devient actionnaire et héberge durant

quelques mois la nouvelle Société. Un partenariat est signé entre les deux sociétés, qui permet à Delta Drone de bénéficier d'une équipe d'ingénieurs Maya

Juillet 2011

- Augmentation de capital, réservée au Groupe MND (Montagne et Neige Développement), groupe leader européen des équipements de sécurité pour la montagne, et à Monsieur Jean-François Blas, Directeur Général Délégué du Groupe Compagnie des Alpes

Décembre 2011

- Création de deux premières sociétés de distribution, Data Drone (dédiée aux secteurs Montagne, Mines et Carrières) et 3D Loisirs (dédiée aux secteurs sports et loisirs), en partenariat avec des professionnels reconnus des secteurs concernés

Février 2012

- Après plusieurs mois d'instruction du dossier, Oséo et la Région Rhône-Alpes accordent leur concours à Delta Drone sous la forme de 750 K€d'avances remboursables

Mars 2012

- A l'occasion du Salon de l'Aménagement de la Montagne (SAM) qui se tient à Grenoble, Delta Drone attire un grand nombre de visiteurs et bénéficie d'une première couverture médiatique pour la présentation du premier vol de son vecteur aérien de type VTOL (Vertical Take Off & Landing), Drone 2.0
- Augmentation de capital, réservée à plusieurs personnalités et sociétés de premier plan du monde économique et industriel. Le capital social est porté à 1 022 956 €

Mai 2012

- Delta Drone met en place un plan de BSPCE réservé aux premiers salariés de l'entreprise

Octobre 2012

- Delta Drone participe au Salon des Industries Minières (SIM) à Caen
- Delta Drone crée la filiale UAS Civil International (UASCI), dont l'objet est de coordonner l'ensemble des activités commerciales du Groupe. Lors de sa création, UASCI reprend 100% du capital des sociétés de distribution Data Drone et 3D Loisirs, et procède immédiatement à une augmentation de capital de 670 K€, essentiellement souscrite par les actionnaires historiques de Delta Drone

Novembre 2012

- En partenariat avec ERDF, Delta Drone fait l'objet d'un reportage télévisé, diffusé le 30 novembre dans le JT de 20 heures de TF1

Décembre 2012

- Delta Drone crée la filiale Drone Services, dont la mission est d'organiser la mise en place de l'Ecole Française du Drone®, premier centre de formation exclusivement et spécifiquement dédié à la formation des pilotes de drones

Janvier 2013

- La société UASCI décide de procéder à la dissolution sans liquidation de ses filiales, les sociétés 3D Loisirs et Data Drone par transmission universelle de patrimoine

Février 2013

- Ouverture de l'Ecole Française du Drone®
- Delta Drone acquiert le solde des titres non détenus par elle au sein du capital de Drone Services et contrôle désormais 100% du capital de cette dernière
- A l'expiration du délai d'opposition des créanciers, les sociétés 3D Loisirs et Data Drone sont définitivement dissoutes par suite de la transmission universelle de leur patrimoine au profit de la société UASCI
- La société reçoit ses premières commandes d'ERDF

Mars 2013

- Production des 5 premiers drones industrialisés

Avril 2013

- Après avoir absorbé ses deux filiales Data Drone et 3D Loisirs par voie de TUP, UASCI est absorbée par Delta Drone par voie de fusion. Le capital social de Delta Drone est ainsi porté à 1 533 188 €
- Delta Drone, jusqu'alors sous forme de Société par Actions Simplifiée, adopte la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

Investissements bruts (en k€)	Exercice 2011 10 mois Proforma	Exercice 2012 12 mois Consolidé
Immobilisations incorporelles	506,1	1 654,1
Immobilisations corporelles	100,7	1 088,9
Immobilisations financières	2,5	48,4
TOTAL	609,3	2791,4

Depuis sa création en février 2011, le Groupe a investi au total 3,4 M€ qui se répartissent comme suit :

Investissements incorporels

Delta Drone a investi un total de 2,16 M€ en immobilisations incorporelles (dont 0,5 M€ au titre de l'exercice 2011 et 1,7 M€ au titre de l'exercice 2012). Il s'agit exclusivement de dépenses de R&D.

Investissements corporels

Le Groupe a investi en immobilisations corporelles pour doter le site de production des moyens nécessaires à la production en série, et correspondant pour partie à la réalisation de prototypes. Au total, ces investissements corporels représentent 1,19 M€.

Investissements financiers

Au titre des investissements financiers, Delta Drone a participé depuis l'origine à la création de plusieurs sociétés filiales, aujourd'hui absorbées ou fusionnées.

5.2.2. Principaux investissements en cours de réalisation

Pour l'exercice 2013, le Groupe poursuit ses efforts de R&D dans les applications métiers et la finalisation du drone Delta Y. Le Groupe va également investir dans de nouveaux équipements de production au fur et à mesure de la montée en charge de l'atelier de fabrication. Ces investissements sont uniquement réalisés en France et sont principalement financés au moyen de l'emprunt mis en place en avril 2013 (se référer au paragraphe 10.1.3).

5.2.3. Principaux investissements envisagés

Compte tenu du caractère extrêmement novateur des drones, le Groupe envisage de poursuivre ses efforts de R&D à un rythme soutenu. Ceux-ci porteront sur l'amélioration de fonctionnalités, la mise au point de nouveaux capteurs et nouveaux applicatifs métiers, la conception de nouvelles bases de drones.

Ces efforts seront nécessaires pour permettre à Delta Drone de maintenir sa position d'industriel leader.

Des investissements supplémentaires, principalement sous forme de machines et matériels, seront également nécessaires pour permettre à Delta Drone d'augmenter sa capacité de production.

Il est précisé qu'aucun engagement ferme n'a été pris par les organes de direction concernant ces investissements.

6. APERCU DES ACTIVITES

Un marché à fort potentiel

Les drones professionnels à usage civil adressent un marché mondial à très fort potentiel, totalement vierge à ce jour, malgré de très nombreuses initiatives restées à l'état de prototypes.

Deux raisons principales expliquent cette situation :

- D'un point de vue technique, la mise au point de drones civils s'est longtemps heurtée à la problématique de la miniaturisation des composants électroniques. A cet égard, l'émergence des technologies liées aux Smartphones et plus généralement à la téléphonie mobile a largement permis de dépasser cette contrainte
- D'un point de vue réglementaire, la mise en place des premières réglementations dans quelques pays permettant d'inscrire les drones civils dans l'espace aérien est très récente. Les principaux freins à l'autorisation de vol des drones tenaient pour beaucoup aux problèmes de sécurité des personnes le cas échéant survolées, et dans une moindre mesure aux problématiques liées au respect de la vie privée

Dans ce contexte, la France apparaît comme l'un des principaux pays précurseurs, avec l'adoption le 11 avril 2012 d'une réglementation relative aux aéronefs sans pilote.

En dehors de la France, quelques autres pays apparaissent en avance sur le sujet des drones civils, tels le Royaume-Uni, le Canada ou encore l'Australie. A l'inverse, de nombreux autres pays sont encore en phase d'évaluation, comme les Etats-Unis dont l'ouverture du marché est programmée pour 2015.

Les applications de l'utilisation des drones sont multiples (liste non exhaustive)...

- Cartographie aérienne
- Surveillance
- Inspection d'infrastructures (réseaux électriques, ferrés, etc.)
- Inspection de sites industriels
- Sécurité civile (incendie, avalanches, inondations, pollution maritime, etc.)
- Détection de banc de poissons
- Comptage de cheptel
- Mesure de pollution atmosphérique
- Thermographie des bâtiments

Comme l'a résumé la DGE (Direction Générale des Entreprises) en conclusion d'une étude de marché publiée en 2010, « Le drone sera à l'aéronautique ce que le téléphone mobile est devenu au téléphone fixe ».

Sur un plan plus quantitatif, le marché mondial accessible aux drones civils professionnels fait l'objet de plusieurs estimations. Il devrait selon Teal Group, atteindre 11 Mds\$ en 2020.

...et offrent des avantages indéniables par rapport aux solutions existantes

- Gain de temps
- Coût inférieur
- Effectifs nécessaires limités
- Sécurité accrue
- Respect de l'environnement

Encore peu d'acteurs industriels (pour plus de précisions, se reporter au paragraphe 6.3.3)

Deux caractéristiques fortes sont internationalement partagées par la plupart des acteurs naissants du secteur :

- La quasi-totalité des entreprises sont des start-up disposant d'un effectif très réduit, essentiellement composé d'ingénieurs R&D. A ce stade, aucune société française n'a encore franchi le passage de la R&D vers une approche industrielle, et les rares sociétés dans le monde qui ont franchi cette étape ont une orientation d'activité militaire très marquée
- La quasi-totalité des entreprises qui travaillent sur le sujet des drones civils tire aujourd'hui ses ressources soit de financements publics, soit de revenus liés à des activités en liaison avec le secteur militaire

Delta Drone, un acteur atypique

Au sein du secteur, Delta Drone présente donc des caractéristiques très atypiques :

- Delta Drone ambitionne de banaliser l'utilisation du drone pour les entreprises en devenant un acteur réellement industriel, capable de produire en série des systèmes parfaitement normés
- La volonté des fondateurs et actionnaires est de se consacrer exclusivement au marché des drones civils, en privilégiant une offre de solutions métiers, le système de drones n'étant alors qu'une composante de la solution, aux côtés des systèmes d'information de traitement des données
- Au-delà de la dimension industrielle et commerciale, l'objectif est d'intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur, y compris les aspects de formation des télépilotes
- Enfin, l'actionnariat de Delta Drone réunit exclusivement des industriels et des personnes privées actuellement ou anciennement dirigeants de sociétés industrielles et commerciales. L'ensemble des actionnaires apporte, au-delà du financement, son expérience professionnelle et son réseau d'affaires

6.1. DES VECTEURS AERIENS ET DES APPLICATIONS TECHNOLOGIQUES UNIQUES

Constitution des drones de la Société

Les systèmes de drone commercialisés par Delta Drone sont constitués :

- D'un vecteur aérien : drone Delta H (voilure tournante) ou drone Delta Y (voilure fixe)
- D'applications technologiques spécifiques

Le vecteur aérien est une base sur laquelle vient se greffer une ou plusieurs applications technologiques spécifiques (appelée RDSM pour Recherche et Développement Spécificités Métiers) en fonction des solutions proposées

Adaptation des vecteurs aériens de Delta Drone à la réglementation DGAC

- Les vecteurs aériens doivent nécessairement être contrôlés à distance par un télépilote. Le rôle de ce dernier n'est pas de piloter le vecteur aérien, le vol étant entièrement programmé à l'avance, mais de contrôler que le drone évolue de façon appropriée et de reprendre le contrôle de l'appareil en cas de problème
- Les drones Delta H et Delta Y sont utilisés en fonction des missions à réaliser : le drone Delta Y permet de réaliser des vols de longue distance ou de couvrir des surfaces importantes, mais essentiellement en altitude (< 150 m). De son côté, le drone Delta H permet de réaliser des vols de précision, grâce notamment à sa capacité de se positionner en vol géostationnaire, et d'évoluer à très basse altitude, parfois à quelques mètres seulement du sol. Enfin, de nombreuses applications

sont optimisées par l'utilisation conjointe ou successive des deux vecteurs aériens, voire de la mise en œuvre simultanée d'une flotte de plusieurs appareils

Les sociétés désirant produire et commercialiser des drones doivent nécessairement recevoir une autorisation de conception de type de la part de la DGAC. A la Date de l'Offering Circular, Delta Drone dispose des autorisations S1, S2 et S3 pour son drone Delta H (cf. ci-après) qui peut donc être utilisé dans ces 3 scénarii.

6.1.1. Les vecteurs aériens

6.1.1.1. Le drone Delta H

Le drone Delta H est un vecteur aérien de type VTOL (Vertical Take-Off & Landing) à voilure tournante quadrotor.

Ce drone de type « hélicoptère » est donc un système à décollage et atterrissage verticaux, qui autorise une fonction de vol stationnaire.

Caractéristiques actuelles :

- Vitesse de vol : 0 à 40 km/h
- Vent maximum possible : 20 km/h
- Masse : 4 kg
- Autonomie : 15 minutes
- Envergure : 120 cm



Drone Delta H

Utilisations privilégiées :

- Images de précision
- Vols basse altitude
- Vols de proximité
- (haut niveau de détail)

Un produit de haute technologie

- Matériaux : l'optimisation des masses impose l'utilisation de matériaux offrant des niveaux de performance élevés du point de vue de la résistance et de la masse. Le drone Delta H est constitué de pièces en matériaux composites (fibres de carbone, verre et kevlar), aluminium et titane
- Système de stabilisation, guidage et navigation : le drone Delta H ne nécessite pas l'intervention d'un pilote lors de l'exécution de la mission. Le vol est entièrement automatique, du décollage à l'atterrissage. Ceci est possible grâce à l'utilisation d'un système de stabilisation, guidage et navigation avancé, utilisant des composants inertiels pour la stabilisation et GPS / inertielle pour le guidage / navigation
- Simulation : de nombreux outils de simulation sont utilisés lors des phases de conception, en particulier : simulation de contraintes mécaniques, soufflerie numérique, simulation de vol / lois de commande
- Energie : Delta Drone a sélectionné pour le drone Delta H des batteries industrielles à très haute densité d'énergie, assurant autonomie, cyclabilité et disponibilité. Un système de supervision (batteries intelligentes) permet d'assurer à l'utilisateur la bonne charge et le bon état de la batterie, afin de garantir des missions de qualité

- Système de secours : afin de répondre à la réglementation française et assurer une évolution en sécurité au-dessus de zones peuplées, le drone Delta H est équipé d'un système de secours permettant de limiter l'énergie d'impact à 69 Joules en cas d'incident de vol

La station de contrôle (GCS)

- La station de contrôle (GCS) est un dispositif permettant au télépilote de préparer, exécuter et suivre la mission. C'est un produit durci : robuste et étanche, la GCS peut fonctionner dans des conditions extrêmes (-20°C à +50°C, sous 1 mètre d'eau, dans un environnement poussiéreux, etc.)
- La GCS intègre :
 - un système de localisation (pour connaître la position du télépilote)
 - une IHM (Interface Homme Machine) ergonomique
 - des liens de commande et contrôle (pour piloter le drone et la charge utile)
 - un logiciel de définition et supervision de mission
 - une fonction de type « boîte noire »
 - un logiciel de synchronisation avec le service UAVIS (Unmanned Aerial Vehicle Information System, se référer au paragraphe 6.1.2.2 pour plus d'informations)

Gestion d'une mission

Étape 1 : préparation du vol

- Le télépilote peut préparer un vol de précision sur un terrain inconnu, en temps réel
- La préparation du vol peut également se faire à distance, sur le système UAVIS
- Selon le scénario réglementaire d'évolution, le télépilote peut, grâce à UAVIS effectuer une déclaration de vol à destination de la DGAC

Étape 2 : authentification du télépilote

- La GCS permet une authentification du télépilote, ceci afin de garantir un vol conforme à la réglementation (télépilote authentifié, évolution sur un périmètre et une altitude autorisés, scénario respecté)

Étape 3 : exécution du vol

- Après une vérification automatique de l'intégrité du système, le télépilote est en mesure d'effectuer une demande de départ de mission
- Le drone décolle automatiquement puis exécute sa mission
- L'opérateur peut visualiser à tout moment l'ensemble des paramètres de vol, et peut demander, si besoin, une demande d'atterrissage, de fin de mission, ou de déclenchement du système de secours. Si le drone dépasse les conditions définies dans le scénario réglementaire déclaré, une alarme est déclenchée afin d'alerter le télépilote
- En cas d'incident, le drone suit différents scénarii prédéfinis : retour automatique, atterrissage automatique, déclenchement du système de secours, etc

Étape 4: synchronisation des données avec le service UAVIS

- Après la mission, les données de la charge utile sont transmises dans la GCS, qui synchronise via un lien ADSL l'ensemble des données avec le service distant UAVIS pour traitement

6.1.1.2. Le drone Delta Y

Le drone Delta Y est un vecteur aérien de type CTOL (Conventional Take-Off & Landing) à voilure fixe.

Ce drone de type « avion » est un système dont le décollage s'effectue à l'aide d'un système de catapulte et l'atterrissage sur une zone dégagée d'environ 30 m x 100 m ou à l'aide d'un système de descente à vitesse contrôlée.

Caractéristiques actuelles :

- Vitesse de vol : 50 km/h
- Vent maximum possible : 25 km/h
- Masse : 2 kg
- Autonomie : 1 heure
- Envergure : 180 cm

Utilisations privilégiées :

- Couverture de zones importantes (100 ha)
- Longues distances
- (notamment en balayage)



Drone Delta Y

Un produit de haute technologie

- Tout comme le drone Delta H, le drone Delta Y impose l'utilisation de matériaux offrant des niveaux de performance élevés du point de vue de la résistance et de la masse. Le drone Delta Y est constitué de pièces en matériaux composites (fibres de carbone, verre et kevlar)
- Système de stabilisation, guidage et navigation : le drone Delta Y ne nécessite pas l'intervention d'un pilote lors de l'exécution de la mission. Le vol est entièrement automatique, du décollage à l'atterrissage. Ceci est possible grâce à l'utilisation d'un système de stabilisation, guidage et navigation avancé, utilisant des composants inertiels pour la stabilisation et GPS/inertiel pour le guidage / navigation
- Simulation : de nombreux outils de simulation sont utilisés lors des phases de conception, en particulier : soufflerie numérique, simulation de vol / lois de commande
- Energie : Delta Drone a sélectionné pour le drone Delta Y des batteries industrielles à très haute densité d'énergie, assurant autonomie, cyclabilité et disponibilité. Un système de supervision (batteries intelligentes) permet d'assurer à l'utilisateur la bonne charge et le bon état de la batterie, afin de garantir des missions de qualité
- Système d'atterrissage automatique / secours : afin de répondre à la réglementation Française et assurer une évolution en sécurité au-dessus de zones peuplées, le drone Delta Y est équipé d'un système de secours permettant de limiter l'énergie d'impact à 69 Joules en cas d'incident de vol. Ce système permet également au drone de se poser dans des zones très exiguës, là où une procédure d'atterrissage conventionnelle (approche / finale) serait impossible à réaliser. Ce système offre une grande souplesse au niveau des sites d'exécution des missions

La station de contrôle (GCS) :

- La station de contrôle (GCS) est un dispositif permettant au télépilote de préparer, exécuter et suivre la mission. C'est un produit durci : robuste et étanche la GCS peut fonctionner dans des conditions extrêmes (-20°C à +50°C, sous 1m d'eau, dans un environnement poussiéreux, etc.)

- La GCS intègre :
 - un système de localisation (pour connaître la position du télépilote)
 - une IHM (Interface Homme Machine) ergonomique
 - des liens de commande et contrôle (pour piloter le drone et la charge utile)
 - un logiciel de définition et supervision de mission
 - une fonction de type « boîte noire »
 - un logiciel de synchronisation avec le service UAVIS

Gestion d'une mission :

Etape 1 : préparation du vol

- Le télépilote peut préparer un vol de précision sur un terrain inconnu, en temps réel
- La préparation du vol peut également se faire à distance, sur le système UAVIS
- Selon le scénario réglementaire d'évolution, le télépilote peut, grâce à UAVIS effectuer une déclaration de vol à destination de la DGAC

Etape 2 : authentification du télépilote

- La GCS permet une authentification du télépilote, ceci afin de garantir un vol conforme à la réglementation (télépilote authentifié, évolution sur un périmètre et une altitude autorisés, scénario respecté)

Etape 3 : exécution du vol

- Après une vérification automatique de l'intégrité du système, le télépilote est en mesure d'effectuer une demande de départ de mission
- Le drone décolle automatiquement puis exécute sa mission
- L'opérateur peut visualiser à tout moment l'ensemble des paramètres de vol, et peut demander, si besoin, une demande d'atterrissage, de fin de mission, ou de déclenchement du système de secours. Si le drone dépasse les conditions définies dans le scénario réglementaire déclaré, une alarme est levée afin d'alerter le télépilote
- En cas d'incident, le drone suit différents scénarii prédéfinis : retour automatique, atterrissage automatique, déclenchement du système de secours, etc.

Etape 4 : synchronisation des données avec le service UAVIS

- Après la mission, les données de la charge utile sont transmises dans la GCS, qui synchronise via un lien ADSL l'ensemble des données avec le service distant UAVIS pour traitement

6.1.1.3. La gestion de la sécurité

La sécurité est un élément clé dans la mise en œuvre de drones civils. Dès la conception de ses vecteurs aériens Delta H et Delta Y, la Société a intégré des contraintes sécuritaires importantes.

Les scénarii de la DGAC (voir paragraphe 6.5.1) imposent de se soumettre à un poids maximum (inférieur à 25 kg pour les scénarii 1 et 2, 4 kg pour le scénario 3, 2 kg pour le scénario 4). La sécurité est d'autant plus cruciale dans le cas du scénario 3 où les drones sont autorisés à évoluer dans des zones peuplées. En effet, en cas de chute du vecteur aérien, celui ne doit pas blesser les individus qui pourraient se trouver dans la zone d'évolution du drone. En ce qui concerne le scénario 4, la distance importante qui peut séparer le vecteur aérien du télépilote impose un poids maximum de 2 kg, contrainte à laquelle se conforme le Delta Y.

Au-delà de la réglementation, Delta Drone a intégré de nombreuses fonctionnalités à ses drones pour assurer une sécurité maximum.

- Au niveau de la production :
 - Chaque sous-ensemble important est numéroté et codifié de manière unique
 - Tous les systèmes critiques embarqués sont doublés (redondés)
 - Pendant les vols, les fonctions principales du système sont contrôlées en permanence. Tout incident entraîne l'atterrissage automatique ou le retour sur base
 - Le drone embarque une boîte noire qui enregistre tous les paramètres du vol
 - Un système de parachute automatique permet d'amortir les chutes éventuelles
 - Les appareils sont fragibles
 - Des capteurs optiques et de type sonars embarqués assurent la correction de trajectoire en temps réel, ce qui améliore la qualité de navigation
- Au niveau de la mise en œuvre des systèmes, la sécurité est permanente :
 - Une vérification électronique s'effectue automatiquement à la mise en route pour vérifier l'état électronique des principaux sous-ensembles ainsi que l'assemblage mécanique de l'ensemble
 - L'empreinte biométrique du télépilote est relevée, permettant de s'assurer de la qualité de l'opérateur, et de prévenir toute utilisation frauduleuse, et de tracer l'ensemble du vol en l'associant avec un télépilote désigné
 - Un lien de communication permanent entre le vecteur aérien, la station au sol et les contrôleurs distants garantit la maîtrise des vols
 - L'archivage systématique de toutes les missions permet une traçabilité parfaite
 - Une cartographie à la demande « COD » limite et sécurise les plans de vols à une zone géographique précise et compatible avec la réglementation : les missions ne peuvent s'effectuer que dans un environnement décrit au préalable dans le plan de vol. Toute tentative de sortie du périmètre entraîne le retour immédiat et automatique du drone sur sa base
 - Un plan de vol « bas niveau » organise les trajectoires de déplacement d'un point à un autre lorsque le drone évolue dans un périmètre géographique connu contenant des obstacles permanents

6.1.2. Les applications technologiques

6.1.2.1. Les RDSM développées par le Groupe

Le vecteur aérien est utilisé en tant que « véhicule de transport » de la partie « acquisition des données » des applications développées par la Société. Ces applications sont appelées RDSM (Recherche et Développement Spécifique Métier).

Les RDSM sont composées de trois composants, dédiés à chaque RDSM:

- Un module de planification de mission
- Une charge utile (pod)
- Un traitement spécifique des données métiers

Modules de planification de missions :

- Module « mapping »
- Module « modèles numériques de terrain »
- Module « tracking »
- Module « photo »

Charges utiles (POD)

Les PODS disposent d'une interface électro-mécanique standard, qui permet une connexion aisée sur le drone (remplacement instantané, aucun outil nécessaire).

Liste des pods développés :

- Un pod « mapping, résolution standard »
- Un pod « mapping, résolution haute définition »
- Un pod « hyper-spectral »
- Un pod « vision thermique / infra rouge »
- Un pod « video HD »
- Un pod « photo HD »
- Un pod « détecteur de gaz »

Traitements spécifiques des données :

- Génération de photos « mosaïques » (données électro-optiques / hyper-spectrales / multispectrales / infra rouge). Précision : jusqu'à 1cm / pixel
- Génération d'orthophotos (données électro-optiques / hyper-spectrales / multispectrales / infra rouge). Précision : jusqu'à 1cm / pixel
- Génération de modèles 3D / modèles numériques de terrain. Précision : jusqu'à 3cm en x/y/z.
- Génération de volumes de terrain / tas
- Génération de modèles d'index végétal (biomasse)
- Post processing de données vidéo (stabilisation, montage)

6.1.2.2. Le système d'information UAVIS

Entièrement développé par Delta Drone, UAVIS est un système d'information connecté à Internet, dont l'accès est réservé aux clients, chacun disposant d'un espace sécurisé permettant la gestion complète de son contrat.

UAVIS permet aux clients de Delta Drone de :

- gérer le suivi des opérations de maintenance (grâce à l'achat de carnets de « droits »)
- suivre le nombre d'heures de missions consommées durant le contrat
- télécharger des données mission et lancer les traitements
- télécharger les résultats des missions
- disposer d'informations techniques permanentes
- réserver des journées de mission en cas d'indisponibilité des pilotes habituels
- acheter des crédits d'heures et des droits à traitement des données supplémentaires au delà du forfait prévu au contrat, souscrire un contrat d'hébergement et d'archivage des missions

6.2. LES MARCHES ADRESSES PAR DELTA DRONE

Le choix stratégique de n'adresser des marchés qu'après avoir i) identifié des solutions professionnelles innovantes, dont certaines susceptibles de faire l'objet d'un dépôt de brevet, ii) validé que ces derniers représentaient un volume d'affaires potentiel significatif, constitue à l'évidence une démarche raisonnée dans un secteur naissant et extrêmement foisonnant d'initiatives diverses.

Cette approche originale est liée au fait que Delta Drone considère que le drone n'est qu'une partie, certes essentielle, de la solution proposée, et que la pérennité de l'offre repose avant tout sur la pertinence de solutions complètes.

On pourrait comparer cette vision à la réalité du secteur informatique, où le drone serait le hardware, et le système UAVIS la suite logicielle, ou encore à celle de la téléphonie mobile, où le drone serait le téléphone et le système UAVIS les fonctions réseaux.

Delta Drone a pris la décision de focaliser son activité commerciale sur 6 marchés :

- Carrières & Géomètres-expert
- Agriculture (notamment céréalière)
- Loisirs & sports
- Energie & Réseaux
- Inspection d'infrastructures
- Montagne

Ce choix est dicté par le fait que :

- Les premières solutions sont disponibles et répondent aux besoins des marchés adressés
- Les clients potentiels sont identifiés et sont accessibles via le réseau d'affaires des actionnaires. Des contacts avancés avec des clients potentiels sont par ailleurs en cours dans tous les secteurs identifiés par le Groupe
- Des synergies existent entre les différents marchés (applications communes)
- Certains marchés correspondent à une offre combinée Delta H / Delta Y que seul Delta Drone est aujourd'hui en mesure de proposer
- Les opérateurs des marchés cible sont en mesure de pouvoir financer des « études de faisabilité », qui correspondent à la mise au point des solutions
- Chacun de ces marchés représente à lui seul un gisement d'affaires considérable, même en ne considérant que le marché français
- Chacun de ces marchés présente l'opportunité de pouvoir être adressé de deux manières : soit par contact direct avec les directions nationales des entreprises du secteur, soit par le biais d'un contact avec les opérateurs locaux ou régionaux

6.2.1. Carrières & Géomètres-expert

Le marché des carrières et géomètres-experts regroupe les carrières de granulats ainsi que les cabinets de géomètres-experts.

6.2.1.1. Carrières

La taille estimée du marché

En France, le secteur de l'extraction de granulats regroupe 1 550 entreprises, qui ont réalisé en 2011 un chiffre d'affaires global de 3,6 milliards d'euros. La France compte environ 2 700 carrières de granulats produisant entre 350 et 400 millions de tonnes en fonction des années.

Dans la grande majorité des cas, les carrières approvisionnent le marché local de la construction :

- l'entretien des routes rurales
- les travaux liés aux réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité
- la construction de nouvelles maisons ou de lotissements
- les terrassements en vue de la création de zones d'activités, de parkings, de centres commerciaux, etc.

Ponctuellement, il peut s'agir d'alimenter un gros chantier tel que la construction d'une nouvelle voie ferrée (LGV, ligne à grande vitesse) ou d'une voie de contournement urbain. Mais la plupart du temps, c'est pour une multitude de chantiers de plus petite taille, dispersés sur le territoire, que les carrières travaillent.

Les carrières doivent être localisées à proximité des zones de consommation avec un maillage suffisamment dense de carrières sur le territoire afin :

- d'assurer l'approvisionnement de la multitude de chantiers
- de réduire l'impact environnemental du transport des matériaux
- de diminuer leur coût

Source : Union nationale des producteurs de granulats

Les principaux acteurs sur ce marché sont Lafarge, Eurovia (Vinci), Eiffage, Holcim France, Vicat, Colas (Bouygues), Italcementi / Ciments Français, ou encore Cemex.

Les pratiques existantes

Aujourd'hui, les mesures de cubatures sont réalisées suivant une périodicité aléatoire, compte tenu du coût et du temps nécessaires pour des intervenants qui effectuent les mesures à pied, à partir du sol.

Concernant les modèles numériques de terrain, qui répondent à une obligation légale annuelle, mais également à un besoin des carriers pour évaluer l'évolution du site d'exploitation, les missions se déroulent jusqu'à présent au moyen d'hélicoptères ou d'avions, dont le coût d'intervention est sans commune mesure avec l'utilisation d'un système de drones.

Les solutions apportées par Delta Drone

L'offre Delta Drone repose sur une solution de cubature (mesure du volume des tas de granulats produits) et un modèle numérique de terrain (MNT) réalisés au moyen d'un Delta H.

Un modèle numérique de terrain (MNT) correspond à la représentation en 3D d'un terrain, reconstituée à partir d'un nuage de points permettant de décrire très précisément la surface suivant les trois axes x, y et z (longueur, largeur, hauteur).

Figure 1 - Exemple d'une cubature réalisée dans une carrière de granulats



Source : Société

Avantages de la solution Delta Drone

La solution Delta Drone offre des avantages indéniables par rapport aux cubatures effectuées actuellement :

- La solution Delta Drone offre un gain de temps significatif : 15 minutes sont nécessaires pour la solution Delta Drone contre 2 heures en moyenne pour une cubature effectuée par des géomètres-experts
- Elle est également plus précise : 52 000 points de mesure contre 117 (sur la base d'une cubature de 400 m³ environ)

- Elle permet une économie de coûts salariaux : 1 seul télépilote est nécessaire contre 2 géomètres-experts pour une cubature
- Elle permet également une économie lors de l'exploitation : le drone est mis à disposition permanente chez le client et peut être utilisé sans limite contrairement aux géomètres dont chaque prestation est facturée

La solution Delta Drone permet donc un relevé régulier, aussi souvent que nécessaire, à un coût très inférieur.

En termes de développement commercial, Delta Drone a mis au point une solution « carrières » en étroite collaboration avec le Groupe Vicat. Ce dernier a signé fin avril 2013 un premier contrat, sous forme de prestations de services, destiné à évaluer précisément en situation réelle le besoin complet du Groupe, notamment le nombre de sites susceptibles d'être opérés avec un système. Cette phase exploratoire permettra de quantifier et de cadencer le nombre total de systèmes à mettre en œuvre pour couvrir tous les besoins du Groupe.

Parallèlement, Delta Drone s'est engagé sur deux voies commerciales : d'une part l'entrée en discussion avec plusieurs des principaux acteurs du secteur (Eiffage, Colas, Lafarge, etc.), d'autre part une prospection directe en direction des exploitants indépendants et des responsables locaux de carrières.

6.2.1.2. Géomètres-experts

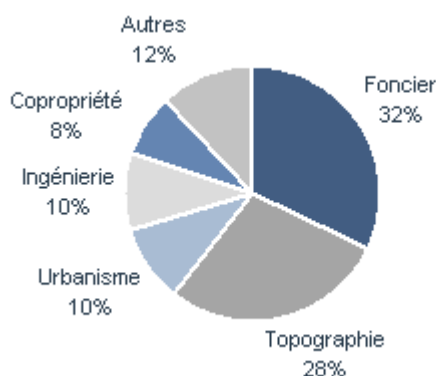
La taille estimée du marché

Plus de 1 800 géomètres-experts exercent aujourd'hui sur le territoire français dans 2 152 bureaux. La plupart d'entre eux travaillent dans des cabinets de taille modeste, plus de 70% des cabinets comptant en effet moins de 10 salariés (données 2007).

Les géomètres-experts ont réalisé en 2010 un chiffre d'affaires global de 823 M€

Les prestations des géomètres experts se répartissent de la façon suivante

Figure 2 - Répartition du chiffre d'affaires 2010 des géomètres-experts par activité



Source : Ordre National des Géomètres-Experts

Les pratiques existantes

Aujourd'hui, les mesures réalisées par les géomètres le sont souvent par des équipes de plusieurs géomètres. Les relevés de mesure sont par ailleurs souvent longs, du simple fait que ces derniers doivent s'effectuer à pied, dans des conditions parfois difficiles. Ils sont également parfois

impossibles à effectuer précisément, du fait de règles de sécurité qui interdisent aux personnels d'évoluer dans certaines zones.

Les solutions apportées par Delta Drone

Pour les géomètres-experts, l'intérêt du drone est évident pour améliorer et compléter leur approche des multiples sites à évaluer et cartographier. L'offre Delta Drone repose sur des solutions d'orthographie, de relevés topographiques et de modèles numériques de terrain (MNT) qui combinent l'utilisation de Delta H et de Delta Y. Dans cette perspective, les systèmes de drones (et les traitements logiciels associés) sont appelés à devenir de véritables outils pour ces professionnels.

Avantages de la solution Delta Drone

Comme pour les cubatures, l'utilisation de la solution Delta Drone offre des avantages indéniables par rapport aux travaux classiques des géomètres-experts

- Gain de temps
- Gain d'effectifs nécessaires
- Gain de coûts

Compte tenu de la structure de la profession, le développement commercial s'articule principalement autour d'une offre de « prestations à la mission », prospectée localement. Cette démarche correspond à une phase de prise en compte progressive par les géomètres de l'intérêt d'un nouvel outil pour la profession.

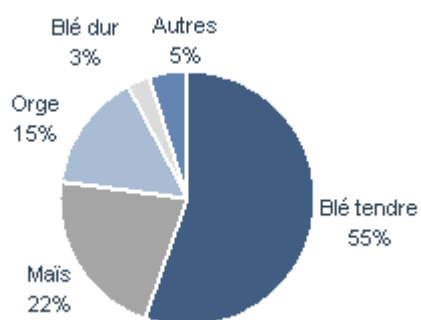
6.2.2. Agriculture de grande surface

La taille estimée du marché

La France comptait en 2010 environ 13 millions d'ha de surfaces cultivées, dont 9,2 millions d'ha de cultures céréalières et 2,2 millions d'ha de cultures d'oléagineux (colza, tournesol), 130 000 exploitations spécialisées en grande culture, ce qui implique une taille moyenne des exploitations d'environ 100 ha. La plupart des exploitations sont réunies au sein de coopératives et d'unions de coopératives. On recense aujourd'hui 195 coopératives céréalières en France.

Sources : Agreste, Coop de France

Figure 3 - Répartition de la production céréalière en France en 2010



Source : France Agrimer

Les pratiques existantes

Aujourd'hui, l'observation des cultures se fait soit à pied, soit au moyen d'images satellites (peu fréquentes et parfois imprécises), parfois d'hélicoptères et d'avions (coûts élevés de mise en œuvre et réactivité aléatoire).

Les solutions apportées par Delta Drone

L'offre Delta Drone repose sur un pack Delta H et Delta Y. Le Delta Y permet un balayage d'une surface agricole de 100 ha en 12 mn, produisant une photo numérique de l'ensemble de la surface avec une précision centimétrique (3 cm / pixel). Cette première prise de vue « globale » peut être réalisée avec un capteur optique et/ou un capteur hyper-spectral permettant de mesurer les indices de pousse de la végétation (classement des végétaux par photosynthèse). La simple observation des différences de couleur permet d'identifier des zones suspectes (adventices, nuisibles, etc.), vers lesquelles un drone Delta H pourra être dirigé pour pratiquer une observation de précision (mm).

Figure 4 - Exemple de vues globales et de précision



Source : Société

Avantages de la solution Delta Drone

- La solution peut être mutualisée au sein de coopératives pour en limiter le coût
- Elle peut être utilisée autant de fois que souhaité, y compris en cas de mauvaises conditions météorologiques (couverture nuageuse dense, pluie, etc.)

Les nouveaux usages créés par Delta Drone

En l'absence d'observations régulières et ciblées, les exploitants agricoles traitent jusqu'à présent de manière préventive leurs parcelles, au moyen d'un épandage systématique sur l'ensemble de la surface, qui peut atteindre 500 kg de produit / ha. Cet épandage massif représente un coût financier important, mais également un coût environnemental de plus en plus contesté par l'opinion publique, dans la mesure où il influence la qualité des sols et des nappes phréatiques.

L'utilisation combinée des systèmes de drones pourrait permettre de créer de nouveaux usages, en limitant fortement l'épandage préventif massif et en concentrant les épandages sur les zones infectées, dès le début de l'apparition de la maladie.

A cet égard, la solution Delta Drone s'inscrit dans une logique d'agriculture de précision, favorable à l'environnement.

Au plan commercial, de nombreux contacts très prometteurs sont initiés, dont il est prématuré de mesurer l'ampleur. En effet, le développement commercial pourrait prendre la forme d'une commercialisation classique auprès des coopératives, mais également se traduire par des partenariats pour rejoindre des offres déjà constituées.

6.2.3. Loisirs & Sports

6.2.3.1. Loisirs

Le marché cible Loisirs regroupe l'hôtellerie de plein air (campings), les clubs de vacances et les stations de sport d'hiver, c'est-à-dire les lieux où des vacanciers peuvent pratiquer des loisirs ou des activités sportives.

La taille estimée du marché

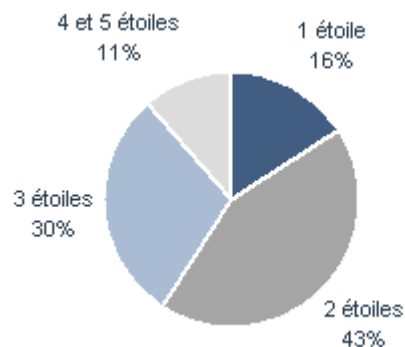
Hôtellerie de plein air (campings)

En 2012, La France comptait 8 520 campings et 936 000 emplacements. Elle est ainsi la première capacité d'hébergements de plein air en Europe (devant l'Allemagne et le Royaume-Uni).

Source : Fédération Française de Camping et Caravaning

La répartition des campings en France en fonction du nombre d'étoiles est la suivante :

Figure 5 - Répartition des campings en France en fonction du nombre d'étoiles (données 2012)



Source : Fédération Française de Camping et Caravaning

Le marché visé par Delta Drone concerne principalement les campings disposant d'au moins 3 étoiles, soit 41% des 8 520 campings français, ce qui représente environ 3 500 sites. La plupart sont de

véritables centres de loisirs disposant d'une offre complète d'activités de plein air (équitation, ski nautique, canoë, planche à voile, etc.).

Clubs de vacances

La France regroupe également plusieurs acteurs spécialisés dans les clubs de vacances, présents dans le monde entier, et dont les clubs disposent de nombreux équipements de loisirs. Les principaux acteurs français du secteur sont :

- Club Méditerranée : 74 villages dans le monde, dont 25 en France. Club Méditerranée est le leader mondial des clubs de vacances
- Belambra : 66 villages en France
- Pierre & Vacances : 15 clubs vacances en France, aux Antilles et en Espagne ainsi que 21 domaines Center parcs

Source : Xerfi, sociétés

Stations de sport d'hiver

Les stations de sport d'hiver (233 en France disposant de plus de 4 remontées mécaniques) accueillent le système de la formation au ski alpin, pour l'essentiel régi par l'ESF (Ecole du Ski Français), se traduisant par le passage de tests de niveau.

Source : Rapport Laurent Vanat

Les pratiques existantes

Les moyens de capture d'image actuels utilisés sont essentiellement les photographes traditionnels ainsi que les solutions à partir de ballons captifs.

Les nouveaux usages créés par Delta Drone

L'offre Delta Drone est double : en premier lieu, elle repose sur un principe « d'œil déporté », qui permet à chaque site de vacances d'alimenter une banque d'images et de vidéos, aux fins de promotion et de communication. Ainsi, les vidéos des sites peuvent être actualisées en permanence, tant pour mettre en valeur les infrastructures que pour illustrer par l'image les événements qui rythment la vie du site.

En second lieu, l'offre Delta Drone repose sur un système innovant de tracker (bracelet) qui est porté par une personne lors d'un exercice sportif ou de loisir, cette dernière devenant alors la cible du drone qui la suit dans toutes ses évolutions. Afin de se conformer à la réglementation de la CNIL, le visage des personnes non porteuses du bracelet, évoluant dans l'environnement du drone, est flouté. La vidéo tournée pour l'occasion devient alors un souvenir de vacances, téléchargeable sur tout support numérique (moyennant une participation financière de la personne). Au-delà, l'ensemble de ces vidéos « souvenirs de vacances » constitue une matière première pouvant servir de support à de multiples opérations de fidélisation et d'action commerciale.

Au plan commercial, des contacts sont très avancés avec plusieurs groupes intégrés d'hôtellerie de plein air, chaque groupe comptant environ 50 sites. Les premiers accords devraient permettre d'implanter sous forme de prestations de service ayant valeur de test les premiers systèmes dans des sites test au cours du printemps / été 2013, avant un déploiement plus vaste à programmer sur la saison 2014.

La fin de saison d'hiver sera également l'occasion de valider l'offre avec les ESF et les stations de ski, pour un démarrage opérationnel en hiver 2013-2014.

6.2.3.2. Sport

La taille estimée du marché

Les clubs de sports collectifs disposant de budgets conséquents sont relativement nombreux en France.

- Football : 40 clubs professionnels (Ligue 1 et Ligue 2), 20 clubs semi-professionnels en National (3e division), 128 clubs en CFA
- Rugby : 34 clubs professionnels (Top14 et Pro D2) et 64 clubs semi-professionnels en Fédérale (3^{ème} division)

Sources : Fédérations sportives

Les nouveaux usages créés par Delta Drone

L'offre est une solution dédiée aux clubs professionnels et semi-professionnels de football et de rugby.), qui comptent tous dans leur encadrement un analyste vidéo, chargé de filmer sous différents angles les joueurs en situation lors des séances d'entraînement. Les images permettent ensuite aux entraîneurs de corriger les placements individuels et collectifs lors de séances de « débriefing sur tableau noir ».

Le système de drone Delta H sera utilisé, d'une part pour filmer la mise en place collective des joueurs lors des séances d'entraînement permettant ensuite l'analyse des stratégies de mise en place des tactiques de jeu, d'autre part les performances individuelles de chaque joueur (course, déplacement, appuis, etc.).

La solution Delta Drone est actuellement testée auprès du FC Grenoble (rugby, Top14) et du GF 38 (football, CFA). L'action commerciale en cours de démarrage vise à signer les premiers contrats pour le démarrage de la saison 2013-2014, soit aux environs du mois de juillet 2013.

Figure 6 - Captures d'écran à partir de vidéos tournées lors des entrainements du FCG et GF38



Source : Société

Figure 7 - Interview de Fabrice Landreau, directeur sportif du FC Grenoble, parue dans le journal Midi Olympique du 15 avril 2013

l'œil de...

FABRICE LANDREAU - DIRECTEUR SPORTIF DE GRENOBLE

« Des possibilités immenses »

Qu'attendez-vous du système de drone désormais à la disposition de votre équipe ?
Beaucoup. Il y a une quinzaine d'années, j'avais assisté à une intervention de Fabrice Brochard, conseiller technique de la FFR. Il avait tenté de nous sensibiliser au pouvoir de l'image. On n'en était pas encore aux images numériques et aux utilisations que l'on sait en faire aujourd'hui, quasiment en temps réel. À l'époque, j'étais joueur, j'avais prêté une oreille distraite à ses propos. Aujourd'hui, au FCG, nous sommes tous bien conscients du parti que l'on peut tirer de l'image comme auxiliaire. D'ailleurs, tous les entraînements sont filmés. Mais ils sont filmés à hauteur d'hommes :

La vue globale et aérienne sur le jeu et les joueurs constitue-t-elle une révolution ?
Sûrement. Mais le système n'en est qu'à ses débuts. Avec le FCG, nous participons à son élaboration, à son développement. Ses utilisations sont évidemment multiples. Aujourd'hui, nous avons sûrement quelques difficultés à imaginer toutes les possibilités qu'il peut offrir dans un avenir proche. Mais je les crois immenses.

Lesquelles ?
À terme, le système pourra fournir les mêmes données que le système GPS utilisé par Clermont à ses entraînements. Mais à des coûts moins élevés. Il peut nous renseigner sur les distances parcourues, la vitesse de déplacement de chaque joueur. On peut décortiquer les attitudes individuelles, étudier les positions des piliers, analyser un geste comme la passe, le coup de pied...

Et sur le plan des mouvements collectifs ?
C'est peut-être dans ce secteur que le système peut être le plus utile aux entraîneurs, parce qu'il fournit une vision globale des actions à la fois de l'attaque et de la défense. Ça, c'est nouveau. On peut voir le positionnement du demi de mêlée jusqu'à l'ailier. On peut intervenir sur les placements de chacun, les modifier. Je pense aussi à la formation des groupés-pénétrants, à la façon dont ils se structurent, comment et pourquoi ils sont efficaces, comment on peut les enrayer, etc.

Vous êtes-vous déjà servi des images fournies par le drone ?
Oui. Nous avons eu une première démonstration au début de cette année, avant le match contre Castres. Nous avons travaillé grâce à ces images sur la régulation de nos courses. Avec l'appui de telles images, le message des entraîneurs passe mieux. **Propos recueillis par F.L.**



Source : Société

6.2.4. Energie & Réseaux

Cette offre s'adresse aux entreprises qui gèrent un réseau de transport et de transformation d'énergie : ERDF, RTE, EDF EN, opérateurs télécom, GDF Suez, etc.

Les solutions aujourd'hui disponibles portent sur quatre sujets : l'inspection des infrastructures de support, notamment les pylônes haute et moyenne tension, et le suivi de ligne, destiné à vérifier l'état d'usure des isolateurs et autres équipements ainsi que celle des fils, l'évaluation des programmes d'élagage de la végétation à proximité des lignes HTA, l'intervention de secours en cas d'incident (chute d'un poteau, rupture de câble, etc.) et la cartographie (ortho photographie) des postes sources de ERDF. L'offre Delta Drone repose dans certains cas sur l'utilisation combinée de Delta H et Delta Y.

La taille estimée du marché

Le transport et la distribution d'électricité en France sont aujourd'hui assurés par ERDF et RTE, deux filiales d'EDF. RTE est spécialisée dans les lignes à très haute tension et dans l'alimentation directe de sites industriels, ERDF gérant le réseau haute, moyenne et basse tension. Les points de rencontre des deux réseaux (transformation de l'énergie) sont localisés dans des mini-centrales électriques appelées postes source.

- ▣ Infrastructures exploitées par ERDF
 - 613 200 km de lignes haute tension à 20 000 volts (HTA)

- 351 700 km de réseau aérien
- 261 500 km de réseau souterrain
- 692 000 km de lignes basse tension à 400 volts (BT)
 - 415 100 km de réseau aérien
 - 276 900 km de réseau souterrain
- 2 240 postes-sources HTB / HTA (HTB = tension supérieure à 50 000 volts)
 - 751 000 postes de transformation HTA/BT
- Infrastructures exploitées par RTE
 - 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts (HTB)
 - 2 500 postes électriques

Sources : ERDF, RTE, données 2011

Ces infrastructures nécessitent d'être surveillées, contrôlées et entretenues en permanence. ERDF et RTE doivent également entretenir l'environnement aux alentours des lignes. Ainsi, des travaux d'élagage des arbres à proximité des lignes sont régulièrement nécessaires afin d'éviter que ceux-ci n'endommagent les lignes. Ces opérations de maintenance et d'entretien représentent un coût significatif pour ces deux entreprises. ERDF a par exemple dépensé 242 millions d'euros en 2011 pour la maintenance préventive.

Les pratiques existantes

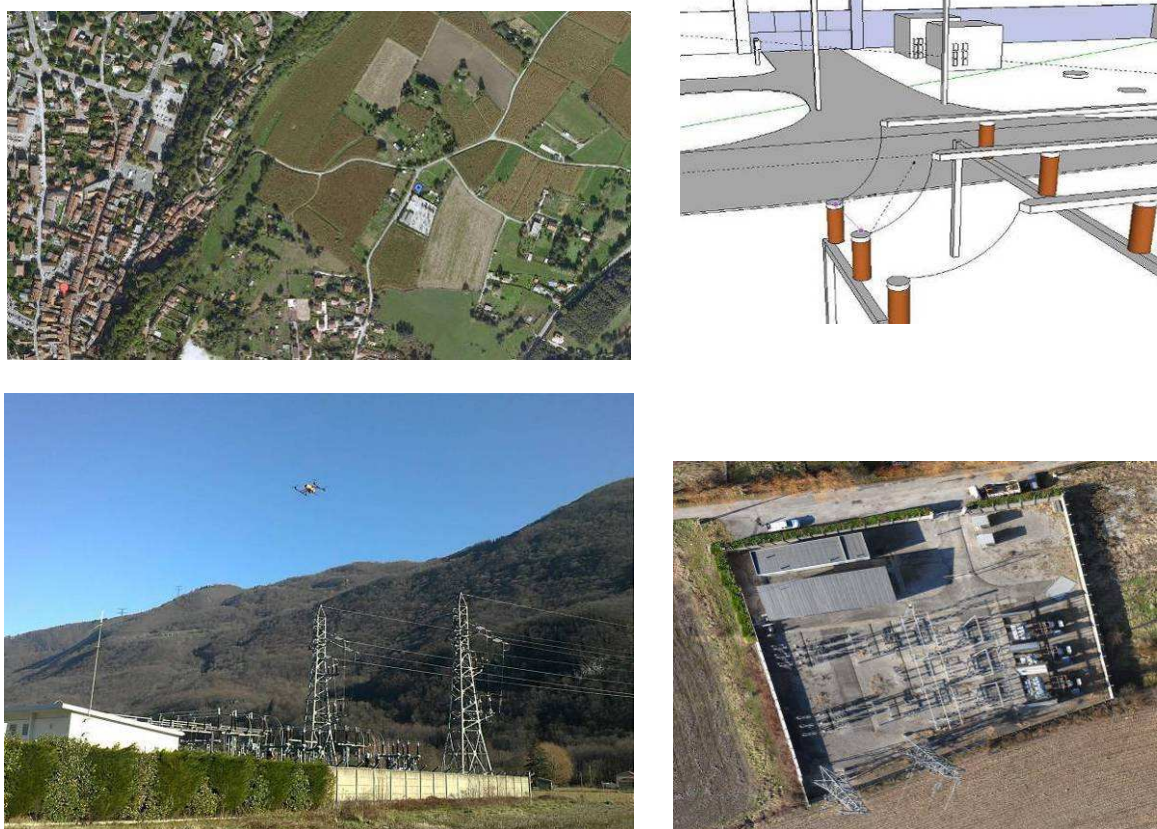
Afin d'assurer la maintenance de leur réseau, ERDF et RTE utilisent des solutions traditionnelles (hélicoptères pour l'inspection des lignes et le secours, observation à pied pour l'élagage).

Les solutions apportées par Delta Drone

Les drones commercialisés par Delta Drone peuvent permettre de réaliser :

- la surveillance, la préparation de la maintenance des lignes, afin de prévoir les travaux d'entretien
- le repérage de zones endommagées (par les tempêtes notamment) afin d'effectuer les réparations
- la cartographie de l'état de pousse des arbres aux alentours des arbres, dans le but de planifier les opérations d'élagage
- la cartographie des infrastructures (notamment les postes source d'ERDF)

Figure 8 - Extraits d'une mission de cartographie des postes source ERDF



Source : Société

Avantages de la solution Delta Drone

- Contrairement à une simple observation visuelle, l'application de Delta Drone permet à l'utilisateur d'obtenir des données plus précises et fiables quant aux besoins d'élagage. Le client peut ainsi planifier ses opérations d'élagage en amont, de façon fiable et précise
- Elle permet également un gain de temps et de coût très significatif (notamment dans le cas de l'utilisation de l'hélicoptère)
- Concernant la cartographie des infrastructures, elle permet la constitution et la mise à jour d'une banque de données permettant la définition d'une intervention sur site sans visite à pied préalable, possible source de risque d'accidents pour les personnels, compte tenu de l'environnement.

Les nouveaux usages créés par Delta Drone

L'application « inventaire d'élagage » en cours de développement par Delta Drone, et pour lequel un brevet a été déposé (voir partie 11) permettra à partir de fin 2013 de réaliser une cartographie précise de l'environnement forestier des lignes de transport d'électricité. Cette cartographie fournit les informations suivantes :

- Densité de la végétation
- Etat de la pousse
- Evolution de l'envahissement des végétaux par rapport aux équipements

Sur le plan commercial, plusieurs contrats sont aujourd'hui actifs avec ERDF :

- Depuis février 2013, Delta Drone réalise sous forme de prestations de services la cartographie des postes sources des trois départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie pour le compte d'ERDF.

- Parallèlement, deux missions ont été réalisées pour valider la détection d'incident de ligne (coupure du réseau), qui doivent déboucher sur la mise à disposition de systèmes de drones dans chaque poste de secours d'ERDF.
- Enfin, un contrat est en cours de rédaction entre ERDF et Delta Drone, qui vise à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année 2013 une solution continue d'inventaire d'élitage.

6.2.5. Inspection d'infrastructures

Cette offre s'adresse à des grands comptes de type EDF (inspection d'infrastructures de production d'énergie, SNCF (solutions d'inspections d'ouvrage d'art, d'optométrie pour le positionnement des signaux de voie, etc.), Compagnie Nationale du Rhône (inspection des barrages et ouvrages d'art) et plus généralement à tous les sites industriels, notamment les sites soumis à réglementation (inspection d'usures de matériaux, inspection en milieux hostiles et dangereux pour l'homme). Dans beaucoup de cas, la solution repose sur des vecteurs aériens intégrant une option de pilotage manuel ou assisté). Le potentiel de ce marché est très vaste.

La taille estimée du marché

Comme indiqué plus haut, le marché potentiel de l'inspection d'infrastructures est constitué principalement des infrastructures de production d'énergie, de chemin de fer, des ouvrages d'art et des sites industriels soumis à déclaration / autorisation.

Infrastructures de production d'énergies

- 15 centrales thermiques EDF
- 19 centrales nucléaires EDF
- 19 centrales hydro-électriques (CNR)

Infrastructures de chemin de fer

- Lignes du réseau RFF (Réseau Ferré de France) : 29 273 km
 - dont 1 884 km de lignes électrifiées à grande vitesse
 - dont 15 687 km de lignes électrifiées
 - dont 11 702 km de lignes non électrifiées
- Ouvrages d'art du réseau
 - 1 742 tunnels qui représentent 637 km de longueur cumulée
 - 26 733 ponts et viaducs
 - 22 323 murs de soutènement et perrés (murs destinés à renforcer la stabilité d'un talus fortement incliné, qui peuvent être en béton, en maçonnerie ou en terre armé)
 - 1 142 passerelles sur voies

Source : RFF

Ouvrages d'art en France

- 622 barrages
- Environ 16 000 châteaux d'eau
- 266 000 ponts routiers

Sources : Commission Internationale des Grands Barrages, extrapolation de l'Inventaire quinquennal de l'équipement des collectivités rurales en alimentation en eau potable, Ministère de l'Ecologie

Sites industriels soumis à déclaration / autorisation

- 500 000 établissements relevant de la législation des installations
 - environ 450 000 installations soumises à déclaration
 - environ 43 600 établissements comprenant au moins une installation soumise à autorisation

Source : Ministère de l'Ecologie

Les pratiques existantes

Les inspections d'infrastructures et de sites industriels sont aujourd'hui réalisées grâce à du personnel à pied, des cordistes ou des hélicoptères.

Les solutions apportées par Delta Drone

Le système de drone de la Société permet d'apporter une réponse adaptée aux contraintes de l'inspection d'infrastructure. En effet, les drones peuvent atteindre et inspecter des zones difficiles d'accès, y compris en intérieur. L'adaptation de capteurs permet d'effectuer tout type de test sur les infrastructures.

Avantages de la solution Delta Drone

- Contrairement à une simple observation visuelle, l'application de Delta Drone permet à l'utilisateur d'obtenir des données plus précises et fiables sur l'état des infrastructures
- L'utilisation des drones est une solution moins dangereuse que l'utilisation de cordistes ou d'hélicoptères en milieux dangereux ou difficiles d'accès
- Les systèmes Delta Drone représentent une alternative plus économique que l'hélicoptère

Les nouveaux usages créés par Delta Drone

Plusieurs développements sont actuellement à l'étude, qui nécessitent à ce stade une totale confidentialité compte tenu des engagements pris avec les laboratoires scientifiques partie prenante à ces sujets.

Néanmoins, il est possible de mentionner une solution en cours d'évaluation avec EDF, qui concerne l'inspection de l'intérieur des chambres de combustion des centrales : cette solution remplacerait alors le recours actuel à des personnels humains (cordistes) dont les missions sont effectuées de manière aléatoire et dans des conditions d'environnement très difficiles (ampleur des surfaces à inspecter, chaleur, poussières, etc.).

Une autre solution, en cours d'évaluation avec SNCF, concerne des opérations de mesure du positionnement des systèmes de signalisation le long des voies, visant à améliorer la fluidité du trafic ferroviaire, tout en apportant une sécurité totale pour les personnels chargés de ces mesures (elle se font aujourd'hui à pied par équipe de deux agents, l'un étant chargé d'avertir de l'arrivée d'un train sur la voie).

A ce stade, l'année 2013 sera probablement consacrée à la signature d'études de faisabilité, financées ou cofinancées par les clients, ainsi qu'à des missions effectuées sous forme de prestations et destinées à valider les solutions retenues.

6.2.6. Montagne

La taille estimée du marché

En 2012, la France était la première destination mondiale de ski avec 55 millions de journées-skieur vendues, devant les Etats-Unis (51 millions) et l'Autriche (50 millions).

La France compte 325 stations de sport d'hiver (dont 233 disposant de plus de 4 remontées mécaniques) et plus de 15 départements qui comptent des zones de montagne. 3 690 remontées mécaniques équipent ces stations. On dénombre chaque année près de 140 000 blessés pour 7 millions de pratiquants.

Source : Rapport Laurent Vanat

Les exploitants de remontées mécaniques tels que Compagnie des Alpes prennent en charge l'organisation de la montée (remontées mécaniques), de la descente (entretien des pistes, damage, enneigement de culture) et de l'accueil (caisses, files d'attentes). Les stations de ski sont responsables, entre autres, de la sécurité et des secours. Enfin, il est important de noter que la majorité des travaux effectués sur un domaine skiable se déroulent l'été.

Les pratiques existantes

Les tâches afférentes à l'exploitation des domaines skiables peuvent être globalement classées en deux catégories : l'entretien / maintenance des installations et pistes et les secours.

- Les opérations d'entretien et de maintenance sont assurées par des personnes à pied, des cordistes et des hélicoptères
- Les opérations de secours sont assurées par des personnes à pied et des hélicoptères

Il faut noter que des obligations légales d'inspection quotidienne des remontées mécaniques sont en vigueur, mais elles sont difficilement respectées, faute d'outils adaptés.

Les solutions apportées par Delta Drone

L'offre Delta Drone s'appuie en partie sur l'expertise de son actionnaire MND – Montagne et Neige Développement –, leader européen des systèmes et équipements de sécurité pour la montagne.

- Sécurisation des zones d'avalanche et du domaine skiable
- Inspection des systèmes de remontées mécaniques
- Tracé des pistes (MNT)
- Inventaire des zones d'éboulis
- Mesure de l'épaisseur du manteau neigeux

Les nouveaux usages créés par Delta Drone

- Sécurisation des zones d'avalanche et des zones de barrières rocheuses
- Localisation des skieurs et randonneurs en difficulté
- Sécurisation des skieurs lors de la fermeture des pistes
- Mesure de la hauteur du manteau neigeux pour la régulation des apports de neige
- Détections de personnes ensevelies sous des avalanches : Delta Drone est en cours de dépôt d'un brevet permettant de détecter une personne ensevelie à partir d'un drone
- Inspection des infrastructures de remontées mécaniques
- Cartographie 3D d'une zone du domaine skiable appelé à recevoir des modifications d'implantation de réseaux d'eau, avant remplacement partiel d'une remontée mécanique, etc.

Sur le plan commercial, plusieurs contacts sont en cours pour démarrer des solutions d'inspection et de maintenance ainsi que de cartographie hors neige des pistes, après la fin de la saison d'ouverture des stations. Des premiers contrats devraient donc démarrer au cours de l'été 2013.

6.2.7. Synthèse des différentes applications par secteur

Delta Drone n'a pas généré de chiffre d'affaires en 2011 et 2012. La production et la commercialisation ont démarré en février et mars 2013. Delta Drone concentre son activité sur 6 secteurs. Sur la base des nombreux contacts avec les principaux clients et prospects, le développement des activités est envisagé comme suit :

Base	Agriculture	Energie	Sports / Loisirs	Mines et carrières	Montagne	Inspection industrielle
Types de vecteurs aériens	Delta H + Delta Y	Delta H + Delta Y	Delta H	Delta H + Delta Y	Delta H + Delta Y	Delta H + Delta Y
Accessoires particuliers	Capteurs (NDVI, thermographie)	Capteurs NDVI ¹	Tracker ² Zoom	Balises ³	Systèmes durcis ⁴	Protection anti collisions
Calendrier de démarrage des contrats FT24 ⁵	Septembre 2013	Septembre 2013	Septembre 2013	Septembre 2013	Septembre 2013	Septembre 2013
Calendrier de démarrage des contrats PTC ⁶	Mai 2013	Février 2013	Juillet 2013	Mars 2013	Juin 2013	Juin 2013
Etudes de faisabilité financées	Possibles ⁷	En cours de signature ⁸	NA	NA	NA	Possibles ⁷
Cibles de clientèle	Coopératives & diffus	Grands comptes & diffus	Sites de loisirs & clubs sportifs	Grands comptes & diffus	Stations de sports d'hiver	Grands comptes & sites industriels & diffus

6.3. POSITIONNEMENT DE DELTA DRONE SUR LE MARCHE ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

6.3.1. Une offre commerciale unique

6.3.1.1. Une offre de service basée sur un principe « locatif »

Un modèle « simple » de vente ne paraît pas adapté, du fait de plusieurs facteurs :

- Le succès de l'offre commerciale réside dans une solution qui associe produits (système de drone, consommables, pièces de rechange, etc.) et services (traitement des données, assistance, maintenance, assurance, archivage des données, etc.)
- L'évolution technologique rapide conduit à penser que les systèmes de drones bénéficieront de manière très périodique d'améliorations
- Plus généralement, l'offre proposée doit être vécue comme un nouvel outil pour ses utilisateurs, source d'économie et de productivité. L'offre Delta Drone doit relever du budget de fonctionnement des entreprises clientes, non du budget d'investissement
- Enfin, le modèle de vente simple conduirait à devoir gérer à terme un problème de « systèmes d'occasion », et partant une certaine hétérogénéité du parc installé

¹ Normalized Difference Vegetation Index. L'indice de végétation de la différence normalisée (NDVI) est une mesure de l'activité physiologique des plantes végétales.

² Système porté par une cible (sous forme de bracelet par exemple) qui lui permet d'être suivi par un drone.

³ Systèmes posés au sol qui permettent la géolocalisation de l'endroit où ils sont posés.

⁴ Eléments mécaniques prévus pour supporter des conditions particulières, climatiques notamment

⁵ Full Time 24 : Contrat de service de 24 mois. Cf. infra 6.3.1.1

⁶ Part Time Contract : Contrats de service « à la mission ». Cf. infra 6.3.1.1

⁷ Discussions en cours pour le financement d'études de faisabilité avec des partenaires industriels du secteur

⁸ Etude de faisabilité ERDF pour la solution inventaire d'élagage

La stratégie commerciale de Delta Drone repose donc exclusivement sur une offre de services, suivant deux types de modèles :

- **Les offres FT24** : déclinées pour chacun des 6 secteurs cibles, les offres FT24 correspondent à une offre de mise à disposition d'un système de drone, d'un accès personnalisé à UAVIS, et d'un ensemble de prestations associées (SAV, maintenance, assistance administrative, etc.), le tout pendant une durée de 24 mois (sauf cas particuliers). Dans ce cas, le client dispose en permanence sur son site des vecteurs aériens et doit donc au préalable avoir formé ses propres télépilotes. Il est donc autonome et peut réaliser autant de missions qu'il le souhaite, quand il le souhaite. Grâce au système de SAV exclusif Delta Drone, il est certain de la continuité du service grâce au mécanisme des « drones spare » : en cas d'incident ou de bris, un drone de remplacement lui est immédiatement livré sur site. L'offre FT24 fait l'objet d'un contrat de services et d'un paiement par mensualités, elle est commercialisée d'une part de manière directe auprès d'une clientèle professionnelle, et d'autre part auprès d'un réseau d'indépendants opérant pour leur compte propre auprès d'une clientèle de proximité pour des missions de type PTC (cf. section 6.4.3.4).
- **Les offres PTC** : déclinées également par applications correspondant aux 6 secteurs cibles, les offres PTC correspondent à l'achat par le client d'un nombre variable de « missions », décomposées a minima en 1 jour d'acquisition des données et 1 jour de traitement desdites données. Dans cas, la mission est réalisée par un télépilote Delta Drone (pilote vacataire auto-entrepreneur, membre du réseau Delta Drone et formé à l'Ecole Française du Drone®, qui intervient en prestation de service à la journée pour le compte de Delta Drone), c'est donc une prestation de service. La réalisation des missions dans le cadre d'une offre PTC est moins « souple » que dans le cas d'une offre FT24, dans la mesure où elle doit tenir compte des conditions climatiques. En revanche, elles permettent à un client de s'acclimater au nouvel usage des drones sans pour cela devoir former ses propres télépilotes.

Les offres commerciales de Delta Drone requièrent des télépilotes formés et certifiés, conformément à la réglementation DGAC. Dès lors, Delta Drone a complété son dispositif en créant l'Ecole Française du Drone®, qui représente en outre à la fois une source de revenus non négligeable et un vecteur de pénétration commerciale très intéressant. A cet égard, il est prévu de combiner à l'intérieur d'un même séminaire une répartition relativement constante des trois catégories de candidats, tels que présentés ci-avant.

Elles nécessitent également la constitution d'un réseau de maintenance de proximité, apte à intervenir à tout instant pour assister le client, lui livrer des consommables, effectuer des opérations de maintenance simple et plus généralement servir de courroie de transmission entre Delta Drone et ses clients. A cet effet, Delta Drone a formalisé le schéma de fonctionnement d'un réseau EMM (Expert Métiers Maintenance) constitué de vacataires indépendants, formés et liés à Delta Drone par un contrat de prestations de service. Grâce au réseau EMM, Delta Drone s'engage à implanter et localiser un agent EMM à moins de 30 km du site sur lequel opère le client dans le cadre d'un contrat FT24.

6.3.1.2. Une offre packagée

Assurance

Dans tous les cas, les systèmes de drones déployés par Delta Drone demeurent sa propriété, ils sont simplement « mis à disposition » des clients dans le cas des offres FT24.

Dès lors, la responsabilité d'un client ne peut être engagée que dans le cas des offres FT24, puisqu'alors le système est opéré par un salarié ou agent du client.

A cet effet, Delta Drone a mis en place dans les contrats FT24 un système assurant la continuité du service : en cas d'incident ou de dégradation (partielle ou définitive) du vecteur aérien, ce dernier est aussitôt remplacé à l'identique par un drone « spare », moyennant le paiement par le client d'une indemnité égale à n mois de loyer (mensualité) en fonction de la nature et la gravité de l'incident.

A la signature du contrat FT24, Delta Drone informe le client de ce dispositif de franchise et l'invite, s'il le souhaite, à contracter une assurance spécifique couvrant l'éventuel débours de l'indemnité.

De son côté, Delta Drone prend à sa charge la réparation du drone défectueux et bénéficie de l'assurance bris de ses matériels souscrite par la Société.

La maintenance et le service après-vente

Afin d'assurer un service permanent et de haute qualité au niveau de la maintenance et du service après-vente, Delta Drone a mis en place un dispositif d'intervention à deux niveaux.

En outre, la règle d'une révision obligatoire des systèmes tous les 6 mois et/ou toutes les 200 heures de vol, avec retour usine des systèmes, renforce le suivi qualité des drones.

A noter que durant la période de révision usine, un drone de remplacement (drone « spare ») peut être mis à la disposition du client pour assurer la continuité des missions.

La maintenance et le service après-vente s'appuient sur la « tour de contrôle » et sur le réseau EMM (Experts Métiers Maintenance) (voir 6.4.4 L'organisation du service après-vente).

6.3.2. L'Ecole Française du Drone®

Opérée par la filiale Drone Services, l'Ecole Française du Drone® (EFD) est destinée à former des télépilotes de type EMP – niveau 1 (Experts Métiers Pilotes – Niveau 1), aptes à superviser un vol automatique de drone, en conformité avec la réglementation DGAC.

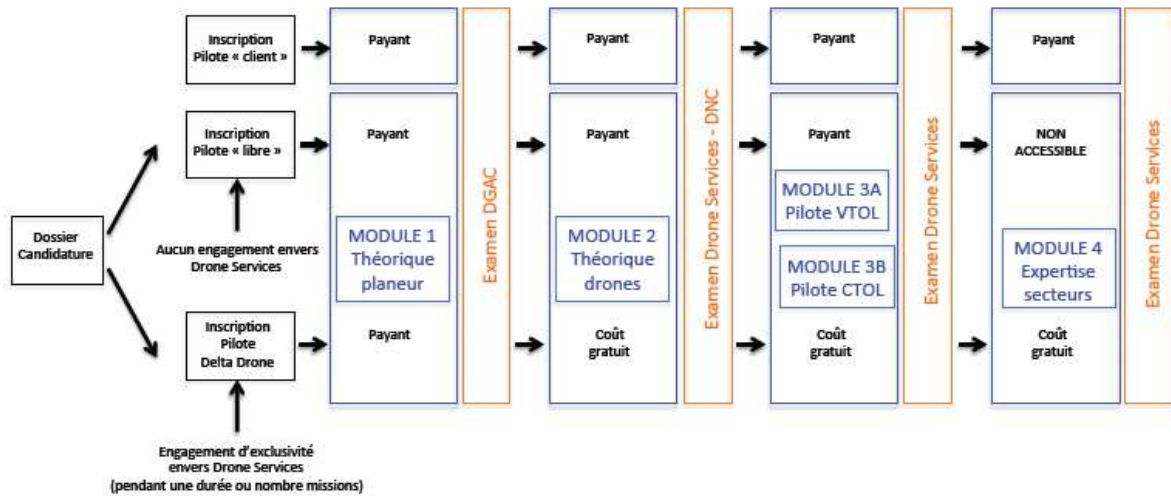
Disposant d'un agrément de formation, l'Ecole Française du Drone® (EFD), délivre une formation amenant à un brevet d'Etat et à une certification professionnelle officielle, spécifiquement conçue pour les futurs télépilotes de drone (télépilotage de supervision de vols automatiques). Cette formation correspond à un cycle court d'environ 80 heures, dont la moitié grâce à une plate-forme de e-learning exclusive.

Trois catégories de candidats peuvent s'inscrire à l'Ecole Française du Drone® :

- Les salariés et agents des clients de Delta Drone, qui deviendront les télépilotes des systèmes de drones mis à la disposition des entreprises clientes
- Toute personne désirant devenir « pilote vacataire », susceptible de travailler pour Delta Drone en complément de son activité professionnelle principale. Les pilotes vacataires interviendront dans le cadre de prestations de services et seront liés à Delta Drone par un engagement d'exclusivité. En contrepartie, leur formation sera cofinancée par Delta Drone
- Toute personne désirant acquérir une formation de télépilote de drones, sans engagement ultérieur vis-à-vis de Delta Drone

Le schéma du cursus de formation est le suivant :

Figure 9 - Cursus de formation au sein de l'Ecole Française du Drone®



Source : Société

6.3.3. Panorama des concurrents

Compte tenu du caractère émergent du secteur des drones civils à usage professionnel, les positions concurrentielles ne sont pas encore établies, et sont potentiellement amenées à évoluer. Si un certain nombre de sociétés développent des systèmes de drone, aucune d'entre elles n'a encore atteint un statut de société industrielle mature, riche d'un portefeuille de clients consistant.

En outre, les stades de développement très différents des réglementations suivant les pays font que le marché n'est pas encore mature et analysable en tant que tel.

La barrière à l'entrée est actuellement avant tout technologique, elle concerne le développement d'un drone et de véritables solutions professionnelles intégrées qui respectent les contraintes réglementaires et répondent aux attentes des clients. Elle concerne aussi le passage du prototype à l'industrialisation donc la livraison de vecteurs fiables et robustes. Une barrière additionnelle se superpose progressivement, celle des brevets déposés par les premiers acteurs dans le domaine des drones civils. Delta Drone est actif dans le dépôt de brevets concernant les applications métiers.

6.3.3.1. Typologie des acteurs

La typologie des acteurs du marché des drones civils (hors drones à usages militaires) peut être présentée comme suit.

Les drones « jouets » à destination du grand public

Drones télécommandés souvent de faible qualité, les drones « jouets » sont réservés à l'usage privé des amateurs avec une prise en main ludique et intuitive. Ces drones sont en général des quadricoptères dotés de capteurs vidéo permettant des prises de vue.

Les drones au stade de l'aéromodélisme

Le potentiel de marché gigantesque du secteur attire d'une part de nombreux ingénieurs, la plupart issus du monde de l'aéronautique (civile et militaire), d'autre part des passionnés d'aéromodélisme qui tentent d'adapter leurs appareils pour des applications commerciales. Il en est ainsi pour de très nombreux photographes professionnels, naturellement attirés par une nouvelle manière de prendre des films et clichés.

Les acteurs de cette catégorie commercialisent des prototypes à l'unité et ne sont pas passés à une phase d'industrialisation nécessitant d'une part des moyens financiers importants et d'autre part un savoir-faire et une expérience industrielle spécifiques.

Les drones à usage professionnel

Les barrières à l'entrée du secteur ne résident pas uniquement dans la technologie, mais également dans la capacité à passer du prototype au produit industriel, de franchir le pas depuis la start-up pour devenir une entreprise disposant de tous les services (R&D, production, commercial, support, traitement des données, etc.).

Un facteur clé de succès réside également dans la capacité à produire des systèmes totalement en accord avec les réglementations, notamment en termes de sécurité et de fiabilité.

6.3.3.2. Principaux concurrents de Delta Drone

Concurrents français

Delair-Tech

- Société française basée à Toulouse (Haute Garonne)
- Fondée en 2011 par 4 ingénieurs pluridisciplinaires issus des industries pétrolières et aérospatiales. Effectifs de 15 personnes environ
- Partenariats scientifiques et technologiques avec l'ENAC et l'ISAE. Autres partenariats
- Fabrication et commercialisation d'un système de drone de type « CTOL »
- Autorisé par la DGAC à réaliser des vols de 100 km dans l'espace aérien civil français.
- Caractéristiques des drones
 - Poids : 2 kg
 - Autonomie : jusqu'à 200 km, pendant 2 heures
 - Capture d'image : photo (résolution 5 à 10cm), vidéo (résolution 20cm), vidéo infrarouge (résolution 30cm)
 - Prix indicatif : 25 000 à 30 000 euros
 - Propulsion électrique
- Applications :
 - Surveillance industrielle
 - Mesures environnementales
 - Photographie aérienne
- Clients : aucune information
- Tests en cours avec ERDF pour la surveillance des lignes à haute tension
- Développements prévus
 - Projet de passer de 25 à 100 drones produits par an
 - Souhait d'embaucher 10 personnes en 2013
 - Objectif de chiffre d'affaires de 3 M€ en 2015

Sources : Société, presse

SurveyCopter

- Société française basée à Pierrelatte (Drôme), filiale de Cassidian (groupe EADS) depuis novembre 2011
- Fondée en 1996
- Partenariats avec le CNRS et l'ONERA notamment
- Fabrication et commercialisation de drones civils et militaires de type « CTOL » et « VTOL » et de drones de type « ballon »
- Fabricant du drone militaire DRAC pour la DGA et EADS
- Caractéristiques des drones « CTOL »
 - Poids : 8-10 kg
 - Autonomie : 2 heures
 - Portée : 10-40 km
 - Propulsion électrique
- Caractéristiques des drones « VTOL »
 - Poids : 15 kg
 - Autonomie : 45 minutes
 - Portée : 10-25 km
 - Propulsion à essence
- Exemples de prestations
 - Photographie aérienne site archéologique
 - Photogrammétrie, reconstruction de scène 3D
 - Inspection d'ouvrage d'art
 - Inspection d'installations et de lignes électriques
- Clients : Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense, etc.
- Chiffres clés 2010
 - Chiffre d'affaires : 5 M€
 - Effectifs : 35 personnes

Sources : Société, presse

Fly'n Sense

- Société française basée à Mérignac (Gironde)
- Fondée en 2008
- Partenariat avec l'ENAC et l'ONERA notamment
- Fabrication et commercialisation de drone civils et militaires de type « CTOL » et « VTOL »
- Caractéristiques des drones « CTOL »
 - Poids : 2,6 kg
 - Autonomie : 1 heure
 - Propulsion électrique
- Caractéristiques des drones « VTOL »
 - Poids : 0,6 - 2 kg
 - Autonomie : jusqu'à 20 minutes
 - Propulsion électrique
- Exemples d'applications
 - Monographie d'une zone géographique
 - Études météorologiques
 - Inspection d'infrastructures (ponts, barrages, viaducs, voies ferrées...)
- Client : aucune information

Sources : Société, presse

Novadem

- Société française basée à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)
- Fondée en 2006
- Partenariat avec le CEA, le CNRS et l'ONERA notamment
- Fabrication et commercialisation de drone civils et militaires de type « VTOL »
- Caractéristiques des drones « VTOL » civils

- Poids : 2,2 kg
- Autonomie : 20 minutes
- Portée : 1 km
- Propulsion électrique
- Exemples d'applications
 - Inspection d'ouvrages d'art
 - Inspection industrielle en intérieur
 - Radiodétection / nucléaire
- Clients : DGA, Safran, Astrium, EDF, Areva, Parrot, etc.

Sources : Société, presse

Concurrents étrangers

Sense Fly

- Société suisse basée à Lausanne (Suisse). Acquisée en juillet 2012 par Parrot. Parrot commercialise, entre autres, des drones civils ayant une vocation de loisir, pouvant ainsi être classifiés dans la catégorie drones « jouets » à destination du grand public, et n'apparaît ainsi pas sur cette activité comme un concurrent de la Société
- Fondée en 2009 en tant que spin-off du Laboratory of Intelligence Systems de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne
- Partenariat avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne notamment
- Fabrication et commercialisation de drone civils de type « CTOL »
- Caractéristiques des drones
 - Poids : 0,5 kg
 - Autonomie : 30 minutes
 - Propulsion électrique
- Applications
 - Cartographie 2D / 3D
 - Photographie aérienne
- Distribution des produits dans le monde entier

Sources : Société, presse

Gatewing

- Société belge basée à Gand (Belgique), filiale du groupe américain Trimble depuis 2012 (équipements et systèmes pour géomètres)
- Fondée en 2008
- Fabrication et commercialisation de drone civils de type « CTOL »
- Caractéristiques des drones
 - Poids : 2,2 kg
 - Autonomie : 45 minutes
 - Propulsion électrique
- Exemples d'applications
 - Cartographie
 - Surveillance
- Client : aucune information

Sources : Société, presse

Microdrones GmbH

- Société allemande basée à Siegen (Allemagne)
- Fondée en 2005
- Fabrication et commercialisation de drone civils et militaires de type « CTOL »
- Caractéristiques des drones
 - Autonomie : jusqu'à 88 minutes
 - Propulsion électrique

- Exemples d'applications
 - Surveillance
 - Cartographie
 - Inspection industrielle
- Client : EADS, Astrium, etc.
- Chiffres clés
 - 100 personnes
 - Plus de 1000 drones vendus depuis 2006

Sources : Société, presse

Aeryon Labs

- Société canadienne basée dans l'Ontario (Canada)
- Fondée en 2007
- Fabrication et commercialisation de drone civils et militaires de type « VTOL »
- Caractéristiques des drones
 - Autonomie : 25 minutes
 - Portée : 3 km
 - Propulsion électrique
- Exemples d'applications
 - Militaire
 - Sécurité civile
 - Inspection industrielle

Sources : Société, presse

Aerovironment

- Société américaine basée à Monrovia (Californie)
- Fondée en 1971
- Fabrication et commercialisation de drone militaires de type « VTOL » ainsi que de stations de rechargement de voitures électriques
- Exemples d'applications
 - Militaire
- Clients : Département de la Défense américain
- Chiffres clés 2012
 - Chiffre d'affaires : 325 M\$

Sources : Société, presse

6.3.4. Atouts concurrentiels

Le choix stratégique d'une offre commerciale ciblée et multi-sectorisée

Le choix stratégique d'une offre commerciale ciblée et multi-sectorisée permet à Delta Drone de concentrer ses forces sur des solutions parfaitement adaptées aux besoins des clients, et de prévenir le risque « d'éparpillement » face à un secteur totalement émergent et ouvert à toutes les initiatives, y compris les plus hasardeuses.

L'orientation multi-sectorielle permet d'identifier des synergies techniques et applicatives au niveau des fonctionnalités nécessaires pour les différents secteurs cibles, ce qui constitue à l'évidence une économie d'échelle non négligeable tout en améliorant les solutions proposées aux clients.

Enfin, l'approche multi-sectorielle permet de créer un espace commercial potentiel suffisamment vaste et correspondant aux seuls scénarios S1, S2, et S3 aujourd'hui décrits par la DGAC, soit autant de cadres d'intervention qui nécessitent des télépilotes facilement accessibles. En effet, il est probable que le nombre de personnels aptes à télépiloter un drone, notamment parmi les salariés et agents des

entreprises clientes, constituera un « goulet d'étranglement » de nature à freiner le développement commercial.

A cet égard, Delta Drone n'envisage pas à court terme des solutions basées sur des scénarios de type S4, certes très innovants au plan du concept, mais qui nécessitent la mise en œuvre de pilotes possédant des qualifications aéronautiques non accessibles à tous.

La capacité à proposer une gamme complète de vecteurs aériens

Delta Drone est aujourd'hui une des très rares sociétés du secteur à proposer deux systèmes de vecteurs aériens, l'un à voilure tournante (Delta H) l'autre à voilure fixe (Delta Y, développement en cours de finalisation).

Or, dans beaucoup de cas, il devient évident que c'est justement l'utilisation combinée et concertée des deux types de vecteurs qui correspond le mieux aux besoins du marché. Le cas du secteur de l'agriculture est remarquable à cet égard, mais la même remarque vaut pour les secteurs « Carrières & géomètres » ou « Energie & réseaux ».

Dans cette logique, tout laisse à penser que le choix d'un client se portera sur une offre présentant une gamme cohérente, plutôt que sur la juxtaposition de systèmes non compatibles entre eux, qui plus est entraînant des contraintes de formation des télépilotes importantes.

La compétitivité de l'offre commerciale en mode locatif

Souscrire aux offres de contrats de service (FT24 ou PTC) de Delta Drone relève d'une décision au niveau du budget de fonctionnement et non du budget d'investissement. En outre, le choix d'une solution Delta Drone dispense le client de toute préoccupation en termes d'assurance contre le bris du vecteur aérien, de SAV et de continuité du service en cas d'incident.

Face à une technologie nouvelle, qui plus est relevant en partie de contraintes aéronautiques, nul doute que l'offre commerciale de Delta Drone minimise fortement le risque pour le client.

La fiabilité des produits

Au delà de la précision des missions réalisées grâce à un système de drones, l'enjeu principal aujourd'hui réside dans la facilité de mise en œuvre du vecteur aérien, quelle que soit la mission, et sur la fiabilité en vol du système.

Dans cette perspective, Delta Drone est aujourd'hui le seul acteur français du secteur à avoir dépassé le stade du prototype ou de la fabrication artisanale de quelques systèmes. Les vecteurs aériens produits par Delta Drone ont ainsi fait l'objet dès la phase de leur conception d'une logique de production industrielle, impliquant le respect de normes techniques strictes.

De ce fait, les systèmes produits par Delta Drone bénéficient d'une fiabilité apte à permettre une utilisation régulière sans risque de défauts liés au process même de fabrication.

La qualité du service après-vente

Le succès de Delta Drone repose donc pour beaucoup sur la fiabilité des vecteurs aériens utilisés par les clients dans des environnements parfois difficiles et suivant un rythme soutenu (plusieurs heures de missions par jour). A cet égard, la production industrielle constitue un gage fort de robustesse des appareils.

Néanmoins, comme tout système de nature aéronautique, les drones seront immanquablement soumis à des incidents (bris d'éléments type pieds, hélices, etc.), voire des accidents (chute).

La disponibilité et rapidité du service après-vente sont à cet égard des facteurs décisifs de fidélisation de la clientèle, avec une préoccupation constante de continuité du service.

Pour répondre au mieux à cette problématique, Delta Drone entend porter la plus grande attention au maintien et au développement des dispositifs mis en place :

- La politique de drones « spares » (drones de remplacement), qui consiste à réserver 20% des systèmes produits à la constitution du stock de drones spares,
- La production additionnelle pour mise sur stock de tous les éléments susceptibles de faire l'objet d'une maintenance de premier niveau sur site client (bras, hélices, moteurs, pieds, batteries, etc.),
- Le renforcement de l'équipe composant la « tour de contrôle » au rythme du déploiement des systèmes en clientèle,
- Le maillage très fin du territoire national au niveau du réseau des EMM.

6.4. UNE ORGANISATION SOUPLE ET REACTIVE

6.4.1. L'innovation chez Delta Drone

6.4.1.1. Processus d'innovation

La R&D et l'innovation sont au cœur du projet d'entreprise de Delta Drone. La stratégie du Groupe vise d'une part à améliorer les offres existantes, d'autre part à identifier de nouvelles applications pour de nouveaux secteurs d'intervention.

Le processus repose sur la gestion de projets avancés, dont les principales étapes sont :

- Détection d'une brique technologique stratégique, nouvelle et innovante, souvent en rupture par rapport à l'existant
- Collaboration avec un partenaire (centre de recherche, laboratoire scientifique, industriel),
- Négociation des termes de propriété industrielle, conférant à Delta Drone l'exclusivité pour les applications drones
- Mise au point d'une preuve de concept
- Rédaction et dépôt de brevets
- Réalisation d'un démonstrateur effectuant des premières missions en situation réelle
- Développement de la fonction / du produit
- Industrialisation

6.4.1.2. Les partenaires de Delta Drone

Delta Drone bénéficie d'un réseau de partenaires de premier ordre qui assistent la Société dans son processus d'innovation.

ENAC / Ecole Nationale d'Aviation Civile. Laboratoire URI-DRONES.

Sujet de travaux : pré-dimensionnement, développement, optimisation et prototypage de véhicules (cellule). Brevets en copropriété en cours de dépôt.

ISAE (ex. SUPAERO):

Sujets de travaux : optimisation, prototypage, CFD, études en soufflerie.

Hewlett Packard / Intel:

Développement en collaboration avec une équipe HP / Intel sur le système UAVIS.

Sujets de travaux : Architecture du système d'information drones UAVIS, virtualisation, cloud computing, traitement intensif de données, sécurisation de serveurs.

INRIA: équipe e-Motion (robotique) :

Travaux de recherches sur la fusion de données inertielles et optiques, afin de rendre le vol de drones plus sûr et précis, même en cas de défaillance de capteurs inertiels.

CEA Leti:

Développement d'antennes spécifiques aux utilisations sur drones, systèmes radio-fréquences.

AIRWARE (Newport Beach, Californie, USA)

Sujets de travaux : développement d'un système de guidage / navigation dédié aux problématiques d'évolution des quadrotors.

6.4.2. Le processus de fabrication et la gestion de la qualité

6.4.2.1. Description du processus de fabrication d'un drone Delta H

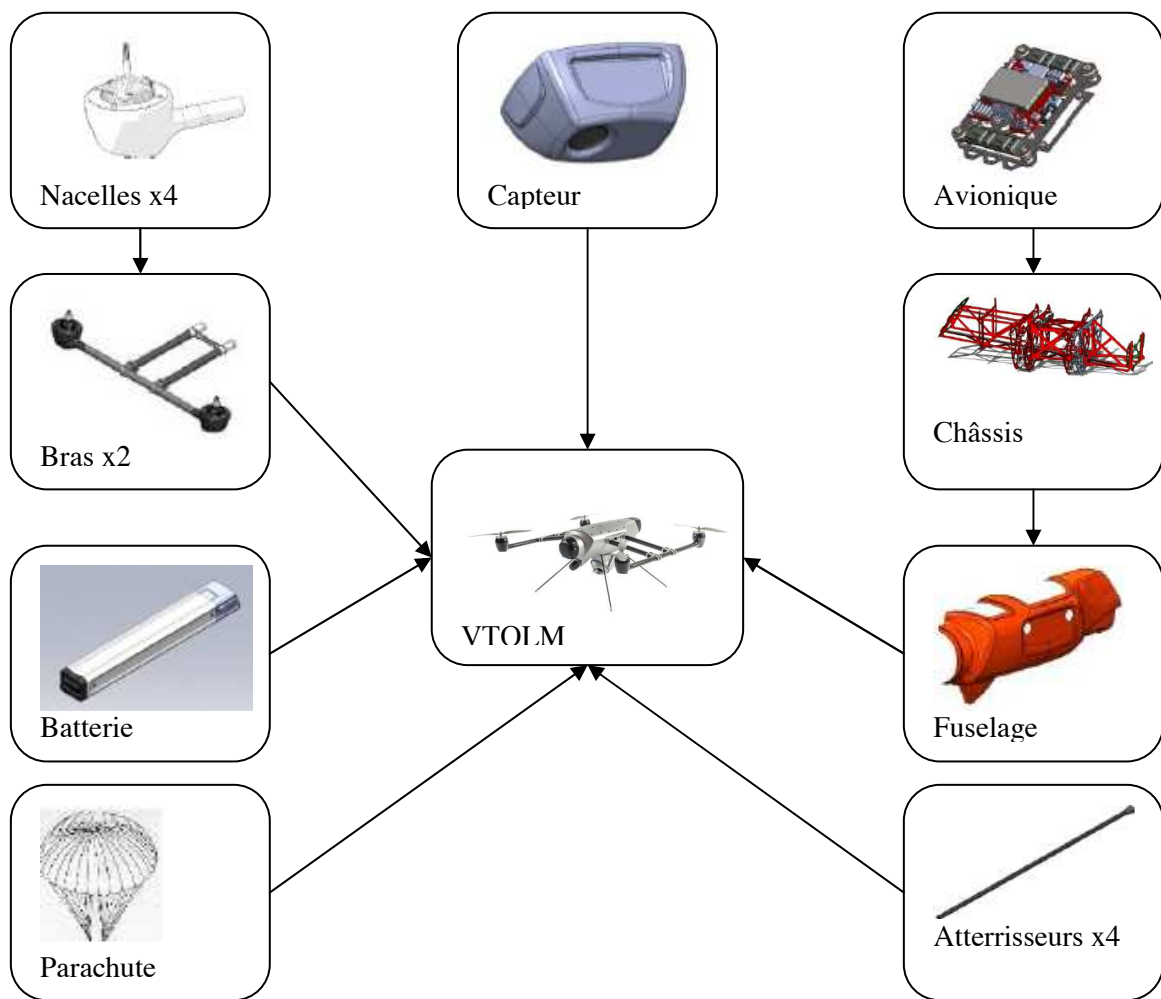
Production d'un drone Delta H

La production d'un Delta H se décompose en 5 étapes principales décomposées comme ci-dessous :

- Fabrication des pièces mécaniques
 - Fabrication des pièces usinées :
 - La fabrication de pièces usinées, regroupe le tournage et le fraisage de pièces en matériaux composites (sandwich verre/époxy, sandwich carbone/époxy, époxy) aluminium, acier, inox, et différents plastiques (POM, PVC, ABS)
 - Ces pièces doivent être réalisées sur des machines 2, 3 ou 4 axes
 - Fabrication du fuselage
 - La fabrication du fuselage est un sandwich composite très spécial, qui mélange des parties en sandwich carbone/verre/époxy réalisée par voie humide et des parties en sandwich carbone/époxy en pré imprégnées. Tous les moules permettant la réalisation de ces pièces sont propriété de Delta Drone et ont été réalisés par Delta Drone. De même tous les masters permettant la réalisation de ces moules sont propriété de Delta Drone et ont été réalisés par Delta Drone
 - Fabrication des pièces composites (peaux de nacelles, capots, bouchon, fuseau, batterie)
 - Celles-ci sont réalisées en assemblage par voie humide ou sous vide et sont principalement composées de sandwich verre/époxy
- Réalisation de sous-ensembles
 - La réalisation des nacelles consiste en un assemblage électromécanique,
 - La réalisation des bras consiste en un assemblage purement mécanique et un ajustement de précision
 - La réalisation du fuseau consiste en un assemblage purement mécanique et un ajustement de précision
 - La réalisation des batteries consiste en un assemblage électromécanique et une programmation
 - La réalisation du capteur consiste en un assemblage électromécanique et une programmation
- Assemblage
 - Intégration des cartes électroniques

- Intégration des contrôleurs de moteurs
 - Câblages des différents composants
 - Intégration du module parachute
 - Montage des atterrisseurs
- Contrôle & Test
 - Configuration et tests GCS (station sol)
 - Configuration et tests Autopilote
 - Configuration et tests Capteur
 - Tests au sol
 - Tests en vol

Figure 10 – Exemple de configuration possible pour un drone Delta H



Source : Société

Recours à la sous-traitance

Le drone Delta H est composé de 574 pièces réparties sur 164 références. La grande majorité des pièces composant la structure du drone est produite par Delta Drone, notamment grâce à des moules produits en interne.

Delta Drone a recours à la sous-traitance pour quelques éléments du drone Delta H, parmi lesquels :

- certaines pièces mécaniques, dont la fabrication est sous-traitée à Micro Mécanique, Lathuille Hudry ou DJ MECA
- les cartes électroniques, fabriquées par EIA, OSE et Cari Electronic
- les matériaux composites, produits par Mecelec et Résoltech

Néanmoins, afin de garder une maîtrise totale de son produit, Delta Drone est capable de produire toutes les pièces qui sont confiées à des sous-traitants.

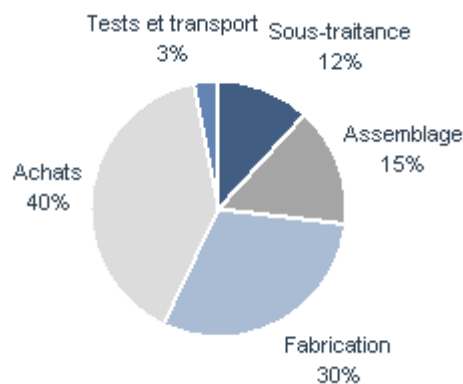
Pour des raisons de sécurisation, aucune des pièces sous traitées n'est confiée à un seul sous-traitant, de même, aucun sous-traitant n'a en sa possession toutes les pièces composant un drone.

Globalement, la sous-traitance représente 12% des coûts de production d'un drone Delta H

Répartition des coûts de production d'un Delta H

Les coûts de production d'un drone se décomposent de la façon suivante :

Figure 11 - Répartition des coûts d'un drone Delta H



Source : Société

6.4.2.2. Description du processus de fabrication d'un drone Delta Y

Production d'un drone Delta Y

La production d'un Delta Y requiert environ 65 heures de travail et se décompose en 4 étapes principales décomposées comme ci-dessous :

- Fabrication des pièces mécaniques
 - Fabrication des pièces usinées :
 - La fabrication de pièces usinées, regroupe le tournage et le fraisage de pièces en matériaux composites (sandwich verre/époxy, sandwich carbone/époxy, époxy) aluminium, et différents plastiques (POM, ABS)
 - Ces pièces doivent être réalisées sur des machines 2,3 ou 4 axes
 - Fabrication des pièces composites (ailes, fuselage, gouverne, batterie)
 - Celles-ci sont réalisées en assemblage par voie humide ou sous vide et sont principalement composées de sandwich verre/époxy
- Assemblage
 - Intégration des cartes électroniques
 - Intégration du contrôleur moteur
 - Câblages des différents composants
 - Intégration du module parachute

- Contrôle & Test
 - Configuration et tests GCS (station sol)
 - Configuration et tests Autopilote
 - Configuration et tests Capteur
 - Tests au sol
 - Tests en vol

Recours à la sous-traitance

Le drone Delta Y est composé de 344 pièces réparties sur 102 références. La grande majorité des pièces composant la structure du drone sont produites par Delta Drone, notamment grâce à des moules produits en interne.

Delta Drone a recours à la sous-traitance pour quelques éléments du drone Delta Y, parmi lesquels :

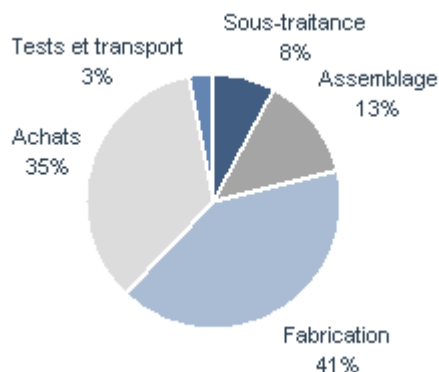
- certaines pièces mécaniques, dont la fabrication est sous-traitée à Micro Mécanique, Lathuille Hudry ou DJ MECA
- les cartes électroniques, fabriquées par EIA, OSE et Cari Electronic
- les matériaux composites, produits par Mecelec et Résoltech

Néanmoins, afin de garder une maîtrise totale de son produit, Delta Drone est capable de produire toutes les pièces qui sont confiées à des sous-traitants.

Pour des raisons de sécurisation, aucune des pièces sous traitée n'est confiée à un seul sous-traitant, de même, aucun sous-traitant n'a en sa possession toutes les pièces composant un drone.

Globalement, la sous-traitance représente 8% des coûts de production d'un drone Delta Y

Figure 12 - Répartition des coûts de production d'un drone Delta Y



Source : Société

6.4.2.3. Le cadencement de la production

Implanté sur 1 200 m² à Grenoble, Delta Drone fait le pari d'une production 100% française, avec une capacité de production de 500 systèmes / an entièrement fabriqués sur site. Plus de la moitié de cet espace est destiné à la fabrication des systèmes.

L'activité est en grande partie dédiée à la fabrication mécanique, la Société dispose des moyens de fabrication lui permettant de réaliser :

- des pièces fraisées en aluminium, plastiques et matériaux composites
- des pièces tournées en aluminium, plastiques et matériaux composites
- des pièces en fabrication additive en ABS

Figure 13 - Fabrication mécanique : fraiseuse CNC, fraiseuse, tour, imprimante 3D



Source : Société

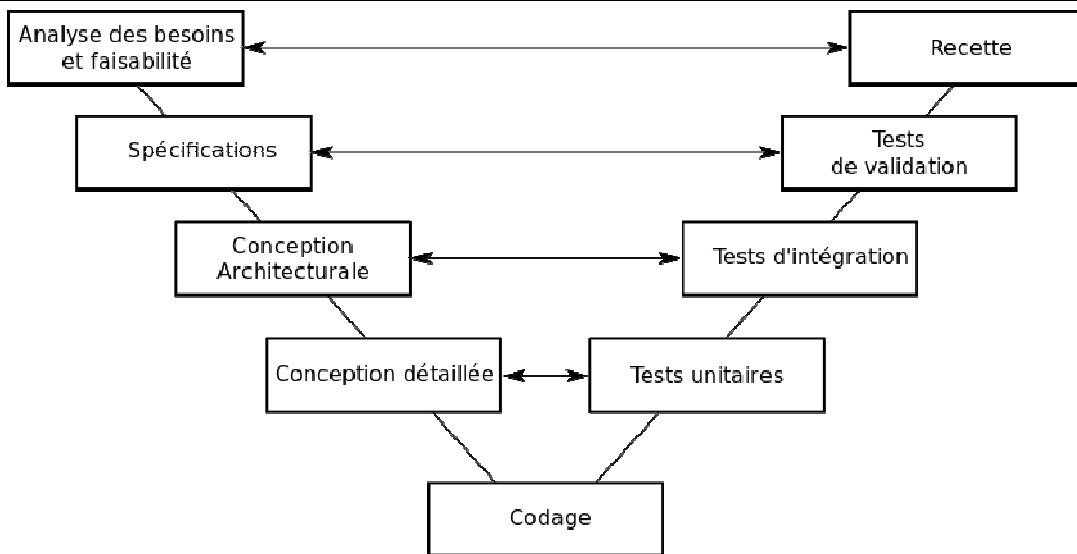
Les volumes de production ont été déterminés de façon à maîtriser la montée en charge des équipes et des moyens dans le but de maîtriser parfaitement les process donc la qualité des produits. L'activité a démarré par une production de 5 drones par mois. Il est envisagé d'adapter l'outil pour permettre une production jusqu'à 40 / 45 drones par mois d'ici fin 2013. En 2014, il est envisagé de stabiliser l'outil à un niveau de production possible de 500 drones par an. A la date du 30 avril 2013, 17 systèmes de drones (Delta H) ont été produits. Même si la Société a mis en place des process de manière à maîtriser la montée en puissance progressive de la capacité de production, il existe certains risques opérationnels qui sont décrits aux sections 4.2.2 et 4.3.2 de la première partie du présent Offering Circular.

6.4.2.4. Gestion de la qualité

La gestion de la qualité de la Société est régie par un cycle en V sur tous les développements des produits.

Le cycle en V est un processus de gestion de projet qui permet de limiter les impacts en cas d'anomalie.

Figure 14 - Etapes du cycle en V



Source : Société

Le principe sous-tendant le cycle en V est l'identification des anomalies en amont des projets, plutôt que durant les phases en aval.

A chacune des phases descendantes (dite de conception), est associée une phase ascendante (dite de validation).

De cette phase, la recette valide le besoin du client. Les tests de validation valident le produit d'un point de vue système et spécificité et ainsi de suite.

La rédaction des phases de validation doit se faire en parallèle des phases de développement.

La réalisation des phases de développement doit s'exécuter dans un ordre chronologique précis.(en descendant le cycle)

La réalisation des phases de validation doit s'exécuter dans un ordre chronologique précis.(en remontant le cycle)

Concernant la fabrication, deux principaux domaines sont observés, la qualité **interne** et la qualité **externe**.

Concernant la qualité externe, un audit fournisseur systématique et périodique est réalisé par le service achats de la production. De plus, le contrôle qualité des produits par le fournisseur est systématique avant expédition, une inspection par prélèvement est réalisée par Delta Drone à réception de la marchandise.

Grace à ces différents points, un Indice QCC de Qualité Fournisseur (Qualité, Coûts, Délais) est établi.

Concernant la qualité interne, les procédures mises en place (notamment le cycle en V) permettent de réaliser des procédures de validation et de vérification de tous les produits développés et fabriqués par Delta Drone.

Les procédures de validation garantissent le bon fonctionnement du produit conçu. Ensuite, les procédures de vérification garantissent la stabilité du processus de fabrication et le bon fonctionnement des composants avant intégration

Une vingtaine de contrôles d'inspection sont réalisés à toutes les étapes de la production d'un appareil, de la pièce au produit fini. Enfin un test de vérification final est effectué en condition réelle sur chaque appareil avant expédition.

Toutes ces étapes de vérification, permettent à Delta Drone de construire un indice CSM (Conformité, Stabilité, Maintenabilité).

6.4.3. La démarche commerciale

6.4.3.1. Stratégie commerciale

Le marché potentiel pour des applications s'appuyant sur l'utilisation de drones civils est immense et en réalité encore mal connu, ne serait-ce que du fait de son émergence très récente.

Le risque est donc important de s'éparpiller et de tenter de se développer en vain sur de trop nombreux secteurs, au risque de ne pas disposer des ressources suffisantes avant d'avoir consolidé une première position commerciale et tangible forte.

Comme expliqué plus haut (voir 6.3.1.1) un modèle « simple » de vente des drones ne paraît pas adapté au marché auquel s'adresse à la Société.

La stratégie commerciale de Delta Drone repose donc principalement sur une offre de solutions professionnelles « packagées » fondée sur deux types d'offres, les offres FT24 (offre de mise à disposition d'un système de drone, d'un accès personnalisé à UAVIS, et d'un ensemble de prestations associées, le tout pendant une durée de 24 mois) et PTC (offre correspondant à l'achat par le client

d'un nombre variable de « missions », décomposées a minima en 1 jour d'acquisition des données et 1 jour de traitement desdites données). L'offre FT24 est commercialisée d'une part de manière directe auprès d'une clientèle professionnelle, et d'autre part auprès d'un réseau d'indépendants opérant pour leur compte propre auprès d'une clientèle de proximité pour des missions de type PTC. (cf. section 6.4.3.4).

Enfin, complétant le dispositif, la formation constitue à la fois une source de revenus non négligeable et un vecteur de pénétration commerciale très intéressant.

Il est important de souligner que le séquençage de la démarche commerciale est adapté i) au caractère technologique de l'offre Delta Drone (intégration de la solution « traitement des données »), ii) à l'inertie née du temps nécessaire à la formation des télépilotes, iii) à la mise en cohérence du développement commercial avec le cadencement et la capacité de production.

Concrètement, la stratégie commerciale consiste à entrer en relation commerciale avec un client par le biais de solutions PTC, qui correspondent à des missions totalement externalisées pour le client, car réalisées avec des télépilotes Delta Drone.

La mise en œuvre de solutions PTC permet de progressivement acclimater le client avec le nouvel usage du drone et le système UAVIS, et de programmer ensuite la mise en place de solutions de FT24 dont le calendrier de mise en place peut être évalué à environ 16 semaines (4 mois).

Schématiquement, le calendrier de mise en place d'une solution FT24 se présente comme suit :

	Semaines															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
FORMATION DES PILOTES																
Inscription	■															
Formation					■	■	■	■	■	■						
Brevet d'état										■						
Certification professionnelle											■					
MANUEL D'ACTIVITE PARTICULIERE																
Formation								■								
Rédaction									■	■	■	■				
Attestation de dépôt												■	■			
SECURITE INTERNE																
Intégration au document unique de sécurité									■	■	■					
Formations prévention												■	■			
AUTORISATIONS DE VOL																
Propriétaires privés									■	■	■					
Démarches préfectorales														■	■	
AUTORISATIONS CNIL								■	■	■	■					
CONFIGURATION DU SITE																■
MISE EN PLACE MAINTENANCE DE PROXIMITE								■	■	■	■					

6.4.3.2. L'organisation de la démarche commerciale

La démarche commerciale de Delta Drone auprès des grands comptes est placée sous la conduite d'un service commercial interne et de son Directeur commercial. Celui-ci bénéficie autant que nécessaire de l'appui des actionnaires « historiques » du Groupe, sollicités pour favoriser la mise en relation, et du recours à des experts indépendants, liés à Delta Drone dans le cadre de contrats de prestations de services. A ce jour, un premier contrat de ce type est actif avec un expert du secteur de l'agriculture, lui-même exploitant agricole et Président de coopérative.

Concernant la clientèle diffuse (relevant des secteurs cibles) et la prospection des sites locaux des grands comptes, le Directeur commercial a pour mission de développer un réseau commercial d'indépendants, maillant progressivement le territoire national et permettant :

- de servir dans le cadre de prestations de services (contrats PTC) une clientèle diffuse de proximité, les membres du réseau ayant préalablement signé avec Delta Drone un contrat FT24 afin de leur permettre d'opérer
- d'agir en qualité de sous-traitant de Delta Drone pour la réalisation partielle de contrats PTC directement signés par Delta Drone
- d'intervenir en tant qu'apporteur d'affaires en commercialisant des contrats FT24

6.4.3.3. Etapes de la démarche commerciale

Pour répondre au mieux au séquençage exposé au point 6.4.3.1, la démarche commerciale se déroule en plusieurs phases :

- Phase 1 : signature d'une « intention de commande » qui précise le volume potentiel de systèmes et le rythme programmé de leur livraison. Simultanément, signature de commandes fermes de missions (contrats PTC) qui vont permettre de valider les conditions d'utilisation et acclimater le client à ce nouvel outil. Cette première phase est essentielle car elle permet :
 - de donner de la visibilité et d'organiser en conséquence le cadencement de la production
 - d'inscrire le client dans une logique contractuelle et d'enregistrer un premier chiffre d'affaires
 - d'identifier et de planifier le nombre de télépilotes à former
 - de constituer un carnet de commandes qui peut s'étaler sur plusieurs mois, voire plus
 - d'assurer le client sur la planification de la mise à disposition des systèmes
 - de prévoir le nombre et la localisation des EMM
 - d'éviter des effets de saisonnalité
- Phase 2 : mise en place des différents constituants de l'offre :
 - Programmation des formations télépilotes et EMM
 - Réalisation des formations
 - Validation in situ des missions à réaliser grâce à des missions effectuées dans le cadre de prestations de services et retour d'expérience
- Phase 3 : démarrage des livraisons et des contrats commerciaux.

6.4.3.4. Etat d'avancement du développement commercial

A la date du 30 avril 2013, 17 systèmes de drones (Delta H) ont été produits et peuvent opérer.

Le développement se fait sous deux grands axes :

1) L'axe le plus immédiat consiste à mettre en place un réseau d'affiliés Delta Drone, dont chaque membre est appelé à signer avec Delta Drone un contrat FT24 pour opérer des missions de type PTC.

A fin avril 2013, 20 intentions de commandes FT24 ont été signées avec 14 indépendants, répartis sur 11 départements français (Ain, Calvados, Haute Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Isère, Landes, Pyrénées Atlantiques, Savoie et Haute Savoie). Ces indépendants opèrent pour leur propre compte auprès d'une clientèle de proximité pour des missions de type PTC, à partir des solutions développées par Delta Drone sur les six secteurs d'activité ciblés. En plus de leur contrat FT24, ces indépendants sont redevables auprès de Delta Drone du coût de traitement des données relatives à chaque mission

Le calendrier de mise en place prévu est le suivant :

- D'ici fin juin 2013 : formation des indépendants au sein de l'Ecole Française du Drone® et constitution des sociétés
- Septembre 2013 : signature des contrats FT24 et démarrage des opérations commerciales effectuées par les membres du réseau

Par ailleurs, ces indépendants pourront réaliser des prestations PTC pour le compte de Delta Drone en tant que pilote vacataire. Ces missions feront dès lors l'objet de négociations à part, en dehors de la relation contractuelle liée au contrat FT24.

2) Le développement auprès des professionnels des six secteurs d'activité adressés :

Le démarrage très récent de l'activité commerciale se traduit par une multitude de contacts, qui correspondent à un processus progressif, de démonstrations, de signatures de contrats PTC ayant valeur de test et enfin d'intentions de commandes FT24, avec une perspective de signature définitive du contrat qui peut s'étaler entre le second semestre 2013 et le début de l'exercice 2014.

L'état de ces contacts donne à penser qu'à la fin du 1er semestre 2013, les 6 secteurs cibles auront fait l'objet de signatures de contrats PTC et/ou d'intentions de commandes FT24, voire de commandes fermes FT24.

A date (30 avril 2013), la situation est la suivante :

- Carrières et géomètres : 4 contrats PTC, correspondant à 23 missions, ont été signés. Ils ont été réalisés ou sont en cours d'exécution. Ils concernent 2 groupes cimentiers exploitant de carrières de granulats (2 contrats PTC pour 21 missions) et 2 cabinets de géomètres. En outre, un groupe cimentier exploitant de carrières de granulats a signé 3 intentions de commandes FT24
- Energie & réseaux : 3 contrats PTC correspondant à 12 missions ont été signés et exécutés. L'un de ces contrats (cartographie de 10 postes source) avait valeur de test avant signature d'un contrat PTC portant sur la réalisation de 100 missions supplémentaires. Ce contrat est en cours de signature. En outre une étude de faisabilité est également en cours de signature, portant sur la problématique des inventaires d'élagage sur lignes HTA. Cette étude doit se terminer fin 2013, pour mise en œuvre de la solution début 2014,
- Agriculture : 1 contrat PTC correspondant à 5 missions a été signé avec un exploitant céréalier. L'exécution des missions est programmée sur mai et juin, en fonction des conditions climatiques
- Loisirs & sports : grâce au partenariat noué avec le FC Grenoble (rugby), la solution Delta Drone est mise au point et sera commercialisée pour le début de la prochaine saison sportive 2013-2014, qui démarre en juillet prochain. Concernant les loisirs, les conditions climatiques très mauvaises perturbent fortement le début de saison touristique et décalent de quelques semaines les premières opérations commerciales
- Inspection industrielle : de nombreux contacts sont en cours, dans le cadre d'un processus relativement long de traduction concrète.
- Montagne : 10 intentions de commandes FT24 correspondant à 6 clients ont été signées

En synthèse :

- 33 intentions de commandes signées correspondant à 21 clients
- 8 contrats PTC correspondant à 38 missions et 6 clients
- 1 étude de faisabilité.

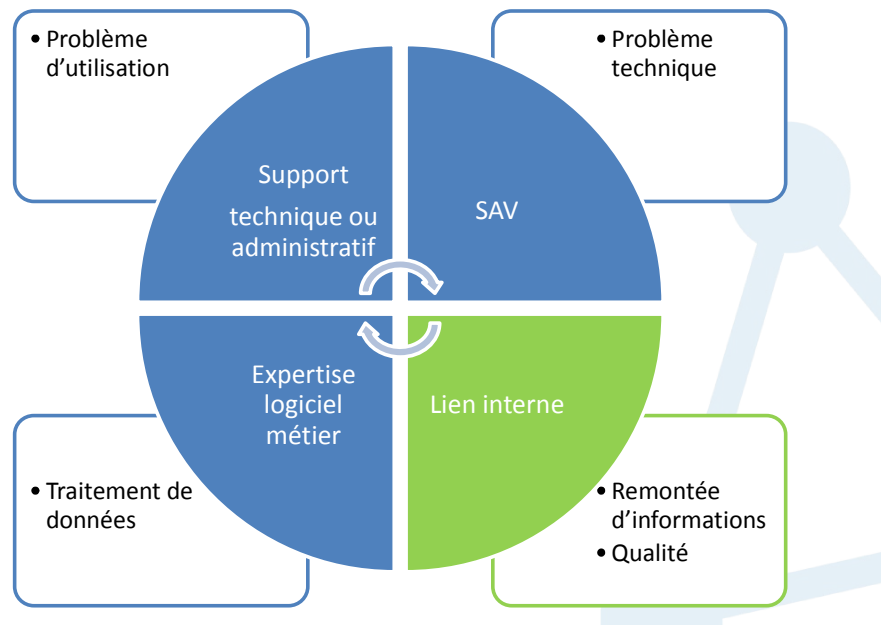
6.4.4. L'organisation du service après-vente

6.4.4.1. La tour de contrôle

Basée à Grenoble et opérée par des professionnels formés et intégrés à la direction industrielle, la tour de contrôle est en cours de création. Elle sera le point d'entrée unique du client pour toute demande relative au fonctionnement des systèmes.

La tour de contrôle est organisée pour répondre « on line » à toute question d'ordre technique des utilisateurs, tant relatives aux vecteurs aériens qu'à UAVIS.

Figure 15 - Schéma de fonctionnement de la tour de contrôle



Source : Société

Si nécessaire, la tour de contrôle peut déclencher à tout moment l'intervention sur site d'un EMM.

6.4.4.2. Le réseau EMM de proximité

Le réseau EMM sera constitué au fur et à mesure des signatures de contrats FT24. Il sera composé d'agents de maintenance de proximité (30 km maxi autour des sites opérés par les clients). Ce réseau est appelé REMM (Réseau Experts Métiers Maintenance) et ses membres sont des EMM.

Les EMM sont des indépendants, liés à Delta Drone par un contrat de prestations de services et ayant suivi une formation préalable dispensée par Delta Drone.

Un client peut disposer de plusieurs EMM : le contrat de base prévoit la présence d'un EMM à proximité d'un site unique désigné par le client. Cependant, si ce dernier opère de manière régulière dans des régions éloignées du site désigné, il peut alors « acquérir » la disponibilité d'un ou plusieurs EMM à proximité des sites distants.

Par exemple, ce serait le cas pour un client indépendant de Delta Drone, basé à Dunkerque, qui effectuerait des missions pour un de ses propres clients basé à Toulouse. Dans ce cas, le client disposera par contrat d'un EMM dans le Nord (Dunkerque) et achètera la disponibilité d'un EMM supplémentaire en Haute-Garonne (Toulouse).

Le champ d'intervention de l'EMM est le suivant :

Opérations de maintenance :

- ▣ Remplacement d'un bras
- ▣ Remplacement d'un moteur
- ▣ Remplacement d'une hélice
- ▣ Remplacement Visserie
- ▣ Remplacement Carte électronique (seulement certaines)
- ▣ Réparation pièce composite (seulement certaines)
- ▣ Remplacement pièce composite (seulement certaines)

Dans ces trois premiers cas d'intervention, le remplacement pourra porter en réalité sur un sous-ensemble complet : bras (3 tubes) + fixations + moteurs + hélices. Le sous-ensemble remplacé est ensuite retourné à Delta Drone par l'agent de maintenance. Les pièces saines sont alors reconditionnées.

Autres missions réalisées par l'EMM :

- ▣ Toute la logistique de livraison / emport :
 - Livraison de consommables (batteries) et d'accessoires
 - Livraison de « drones spares »
 - Gestion du transport des drones pour les révisions
- ▣ Rédaction systématique d'un compte-rendu après chaque intervention

La formation du réseau des Experts Métiers Maintenance (EMM)

La formation des EMM se déroule sous la forme d'une session de 3 jours, dont le contenu est le suivant :

Jour 1

- ▣ Présentation & visite Delta Drone / Présentation des vecteurs Delta H et Delta Y 1H
- ▣ Fonctionnement du statut d'auto-entrepreneur & missions de maintenance 0,5H
- ▣ Atelier N°1 : remplacement visserie 2H
- ▣ Atelier N°2 : remplacement moteur 3H
- ▣ Questions / réponses & bilan de la journée 0,5H

Jour 2

- ▣ Atelier N°3 : remplacement hélices 1H
- ▣ Atelier N°4 : remplacement de cartes électroniques 3H
- ▣ Atelier N°5 : remplacement de pièces composites 2H
- ▣ Atelier N°6 : la logistique « drones spares » & révisions obligatoires 0,5H
- ▣ Questions / réponses & bilan de la journée 0,5H

Jour 3

- ▣ Atelier N°7 : réparation de pièces composites 5,5H
- ▣ Atelier N°8 : la tenue du livre « compte-rendu d'intervention » 1H
- ▣ Animation du réseau de maintenance / conclusion de la formation 0,5H

6.5. CADRE REGLEMENTAIRE

6.5.1. Présentation du cadre réglementaire français

Règlementation d'avril 2012

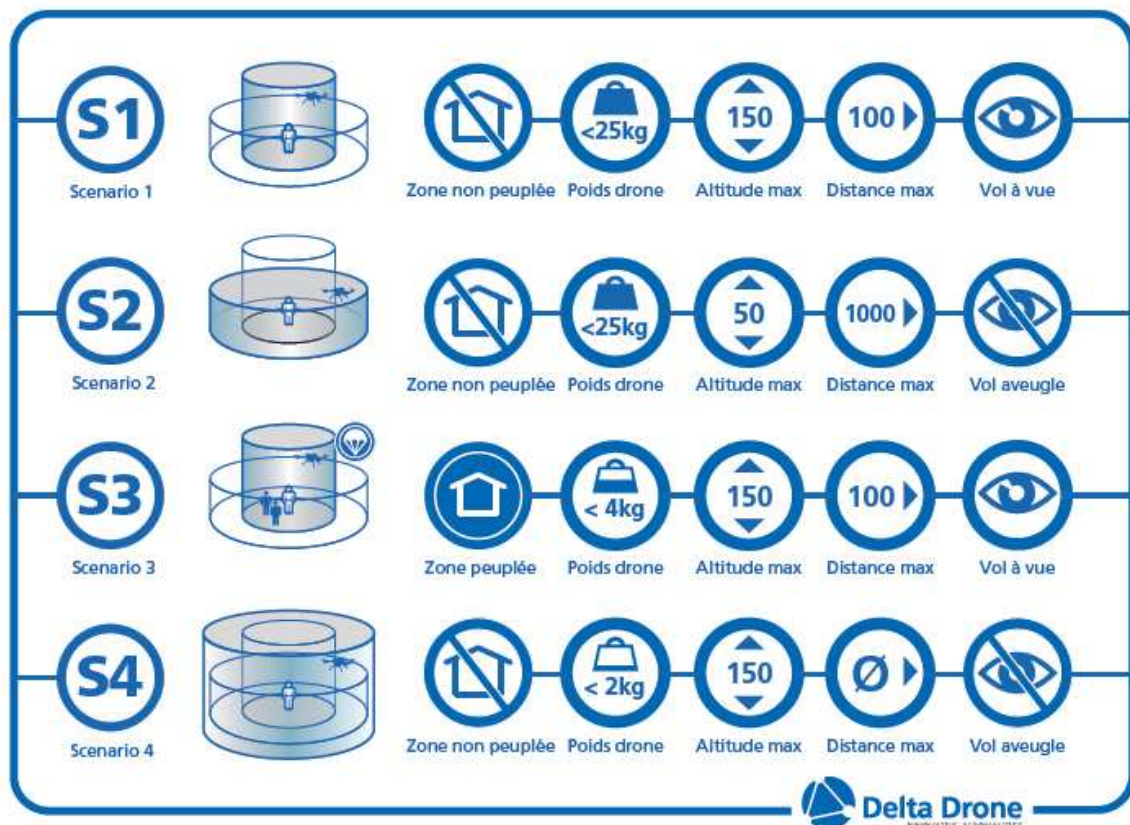
Après plusieurs années de concertation entre les autorités et les différentes parties concernées, constructeurs notamment, l'Arrêté du 11 avril 2012, publié au Journal Officiel le 10 mai 2012, a fixé les conditions dans lesquelles le secteur des drones à usage civil peut se développer.

Ce texte ouvre en réalité une période d'observation de 18 mois au terme de laquelle un premier bilan sera établi, grâce auquel la réglementation pourra évoluer en fonction de la situation d'alors.

Pour résumer la réglementation en vigueur, plusieurs points essentiels doivent être retenus :

- Concernant les constructeurs, ces derniers doivent obtenir de la DGAC une attestation de conception de type, qui précise notamment la catégorie de l'aéronef (de A à G), la nature de l'activité envisagée, et le scénario de mission (S1 à S4).
- Concernant les exploitants, ces derniers doivent figurer sur une liste établie par la DGAC qui mentionne notamment la nature de l'activité, le scénario de mission (S1 à S4), le constructeur et le modèle d'aéronef utilisé.
- Concernant les télépilotes, ces derniers doivent avoir obtenu une certification officielle (formation théorique) et disposer d'une DNC (Déclaration de Niveau de Compétence). A noter que la certification officielle est beaucoup plus complexe dans le cas de scénario S4.
- Concernant les autorisations de vol, ces dernières passent par le dépôt préalable auprès de la DSAC (Préfectures) du Manuel d'Activité Particulière (MAP).

Figure 16 - Présentation des différents scénarii de la DGAC



Source : Société

Présentation des différents scénarii de vols

- **S1** : scénario opérationnel en vue directe du télépilote se déroulant hors zone peuplée, à une distance horizontale maximale de 100 m du télépilote
- **S2** : scénario opérationnel se déroulant hors zone peuplée, à une distance horizontale maximale de rayon 1 km du télépilote et de hauteur inférieur à 50 m au dessus du sol ou des obstacles artificiels, sans aucune personne au sol dans la zone d'évolution
- **S3** : scénario opérationnel se déroulant en agglomération ou à proximité d'un rassemblement de personnes, en vue directe du télépilote à une distance horizontale maximale de 100 m du télépilote
- **S4** : scénario opérationnel traitant d'une activité particulière relevés, observations et surveillances aériennes se déroulant hors zone peuplée et ne répondant pas aux critères du scénario S2

Evolution attendue

A la date anniversaire de publication du texte, une nouvelle version du texte sera soumise à consultation afin de proposer une évolution de la version initiale.

Il est entre autre attendu un élargissement des scénarii que l'on pourrait nommer comme suit :

- S2+ : autorisation de vol entre 50 et 150 m pour les aéronefs de poids < 4kg
- S4- (initiant le futur) : autorisation de vol pour les aéronefs de poids >2kg pour h< 50 m

6.5.2. Vers une harmonisation européenne

La France fait partie des pays précurseurs ayant œuvré pour définir un cadre réglementaire permettant une professionnalisation et un réel essor de la filière.

C'est aujourd'hui le seul pays qui autorise le vol hors vue longue distance (S4) sous l'impulsion de plusieurs grand groupes français (SNCF, Total notamment)

En Europe, les pays sont à des stades différenciés en matière de réglementation relative à l'utilisation des drones. De manière générale, les réglementations en place sont récentes (le Royaume-Uni, pourtant précurseur en la matière, n'a mis en place un cadre d'utilisation qu'en 2010) et disparates en termes de contenu. Ainsi les réglementations diffèrent notamment en ce qui concerne :

- Le poids et les caractéristiques techniques des drones
- La nécessité d'une certification des drones
- La possibilité d'utiliser les drones en vol « hors-vue »

Néanmoins, les autorités européennes souhaitent harmoniser le cadre européen d'ici l'année 2015.

En effet, de nombreux acteurs sous l'égide de l'EASA (European Aviation Safety Agency) travaillent à l'harmonisation des réglementations nationales en respect avec les exigences internationales édictées par l'ICAO (Organisation de l'Aviation Civile Internationale).

Même si pour les drones de faible poids, chaque pays est souverain pour définir les règles applicables dans son pays, il est très probable que d'ici 2015, la réglementation française évolue et intègre les exigences souhaitées par l'Europe soit :

- Une certification des appareils validant la navigabilité des aéronefs utilisés
- Un diplôme spécifique à l'utilisation des drones pour les télépilotes

Ces deux exigences ont été anticipées par Delta Drone, en structurant son outil de production pour produire des drones industriels et répétables nécessaires à une étape d'industrialisation et en créant l'Ecole Française du Drone® structurant sa filière de formation

De ce fait, Delta Drone pourrait opérer sur tout le territoire européen, ce développement n'étant cependant pas la priorité actuelle du Groupe.

6.5.3. Une ouverture à venir du marché des drones civils aux Etats-Unis

Les Etats-Unis ne disposent pas encore d'un cadre réglementaire adapté à l'utilisation des drones civils. Les perspectives économiques de ce secteur étant très favorables, les autorités se sont saisies de la question et il est probable qu'un cadre réglementaire soit mis en place d'ici 2015.

6.6. STRATEGIE

6.6.1. Une concentration sur six marchés principaux

De manière prioritaire, Delta Drone vise à acquérir sur les 6 marchés cibles identifiés une position significative, tant au travers des offres FT24 que des offres PTC, notamment grâce au réseau Delta Drone de proximité. Compte tenu de leur taille respective et du potentiel qu'ils représentent, ils devraient permettre à eux seuls d'alimenter un rythme de croissance très soutenu au cours des prochaines années, en phase avec les capacités de production du Groupe et la constitution d'un carnet de commandes cohérent et réaliste.

Il est même légitime et raisonnable de penser que le rythme de montée en puissance ne sera pas identique pour chacun des 6 secteurs. Les discussions engagées depuis le début de l'année 2013 laissent ainsi à penser que 2 secteurs seront particulièrement actifs cette année : « carrières & géomètres » d'une part, « Energie » d'autre part, assurant à eux seuls un volume d'activité très soutenu et cohérent avec les objectifs du Groupe et ses capacités de production et de traitement. Pour autant, les 4 autres secteurs ne seront pas négligés : ils feront l'objet d'expérimentations, d'études de faisabilité, de partenariats, de contrats PTC et d'intentions de commandes, ces dernières à concrétiser probablement sur les années ultérieures.

Pour autant, d'autres secteurs sont potentiellement accessibles à Delta Drone, mais ils ne seront le cas échéant ouverts qu'avec discernement et en fonction des ressources disponibles, financières, industrielles, R&D et commerciales.

6.6.2. Un développement en France uniquement, dans un premier temps

A lui seul, l'environnement réglementaire dans lequel évoluent nécessairement les solutions Delta Drone incite à la plus grande prudence quant à des ambitions hors de France.

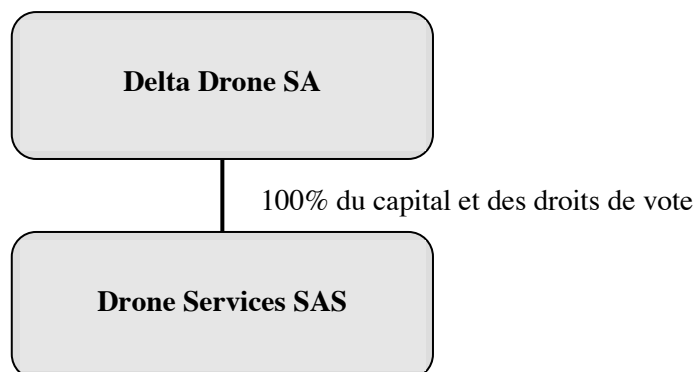
Cette réalité, associée au potentiel très important du marché français, au risque inhérent à tout développement étranger (barrière de la langue, des cultures, des modes de vie, etc.), conduit le Groupe à avoir des ambitions mesurées en termes de développement international.

Il convient néanmoins de souligner que beaucoup de clients potentiels français de Delta Drone sont en réalité des groupes internationaux, qui disposent de sites sur tous les continents, la plupart correspondant à des espaces privés. De ce fait, il n'est pas exclu que les solutions Delta Drone soient utilisées hors de France par ses clients, offrant ainsi à Delta Drone une visibilité internationale.

7. ORGANIGRAMME

7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Le schéma ci-après représente l'organigramme simplifié du Groupe à la Date de l'Offering Circular :



A la Date de l'Offering Circular, la Société détient une seule participation, Drone Services SAS.

Il est toutefois rappelé les opérations de restructurations suivantes réalisées depuis le 31 décembre 2012 :

- La société UASCI a, lors d'une Assemblée Générale d'actionnaires réunie le 15 janvier 2013, décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de ses filiales, les sociétés 3D Loisirs et Data Drone par transmission universelle de patrimoine. A l'expiration du délai d'opposition des créanciers, les sociétés 3D Loisirs et Data Drone ont été définitivement dissoutes par suite de la transmission universelle de leur patrimoine au profit de la société UASCI
- La Société Delta Drone a procédé au rachat de la participation minoritaire dans la société Drone Services en date du 27 février 2013, pour détenir à l'issue 100% du capital de ladite société
- La Société Delta Drone a, à la suite de la signature d'un projet de fusion en date du 21 février 2013, procédé à l'absorption de la société UASCI par voie de fusion lors d'une Assemblée Générale réunie le 8 avril 2013. Afin de rémunérer les anciens actionnaires de la société UASCI, il a été émis 510 232 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, la prime de fusion s'établissant à la somme de 446 694,34 euros

Les activités des sociétés du Groupe sont décrites au chapitre 6 "Aperçu des activités" de la première partie du présent Offering Circular.

Les fonctions exercées par les dirigeants de la Société dans la filiale sont décrites à la section 14.1 "Mandataires sociaux et dirigeants" de la première du présent Offering Circular.

La répartition des effectifs salariés du Groupe est présentée au chapitre 17 "Salariés" de la première partie de l'Offering Circular.

7.2. PRESENTATION DES PRINCIPALES SOCIETES DU GROUPE

A la Date de l'Offering Circular, la Société détient une seule participation, Drone Services SAS.

La Société Drone Services S.A.S. a été constituée fin 2012. Elle est maintenant détenue à 100% par Delta Drone. Cette société est l'organisme de formation en charge de la formation des pilotes (cf.

6.3.2 du présent document), des EMM (cf. 6.4.4.2 du présent document), et d'une manière générale de l'ensemble des formations que le Groupe sera amené à assurer.

7.3. PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE

Les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe résultent des conventions intra-groupe décrites à la section 19.2 de la première partie de l'Offering Circular.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES

La Société exerce ses activités dans les locaux dont elle est locataire aux termes d'un bail conclu aux prix et conditions conformes à ceux du marché avec des sociétés qui n'ont aucun lien, direct ou indirect avec les dirigeants de la Société. Delta Drone n'est propriétaire d'aucun bien immobilier.

Société titulaire du bail	Adresse	Nature des locaux	Surface	Date d'entrée en vigueur	Échéance	Loyer mensuel
DELTA DRONE	Bâtiment CEMOI, 12 rue Ampère, 38000 GRENOBLE	Locaux d'activité	947 m ²	27/06/2012	26/06/2021	4 946 €
DELTA DRONE	Bâtiment CEMOI, 12 rue Ampère, 38000 GRENOBLE	Locaux d'activité	275 m ²	01/11/2012	26/06/2021	2 291 €

La Société envisage la location additionnelle de locaux à proximité de Lyon dans le but d'y exercer principalement les activités commerciales.

8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'utilisation des drones présente des avantages écologiques indéniables en ce sens que pour plusieurs secteurs d'activité, elle est susceptible de remplacer des engins beaucoup plus lourds, à moteur thermique, tels que des hélicoptères.

Le drone est à la fois extrêmement plus léger (4 kg) et il fait appel à une propulsion électrique.

Delta Drone a pris en compte dans son processus de fabrication la collecte et la valorisation des déchets tels que matériaux de coupe (métalliques et plastiques), produits pétrochimiques, batteries et solvants.

La valorisation de ces déchets est confiée à des entreprises spécialisées dans ce retraitement.

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le présent chapitre est consacré à la présentation des résultats et de la situation financière du groupe Delta Drone. La société a été constituée en février 2011. Le premier exercice a été clos le 31 décembre 2011, sans qu'il soit procédé à l'élaboration de comptes consolidés, la Société n'ayant pas de filiales. Les chiffres mentionnés au titre de 2011 sont ceux d'un proforma. Le deuxième exercice, clos le 31 décembre 2012 a fait l'objet de comptes consolidés en normes françaises.

Le lecteur est invité à lire le présent chapitre au regard de l'ensemble du présent Offering Circular. Il est en particulier invité à prendre connaissance du descriptif de l'activité de la Société exposé au chapitre 6 « Aperçu des activités » de la première partie du présent Offering Circular. De la même façon, le lecteur est invité à prendre connaissance des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2012, dont l'annexe fait partie intégrante, et qui sont présentés au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société » de la première partie du présent Offering Circular.

9.1. PRESENTATION GENERALE

Créée en février 2011, Delta Drone est une société de recherche et développement et de production de drones et de solutions métiers pour les différents secteurs d'activités visés par le Groupe.

La Société a ainsi pour objectif d'apporter une solution plus économique et plus écologique à des problématiques existantes ou nouvelles.

L'activité de la Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis 2011 et bénéficie du Crédit Impôt recherche au titre de ses activités de Recherche et développement.

Après 2 années de R&D, le Groupe a démarré la production à compter de février 2013. La production fait l'objet d'une montée en puissance qui se déroulera tout au long de l'année 2013.

9.2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

9.2.1. Produits d'exploitation

Au cours de ses deux premiers exercices, la Société a été essentiellement en phase de recherche et développement et n'a réalisé qu'un chiffre d'affaires symbolique (6 K€).

L'activité, essentiellement constituée par la production immobilisée, a atteint 2 134 K€ en 2012 (503 K€ en 2011).

Le financement du programme et des investissements nécessaires à la production ont été assurés

- par les fonds propres de la Société, provenant de levées de fonds réalisées auprès de ses principaux actionnaires, largement constitués d'entreprises et chefs d'entreprises pouvant contribuer au développement commercial du Groupe. A fin 2012, la situation nette consolidée du Groupe s'élève à 1 679 K€
- par les autres fonds propres constitués d'avances remboursables accordées par Oséo et la Région Rhône-Alpes pour un total encaissé de 600 K€ à fin 2012

- Par des financements bancaires, y compris les retraitements des contrats de crédit-bail, pour un total de 786 K€ à fin 2012

9.2.2. Charges d'exploitation

Le poste charges d'exploitation s'est élevé à un total de 2 869 K€ en 2012 (684 K€ en 2011). Il correspond principalement aux frais de R&D et aux coûts de réalisation de prototypes qui sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Ces activités se sont concentrées autour de trois axes principaux :

- le développement d'un drone Delta H fiable, industrialisable, doté de systèmes de pilotage, de contrôles et de suivi destinés à garantir une utilisation dans les meilleures conditions de sécurité et conforme à la réglementation française
- le développement des capteurs métiers destinés à collecter les informations brutes
- le développement et l'acquisition d'applicatifs métiers et leur mise en œuvre au service des clients

L'année 2012 a été également marquée par

- la création de la filiale Drone Services, centre de formation des pilotes
- la création de la filiale UAS Civil International destinée à assurer le développement commercial de l'ensemble des secteurs d'activité visés, filiale qui a pris le contrôle à 100% des sociétés Data Drone et 3D Loisirs

Les coûts supportés par Delta Drone ont notamment consisté en :

- les coûts directs et indirects des équipes en charge des travaux de recherche et développement
 - Ainsi, afin de répondre aux besoins de son programme, la Société a accru ses effectifs. Les salariés sont ainsi passés de 3 personnes fin 2011 à 14 personnes fin 2012 auxquels viennent s'ajouter 9 prestataires travaillant dans les locaux de la société. L'équipe managériale a également été renforcée par le recrutement d'un Directeur général en charge des affaires financières et juridiques
- les coûts liés à l'achat de consommables
- les coûts liés aux travaux de recherche tels que l'achat d'études
- les coûts des prestataires de services au nombre de 12 au 31 décembre 2012
- les coûts liés à l'amortissement des équipements utilisés pour les travaux de recherche et développement. La réalisation des prototypes a nécessité l'acquisition de matériels de production permettant leur production au plus près et dans des conditions les plus proches possibles des futures conditions de production des séries
- les coûts liés à la propriété intellectuelle

Au titre de 2012, la perte d'exploitation consolidée s'est élevée à 728 K€ (181 K€ en 2011).

9.2.3. Résultat financier

Le résultat financier de -15,5 K€ en 2012 (-0,8 K€ en 2011) est constitué essentiellement des 16,3 K€ d'intérêts sur la dette financière.

9.2.4. Résultat de l'exercice

La Société a opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») au titre de l'exercice. Le dispositif CIR consiste à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent notamment les salaires et

traitements, les consommables, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés et les frais de propriété intellectuelle. Ce CIR d'un montant de 268 K€ en 2012 (198 K€ en 2011) a été comptabilisé sur la ligne « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

Au final, le Résultat Net dégagé en 2012 correspond à une perte de 482 K€ (perte de 15 K€ en 2011).

9.3. PRINCIPAUX ELEMENTS BILANTIELS

9.3.1. Principaux éléments de l'actif

Au 31 décembre 2012, le total de bilan consolidé s'élevait à 5 055 K€ (1 454 K€ au 31/12/2011).

L'actif immobilisé d'un montant de 3 203 K€ (604 K€ au 31/12/2011) consiste essentiellement en :

- des immobilisations incorporelles pour 2 056 K€ (505 K€ au 31/12/2011) correspondant aux frais de R&D immobilisés pour 2015 K€, aux brevets et logiciels pour 36 K€ et à des frais d'établissement pour 4 K€
- des immobilisations corporelles pour 1 096 K€ (96 K€ au 31/12/2011) correspondant aux installations techniques, machines et autres immobilisations corporelles. Ce montant inclut un total de 333 K€ correspondant à des immobilisations corporelles financées par leasing, ayant fait l'objet d'un retraitements comptable

L'actif circulant s'élève à 1 852 K€ (850 K€ au 31/12/2011). Il est constitué principalement :

- des créances sur l'Etat pour 1 318 K€ correspondant à du crédit de TVA et à la créance liée au CIR
- de la trésorerie pour 270 K€ (69 K€ au 31/12/2011)

9.3.2. Principaux éléments du passif

Sur les 5 055 K€ de total de bilan, les capitaux propres représentaient 1 200 K€ au titre du Groupe et 478 K€ au titre des intérêts minoritaires.

Les capitaux propres du Groupe correspondent à un capital nominal de 1 022 956 € au 31/12/2012 (1 533 188 € à la Date de l'Offering Circular) faisant suite à plusieurs augmentations de capital décrites au chapitre 10 de la première partie du présent Offering Circular.

Les capitaux propres incluent également 442 K€ au titre des réserves consolidées correspondant aux primes d'émissions des tiers minoritaires de la filiale UASCI, 169 K€ de prime d'émission et 15 K€ au titre de la réserve légale.

Les intérêts minoritaires correspondent à la participation de tiers

- dans la filiale UAS CIVIL INTERNATIONAL créée au second semestre 2012, dans laquelle la participation majoritaire de Delta Drone était de 50,15%.
- de la participation minoritaire non détenue dans Drone Services

Eu égard aux opérations de restructuration juridique du Groupe début 2013, la filiale UASCI a été absorbée par Delta Drone et la filiale Drone Services est maintenant contrôlée à 100%. Dès lors, plus aucun intérêt minoritaire ne sera constaté à compter de 2013

Le Groupe disposait également, au 31/12/2012 de 600 K€ d'autres fonds propres correspondant à des avances remboursables consenties par Oséo Innovation et la Région Rhône-Alpes. Ce montant s'inscrit dans une enveloppe globale de 750 K€ qui n'était pas complètement appelée.

Les dettes financières s'élevaient à 786 K€ fin 2012 (88 K€ au 31/12/2011), y compris les dettes issues du retraitement des contrats de crédit bail.

Les dettes d'exploitation et dettes diverses représentaient 1 985 K€ au 31/12/2012 (868 K€ au 31/12/2011).

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

Le lecteur est invité à lire le présent chapitre au regard de l'ensemble du présent Offering Circular. Il est en particulier invité à prendre connaissance des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2012, dont l'annexe fait partie intégrante, et qui sont présentés au chapitre 20 de la première partie du présent Offering Circular.

A fin 2011 et 2012, les capitaux utilisés par la Société s'élevaient à :

Données en K€	31/12/2012	31/12/2011
Situation nette	1 678,8	498,1
Autres fonds propres	600,0	0,0
Dettes financières	785,8	88,4
Trésorerie	-269,6	-68,9
Endettement financier net (EFN)	516,2	19,7
EFN / Fonds propres	23%	4%

10.1.1. Financement par le capital

A la Date de l'Offering Circular, la Société dispose d'un capital social de 1 684 006,00 €, constitué à la suite de plusieurs augmentations de capital réalisées depuis la création de Delta Drone en février 2011 jusqu'au 25 juin 2013 :

Date	Nature des opérations	Montant de l'augmentation de capital	Montant de la prime	Montant de l'augmentation de capital en nominal	Montant du capital social post-opération
25-02-11	Constitution	28 000 €	0 €	28 000 €	28 000 €
31-03-11	Augmentation de capital	225 047 €	220 144 €	4 903 €	32 903 €
04-07-11	Augmentation de capital	249 988 €	245 875 €	4 113 €	37 016 €
24-01-12	Augmentation de capital	159 912 €	157 939 €	1 973 €	38 989 €
31-03-12	Augmentation de capital	431 915 €	426 586 €	5 329 €	44 318 €
31-03-12	Exercice des BSA (Maya)	132 500 €	130 320 €	2 180 €	46 498 €
25-04-12	Augmentation de capital par incorporation de primes	976 458 €	0 €	976 458 €	1 022 956 €
08-04-13	Augmentation de capital (fusion-absorption de la société UASCI)	956 926 €	446 694 €	510 232 €	1 533 188 €
25-06-13	Augmentation de capital	2 950 000,08 €	2 799 182,08 €	150 818,00 €	1 684 006,00 €

10.1.2. Financement par les autres fonds propres

Les 600 K€ d'autres fonds propres au bilan du 31 décembre 2012 correspondent aux avances remboursables versées par Oséo et la Région Rhône-Alpes. Le montant total accordé à Delta Drone, en avril 2013, est de 750 K€, financés à hauteur de 50% par Oséo et 50% par la Région Rhône-Alpes. La Société a pris l'engagement de réaliser le programme dans un délai de 14 mois. Un montant de 100 K€ a été perçu à la signature des contrats, suivi d'un montant de 500 K€ sur présentation d'un rapport intermédiaire, d'un état des dépenses et d'un justificatif du capital de la société supérieur à 1 000 K€. Le programme de développement ayant été terminé début 2013, le solde de 150 K€ a été encaissé en avril 2013.

Sauf échec technique ou commercial, le remboursement est prévu sous la forme de 16 trimestrialités progressives de 18 750 € à 31 250 € à compter de septembre 2014.

En cas d'échec le remboursement consiste en 8 trimestrialités de 18 750 € à compter de septembre 2014.

Début 2013, la société mère de Delta Drone, J2E, a procédé par ailleurs à la mise en place d'un compte-courant au bénéfice de Delta Drone de 880 K€.

10.1.3. Financement par l'emprunt

Au 31 décembre 2012, les dettes financières du Groupe s'élèvent à 785,8 K€. Outre le retraitement des contrats de crédit-bail, elles sont constituées d'un prêt participatif d'amorçage de 150 K€ et d'emprunts à moyen terme pour un montant total de 302,2 K€ au 31/12/2012 dont le remboursement s'établit comme suit :

Données en K€	Solde au 31/12/2012	Remboursements					Solde au 31/12/2017
		2013	2014	2015	2016	2017	
Emprunts bancaires	452,2	65,1	60,6	82,6	91,7	84,6	67,6

Par ailleurs, le Groupe a souscrit plusieurs contrats de leasing pour le financement de matériels de production et de véhicules. Les leasings ont fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés. Le solde au 31/12/2012 est de 334,2 K€.

Un prêt de 950 K€ mis en place en avril 2013, concerne le financement de Fonds de roulement et de matériels. Il s'agit d'un prêt à taux fixe sur 5 ans, les remboursements sont mensuels. Ce prêt a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce, d'une caution solidaire donnée par la société mère J2E et d'une garantie d'OSEO à hauteur de 60%.

Des éléments complémentaires sur les emprunts sont disponibles aux paragraphes 4.4.3 et 4.4.4.

10.1.4. Engagements hors bilan

Le seul engagement hors bilan donné par le Groupe consiste en un compte courant bancaire bloqué de 20 K€ en garantie d'un emprunt souscrit.

Le groupe bénéficie d'un engagement reçu de sa société mère J2E qui s'est portée caution solidaire de l'emprunt de 950 K€ souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes en avril 2013. Cet emprunt fait par ailleurs l'objet d'une garantie donnée par Oséo à hauteur de 60%.

10.2. FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie pour 2012 figure au chapitre 20 de la première partie du présent Offering Circular. Synthétiquement, il s'établit comme suit :

Données en K€	31/12/2012
Capacité d'autofinancement	-341,1
Variation du BFR	304,5
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-36,5
Flux net lié aux opérations d'investissement	-2 854,2
Flux net lié aux opérations de financement	3 091,6
Variation de trésorerie	200,8
Trésorerie de clôture	269,6

Cette évolution correspond bien à l'activité de la société centrée sur la R&D, la mise au point de prototypes et l'acquisition d'immobilisations corporelles. Cette activité se traduit principalement par la réalisation d'opérations d'investissement.

Ces investissements ont été financés principalement par des opérations d'augmentation de fonds propres et accessoirement par des emprunts bancaires.

Le résultat net correspond essentiellement aux charges de l'exercice qui n'ont pas été immobilisées au titre de la R&D, diminuées du montant du CIR 2012.

10.2.1. Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice 2012 s'est élevée à 36,5 K€

Malgré une perte nette de 448,6 K€, la consommation de trésorerie liée à l'activité est limitée à 36,5 K€, principalement du fait des amortissements et provisions de 209,9 K€ et une amélioration du BFR de 304,5 K€

10.2.2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les investissements ont été l'activité essentielle du Groupe en 2012 avec un montant investi de 2 854,2 K€

10.2.3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les opérations de financement ont permis de dégager un flux net de 3 091,5 K€, les augmentations de capital représentant 2 038,9 K€, les avances remboursables Oséo et Région Rhône-Alpes 600 K€ et l'endettement financier 466,4 K€

10.3. INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Voir la note 12 de l'annexe aux comptes figurant au paragraphe 20.1 de la première partie du présent Offering Circular.

10.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

A la Date de l'Offering Circular, la trésorerie de la Société est intégralement disponible, à l'exception de 20 K€ donnés en garantie d'un emprunt.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT NECESSAIRES A L'AVENIR

L'augmentation de capital concomitante à l'admission des actions du Groupe sur le marché NYSE Alternext doit permettre au Groupe de financer son développement, notamment la poursuite de l'effort de recherche et développement, l'amélioration des fonctionnalités du drone, la mise au point de nouveaux capteurs, de nouveaux applicatifs métiers, ainsi que la conception de nouvelles bases de drones. Par ailleurs, cette augmentation de capital permettra de financer une augmentation des capacités de production le cas échéant.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1. POLITIQUE D'INNOVATION

Les années 2011 et 2012 ont été largement consacrées à la R&D. Cette politique de développement est menée par le personnel du Groupe avec la participation additionnelle d'ingénieurs de cabinets spécialisés, ainsi que par le biais d'accords de coopération avec des organismes de recherche tels que CEA ou l'INRIA.

Au 31/12/2012, l'effectif du département était de 12 personnes, plus 9 ingénieurs externes.

La Recherche et Développement part de l'inventaire des solutions déjà disponibles et adaptables au drone et fait les développements spécifiques lorsqu'aucune solution disponible ne peut être retenue.

L'objectif permanent du Groupe est de déboucher sur une industrialisation des solutions. Pour ce faire, le Groupe suit un processus de validations successives :

Figure 17 - Processus de développement



Source : Société

11.2. BREVETS

11.2.1. Politique de protection de la propriété intellectuelle

Politique de dépôt de brevets

Au delà de la conception de drones, la politique du Groupe est centrée sur le développement de capteurs et applicatifs métiers. Cette approche donne au Groupe une avance technologique que Delta Drone a choisi de protéger par le biais d'une politique active de dépôts de brevets.

11.2.2. Nature et couverture des brevets

Brevet dont Delta Drone est propriétaire

Titre	Zone Géographique	Numéro de dépôt ou de la demande	Date de dépôt ou de la demande	N°Publication	Statut
Recherche de victimes en montagne à l'aide de drones	France	FR1153782	3 mai 2011	FR2974913	
	Europe	EP 12166689	3 mai 2012	EP 2 520 343	
	Canada	CA 2 775 590	30 avril 2012		en cours
Pilotage naturel de drone par pointage laser	France	FR1352409	18 mars 2013		en cours
Aide au diagnostic d'une parcelle cultivée	France	FR1352410	18 mars 2013		en cours
Génération automatique du plan de vol 3D d'un drone	France	FR1352411	18 mars 2013		en cours
Surveillance d'invasions végétales d'infrastructures à l'aide d'un drone	France	FR1352408	18 mars 2013		en cours
Procédé de mesure du volume d'un amas de matériaux	France	FR1353513	19 avril 2013		en cours

Description des brevets déposés ou en cours de dépôt

Recherche de victimes en montage à l'aide de drones

- Plus d'une victime d'avalanche sur deux est retrouvée à moins d'un mètre sous la neige. Le brevet décrit le drone qui survole une zone dans laquelle au moins une victime est à rechercher. Des capteurs sont embarqués et permettent d'obtenir les positions GPS des endroits qui peuvent retenir une/des personne(s)
 - Demande de brevet française FR1153782 déposée le 03/05/2011 « Recherche de cibles » publiée sous le N° FR2974913
 - Demande de brevet européen EP 12166689 déposée le 03/05/2012 « Recherche de cibles » publiée sous le N° EP 2 520 343
 - Demande de brevet canadien CA 2 775 590 déposée le 30/04/2012 « Recherche de cibles »

Pilotage de drone par pointage laser permettant un guidage du drone par des gestes naturels – la demande a été déposée le 18 mars 2013 et a reçu le numéro FR1352409.

- Le brevet décrit comment manœuvrer un drone dans des environnements urbains ou industriels. Cette technique, simple d'usage, permet d'obtenir des trajectoires précises et sécurisées vis-à-vis des édifices à inspecter

Diagnostic précis d'une parcelle cultivée – possibilité de prélèvement d'un échantillon et/ou livraison de prédateurs pour traitement biologique – la demande a été déposée le 18 mars 2013 et a reçu le numéro FR1352410

- Le brevet décrit les étapes qui conduiront un agriculteur à connaître dans la plupart des cas les zones qui présentent des défauts de croissance des végétaux. Ce brevet permettra dans certains cas de contribuer à la résolution du problème rencontré dans la zone concernée

Reconstruction topographique d'une zone d'analyse pour établir un plan de vol d'un second drone pour observation de proximité – la demande a été déposée le 18 mars 2013 et a reçu le numéro FR1352411

- Le brevet décrit comment établir une cartographie en 3D qui permet de définir le parcours du drone en tenant compte du relief du terrain

Surveillance d'envahissement végétal d'infrastructures - prévisionnel d'intervention de coupe – la demande a été déposée le 18 mars 2013 et a reçu le numéro FR1352408

- Le brevet décrit comment effectuer un inventaire de la végétation située à proximité d'infrastructure. Cet inventaire est ensuite complété d'une prédiction temporelle de croissance de chaque espèce végétale inventoriée

Détermination du stock dans une carrière à l'aide d'une reconstruction volumétrique par drone – la demande a été déposée le 19 avril 2013 et a reçu le numéro FR1353513

- Le brevet décrit comment obtenir l'information qui permettra dans un second temps de calculer le volume d'une zone. Par exemple dans les carrières il est possible de déterminer la volumétrie d'un tas de granulas

11.2.3. Territoires protégés

Les brevets sont déposés pour la France, avec la possibilité de les étendre à l'international, pendant toute la première année.

11.3. CONTRATS DE COLLABORATION

A ce jour, le Groupe a signé deux accords de collaboration, un avec le CEA LETI et l'autre avec l'INRIA correspondant à des problématiques spécifiques nécessitant leurs compétences.

D'autres accords de collaboration sont actuellement en cours de discussion.

11.4. AUTRES ELEMENTS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.4.1. Marques

Politique de dépôt de marques

Le Groupe a déposé les marques qui lui paraissent nécessaires à l'exercice de son activité. Ces marques sont protégées en France et lorsque le Groupe le juge nécessaire, la couverture est étendue à d'autres pays.

Liste des marques

A ce jour, les marques détenues par le Groupe sont les suivantes :

- Marque française « LES JEUNES TALENTS DU SPORT » n° 12/3932373 enregistrée le 6 juillet 2012 en classe 25
- Marque française « BIO DRONE » n° 12/3928301 enregistrée le 19 juin 2012 en classe 9, 28 et 42
- Marque française « ECOLE DE FORMATION FRANCAISE DU DRONE » n° 12/3909177 enregistrée le 29 mars 2012 en classes 25, 28 et 41
- Marque française « Ecole française du drone » n° 12/3904990 enregistrée le 15 mars 2012 en classes 25, 28 et 41
- Marque française « ECOLE DU DRONE FRANÇAIS » n° 12/3905016 enregistrée le 15 mars 2012 en classes 25, 28 et 41
- Marque française « innovation 2.0 » n° 12/3892253 enregistrée le 27 janvier 2012 en classes 7, 9, 12, 35, 37, 38 et 42
- Marque française « UAS 2.0 » n° 11/3836722 enregistrée le 6 juin 2011 en classes 9, 25, 28 et 42
- Marque française « DRONE 2.0 » n° 11/3836724 enregistrée le 6 juin 2011 en classes 9, 25, 28 et 42
- Marque française « UAV 2.0 » n° 11/3836740 enregistrée le 6 juin 2011 en classes 9, 25, 28 et 42
- Marque française « Delta Droid » n° 12/3954240 déposée le 17 octobre 2012 en classes 9, 12, 25, 35 et 37
- Marque française « Delta Pod » n° 12/3954243 déposée le 17 octobre 2012 en classes 9, 12, 25, 35 et 37
- Marque française « Drone International » n° 12/3954235 déposée le 17 octobre 2012 en classes 9, 12, 25, 35 et 37
- Marque française « UAS Civil International » n° 12/3954231 déposée le 17 octobre 2012 en classes 9, 12, 25, 35 et 37
- Marque communautaire (Union Européenne) « DRONE 2.0 » n° 010925022 déposée le 30 mai 2012 en classes 9, 28 et 42
- Marque communautaire (Union Européenne) « DRONE 2.0 » n° 011273869 déposée le 17 octobre 2012 en classes 12, 35, et 37
- dépôt de la marque « UAVIS » n° 13/3991467 au nom de Delta Drone en classes 9 et 42
- Marque française « Delta Drone » en cours, Classe 12, Classe 35, Classe 37, Classe 41

11.4.2. Noms de domaines

Les noms de domaines déposés par la Société sont :

- www.deltadrone.com
- www.deltadrone.fr

12. TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Le début de l'année 2013 est marqué par la poursuite de l'activité de R&D, le démarrage de la production de drones sur une base industrielle, la mise en place d'un compte-courant 880 K€ de J2E, le principal actionnaire de Delta Drone, et la mise en place en avril 2013 d'un emprunt bancaire de 950 K€.

Le 25 juin 2013, il a été procédé à un placement privé auprès d'un cercle restreint d'investisseurs dont certains investisseurs qualifiés d'un montant total de 2 950 000,08 euros, soit 603 272 actions nouvelles au prix de 4,89 euros par titre de 0,25 euro de nominal et 4,64 euros de prime d'émission.

12.2. TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

Se référer à la section 6.4.3.4.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. DIRIGEANTS

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 8 avril 2013, la société Delta Drone a opté pour le statut de société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire.

14.1.1. Conseil de Surveillance

14.1.1.1. Composition du Conseil de Surveillance

A la date du présent Offering Circular, le Conseil de Surveillance de la Société est composé comme suit :

Nom	Age	Nationalité	Fonction dans la Société	Date de nomination (Durée du mandat) ¹	Année de renouvellement	Nombre d'actions contrôlées	Membre indépendant ²
Christian Viguié	54	Française	Président du Conseil de Surveillance	8 avril 2013 (5 ans)	Néant	510 776 ³	Non
Pierre Tourrette	71	Française	Vice-Président du Conseil de Surveillance	8 avril 2013 (5 ans)	Néant	433 672	Non
Xavier Gallot-Lavallée	31	Française	Membre	8 avril 2013 (5 ans)	Néant	961 588 ¹	Non
Philippe Mattia	45	Française	Membre	8 avril 2013 (5 ans)	Néant	341 856 ²	Non
Anne Trotoux-Coppermann	46	Française	Membre	8 avril 2013 (5 ans)	Néant	0	Oui
Pierre Conte	53	Française	Membre	8 avril 2013 (5 ans)	Néant	0	Oui
Olivier Lambert	57	Française	Membre	8 avril 2013 (5 ans)	Néant	0	Oui
Bruno Pavlovsky	50	Française	Membre	8 avril 2013 (5 ans)	Néant	0	Oui

¹ Les premiers membres du Conseil de surveillance ont été nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 8 avril 2013 pour une durée de 5 années, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions, soit lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2018 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

² Les critères du règlement intérieur du Conseil de surveillance permettant de justifier l'indépendance de ses membres ont été repris du Code Middenext auquel Delta Drone se réfère

³ Nombre d'actions détenues par C2P France, société dont Christian Viguié est Président et détient 33.3% du capital

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 14.1.1.2).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires
- n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur

14.1.1.2. Informations et renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance

Christian Viguié : Président du Conseil de Surveillance

54 ans

Adresse professionnelle : siège social de la Société

Biographie

Diplômé de l'IEP Paris, Christian Viguié a été analyste financier avant de créer plusieurs entreprises dans le domaine de l'information financière. Parallèlement, il a exercé la fonction de Directeur Général du groupe UNILOG de 1998 à 2006, responsable des relations avec la communauté financière. Membre de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), Christian Viguié est professeur au Centre de Formation à l'Analyse Financière. Christian Viguié est l'un des 4 fondateurs du Groupe Delta Drone.

Mandats en cours

- Président de C2P France SAS
- Gérant de CVC SARL

Mandats exercés dans les 5 dernières années mais ayant pris fin

- Gérant de CVIG Conseil SARL
- Président de 3D Loisirs SAS
- Président de UASCI SAS
- Gérant SCI des Vallondor
- Président du Conseil de Surveillance Easytherm
- Gérant de Sofimo SARL
- Administrateur de U10 SA

¹ Nombre d'actions détenues par Montagne et Vallée, société dont Xavier Gallot-Lavallée est Président et au sein de laquelle il exerce le contrôle

² Nombre d'actions détenues en direct par Philippe Mattia (54 096 actions) additionné au nombre d'actions détenues par Maya Group, société dont Philippe Mattia est Président et au sein de laquelle il exerce le contrôle.

Pierre Tourrette : Vice-Président du Conseil de Surveillance

71 ans

Adresse professionnelle : siège social de la Société

Biographie

Diplômé de l'Ecole Catholique des Arts et Métiers de Lyon (ECAM) et du CEDEP Fontainebleau. Pierre Tourrette a débuté comme Ingénieur Méthodes et Directeur de Production dans le Groupe SOMFY. Il a exercé des fonctions de Directeur General dans le Groupe DANONE.

En France : Verreries de MASNIERES, BSN EMBALLAGE, Direction Financière en charge du développement et des Acquisitions en Chine. A l'étranger : Sona Breweries au Nigeria, Henninger Hellas en Grèce, de la Zone DANONE Grande Chine à Hong Kong et de la Zone DANONE Sud Est Asiatique. Il a été Président Délégué Général des BRASSEURS de FRANCE et Vice-Président des BRASSEURS d'EUROPE

Il est Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur

Mandats en cours

- ▣ Membre du Conseil de Surveillance TIAMA
- ▣ Administrateur Cognac FERRAND
- ▣ Conseiller National du Commerce Extérieur de la France

Mandats exercés dans les 5 dernières années mais ayant pris fin

- ▣ Président de l'INSTITUT FRANÇAIS DES BOISSONS, DE LA BRASSERIE et DE LA MALTERIE (I.F.B.M)
- ▣ Président de QUALTECH

Xavier Gallot-Lavallée : Membre du Conseil de Surveillance

31 ans

Adresse professionnelle : MND, Parc d'Activités ALPESPACE, 74 voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac

Biographie

De formation générale scientifique, Xavier Gallot-Lavallée est né le 17 octobre 1981 à Lyon.

Gérant de la SARL MBS (Matériel Balisage Sécurité) de 2000 à 2004, il a créé le Groupe Montagne & Neige Développement (MND) en 2004 et à ce jour, en assure toujours la Présidence.

En 2008, il reçoit le Trophée de Savoie dans la catégorie Economie ainsi que le Prix spécial du Jury MCG Managers.

Très impliqué dans le milieu économique d'aménagement de la montagne, il est membre fondateur de l'AFMONT et Président du Cluster Montagne.

Xavier Gallot-Lavallée est depuis 2013 Président du réseau Entreprendre Savoie.

Le Groupe MND est spécialisé dans l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables et sites sportifs. Il compte aujourd'hui environ 240 collaborateurs pour un chiffre d'affaires proforma de 65M€.

Mandats en cours

- ▣ Président de Montagne & Vallée, elle-même Présidente de Montagne & Neige Développement
- ▣ Président du Cluster Montagne
- ▣ Président du Réseau Entreprendre Savoie (RES)
- ▣ Administrateur de l'Association des Fournisseurs de la Montagne (AFMONT)
- ▣ Administrateur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT) de la Savoie
- ▣ Administrateur de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) Rhône-Alpes

- Administrateur de la Société d'Aménagement de la Savoie
- Co-Gérant d'Escapade Mode
- Administrateur de la CAF de la Savoie
- Gérant de LST Ropeway Systems GmbH (Allemagne)
- Administrateur de MND Italia (Italie)
- Président de MND Iberia (Espagne)
- Président de MND Swiss (Suisse)
- Président de MND Turkey (Turquie)
- Vice-Président de MND America (USA)
- Administrateur de MND Eastern Europe (Slovaquie)

Mandats exercés dans les 5 dernières années mais ayant pris fin

- Administrateur du Réseau Entreprendre Savoie
- Administrateur de l'Association France Neige International
- Vice-Président de l'Association France Neige International

Philippe Mattia : Membre du Conseil de Surveillance

45 ans

Adresse professionnelle : MAYA GROUP, 31 rue Gustave Eiffel, 38000 Grenoble

Biographie

Diplômé de Sciences Po (IEP Grenoble) et d'un Master en Management de l'innovation technologique, Philippe Mattia débute sa carrière en tant qu'ingénieur commercial chez un éditeur d'ERP pour PME/PMI. En 2000, il rejoint le Groupe ALTRAN, leader européen du conseil et de l'ingénierie. Il prend en charge une business unit qu'il amènera à plus de 120 personnes pour 12 M€ de CA. En 2005, il devient associé et participe à la réorganisation du groupe en France et notamment au déploiement de la business line Telecom Electronics & Media.

En 2007, il crée MAYA TECHNOLOGIES, société d'ingénierie en microélectronique et systèmes embarqués. Lauréat de RESEAU ENTREPRENDRE Isère, il devient administrateur de l'association en 2010, puis Président en 2013.

MAYA TECHNOLOGIES a généré en 2013 12 M€ de chiffre d'affaires avec 150 personnes réparties sur 6 sites en France.

Mandats en cours

- Président de MAYA GROUP SAS
- Président d'AES EMBEDDED SYSTEMS
- Président de RESEAU ENTREPRENDRE ISERE (association loi 1901)

Mandats exercés dans les 5 dernières années mais ayant pris fin

- Administrateur de RESEAU ENTREPRENDRE ISERE (association loi 1901)
- Président de PSI ELECTRONICS SAS
- Président de PSI SOFTWARE SAS
- Président de MAYA TECHNOLOGIES SAS

Anne Trotoux-Coppermann : Membre du Conseil de Surveillance

46 ans

Adresse professionnelle : Ecole Polytechnique, route de Saclay, 92128 Palaiseau cedex

Biographie

Diplômée d'un DESS de marketing et d'une maîtrise d'administration des entreprises (Paris XII), Anne Trotoux-Coppermann est Directrice de la communication de la Fondation et de l'Ecole polytechnique depuis mars 2012. Elle était depuis 2004 Directrice de la communication du Groupe Les Echos, qu'elle avait rejoint en 1992 en tant que responsable des relations extérieures, puis responsable du service communication à partir de 1999. Elle a débuté sa carrière au sein du Groupe Expand. Anne Trotoux-Coppermann est certifié coach HEC.

Mandats en cours

- Néant

Mandats exercés dans les 5 dernières années mais ayant pris fin

- Néant

Pierre Conte : Membre du Conseil de Surveillance

53 ans

Adresse professionnelle : Groupe FIGARO, 9 rue Pillet-Will, 75009 Paris

Biographie

Diplômé de L'IEP Paris, Pierre Conte a fait toute sa carrière dans les media et la Publicité (groupe Expansion, Canal+, RTL group, Omnicom).

Depuis 2005 au Groupe Figaro dont il est Directeur Général Adjoint Pierre Conte y dirige les développements Internet et les filiales commerciales. A ces titres il supervise la mutation digitale de la plus ancienne marque media en France. En 2012 le Groupe Figaro a réalisé 24% de son chiffre d'affaires dans ses activités digitales.

Mandats en cours

- Membre du Directoire de la Société du Figaro
- Président de FIGAROMEDIAS
- Président du Conseil d'Administration de FIGARO CLASSIFIEDS
- Président de SPORT 24,
- Président de EVENE, TICKETAC
- Président de FIGARO SANTE,
- Président de La CHAINE METEO
- Président d'AUDIPRESSE
- Administrateur de l'OJD
- Administrateur du CESP

Mandats exercés dans les 5 dernières années mais ayant pris fin

- Néant

Olivier Lambert : Membre du Conseil de Surveillance

57 ans

Adresse professionnelle : EUROCOPTER, 2 à 20 avenue Marcel Cachin, 93120 La Courneuve

Biographie

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de Sup Aero, Olivier Lambert a débuté sa carrière au Ministère de la Défense (Délégation Générale pour l'Armement) où il a occupé divers postes au sein de la Direction des Constructions Aéronautiques puis de la Direction des Relations Internationales. Il a

notamment été en poste à l'ambassade de France à Tokyo comme Attaché d'Armement. Il rejoint en 1995 la société EUROCOPTER comme Directeur pour l'Asie, puis Directeur des Services à la clientèle avant de prendre la responsabilité de la Direction des Ventes.

Mandats en cours

- Administrateur d'AUSTRALIAN AEROSPACE
- Administrateur d'EUROCOPTER MALAISIE
- Administrateur de VECTOR AEROSPACE

Mandats exercés dans les 5 dernières années mais ayant pris fin

- Néant

Bruno Pavlovsky : Membre du Conseil de Surveillance

50 ans

Adresse professionnelle : siège social de la Société

Biographie

Diplômé de Sup de Co Bordeaux et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School, Bruno Pavlovski a débuté sa carrière chez Deloitte en qualité de consultant audit & organisation. Il rejoint la Maison de luxe CHANEL en 1990 pour occuper la fonction de Directeur Administration & Gestion des activités Mode, avant d'en devenir le Directeur Général en 1998, puis de prendre la présidence des activités Mode de CHANEL depuis 2004. En parallèle, il est depuis 2007 Président de ERES et de la société PARAFFECTION. Bruno Pavlovski est chargé de conférences à l'ESSEC, Sciences Po et à l'IFM.

Bruno Pavlovski est Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Mandats en cours

- Président des activités Mode de CHANEL
- Président de ERES
- Président de PARAFFECTION
- Président du Cercle de l'IFM (Institut Français de la Mode)
- Membre du Comité Exécutif du Conseil de Direction de la Fédération de la Couture
- Administrateur du Comité Colbert en qualité de Président d'ERES
- Administrateur de BEM (Bordeaux Ecole Management)

Mandats exercés dans les 5 dernières années

- Néant

14.1.2. Directoire

14.1.2.1. Composition du Directoire

A la date du présent Offering Circular, le Directoire de la Société est composé comme suit :

Nom	Age	Nationalité	Fonction dans la Société	Date de nomination (durée du mandat) ¹	Année de renouvellement	Nombre d'actions contrôlées
Frédéric Serre	39	Française	Président du Directoire	8 avril 2013 (5 ans)	Néant	2 457 568 ²
Joël Desmaris	60	Française	Membre du Directoire	8 avril 2013 (5 ans)	Néant	213 808 ³

14.1.2.2. Informations et renseignements sur les membres du Directoire

Frédéric Serre : Président du Directoire

39 ans

Adresse professionnelle : siège social de la Société

Biographie

Frédéric Serre est un « enfant de l'ordinateur ». Familiarisé dès 8 ans au maniement de ce nouvel outil, il intègre à l'âge de 19 ans le groupe Auchan et l'école des ventes de Lesquin, avant de participer au développement des premiers rayons micro-informatique pour le grand public de l'enseigne. De retour à Grenoble, à 21 ans, Frédéric crée une première société, spécialisée dans les réseaux informatiques, dont il cède bientôt les parts pour rejoindre le groupe ID9-Prima. En 2002, il crée Supertec, société qui conçoit et commercialise des solutions « retail » basées sur les technologies de la vidéo de la RFID. Il quitte Supertec en 2010 et impulse la création de Delta Drone.

Mandats en cours

- ▣ Gérant de J2E

Mandats exercés dans les 5 dernières années

- ▣ Président de la SAS DELTA DRONE
- ▣ Gérant de J2E
- ▣ Président de SUPERTEC

Joël Desmaris : Membre du Directoire

60 ans

Adresse professionnelle : siège social de la Société

Biographie

De formation Ecole Supérieure de Commerce de Paris et DECF, Joël Desmaris a occupé différentes fonctions administratives et financières, en France et à l'étranger, au sein du Groupe Philips dont il a été Directeur administratif et financier de Philips Thaïlande. De 2003 à 2012, il a travaillé au sein du Groupe U10, dans un premier temps en qualité de Directeur administratif et financier en charge des

¹ Les premiers membres du Directoire ont été nommés lors de la première réunion du Conseil de Surveillance en date du 8 avril 2013 pour une durée de 5 années, leur mandat prenant fin à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance qui sera tenue après le cinquième anniversaire de cette nomination.

² Dont 62 500 actions détenues directement par Frédéric Serre et 2 395 008 détenues par J2E, société dont Frédéric Serre est gérant et détient 54,81% du capital.

³ Nombre d'actions détenues par Geras & Co, société dont Joël Desmaris est gérant et exerce le contrôle.

fonctions administrative, financière, juridique et informatique, puis en qualité d'Administrateur – Directeur Général Délégué

Mandats en cours

- ▣ Gérant de la SARL Geras & Co
- ▣ Gérant de U-Web
- ▣ Gérant de SCI JMD Immobilier

Mandats exercés dans les 5 dernières années

- ▣ Administrateur de U10 SA
- ▣ Gérant de la SARL Geras & Co
- ▣ Gérant de U-Web
- ▣ Gérant de SCI JMD Immobilier
- ▣ Membre du Comité de Direction de UTEX
- ▣ Membre du Comité de Direction de DUTEXDOR
- ▣ Directeur de SMERWICK GROUP (Hong Kong)
- ▣ Membre du Comité de Direction de B10
- ▣ Membre du Comité Stratégique de la SAS COURB

14.2. CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION

Certains membres du Directoire et du Conseil de Surveillance qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société.

En outre, il existe des conventions entre apparentés décrites aux paragraphes *16.2* et *19.2*

A l'exception de ce qui est décrit ci-dessus et au chapitre *19* de la première partie du présent Offering Circular, aucun conflit potentiel n'existe au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRIGEANTS

Les rémunérations perçues par les dirigeants et par l'ensemble de sociétés du Groupe ont été les suivantes :

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2011	Exercice 2012
Christian Viguié¹ Président du Conseil de Surveillance		
Rémunération due au titre de l'exercice	0	0
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	0	0
Autres	0	0
Frédéric Serre Président du Directoire		
Rémunération due au titre de l'exercice	77,5 K€ ²	162,0 K€ ²
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	0	0
Autres	0	0
Joël Desmaris³ Membre du Directoire		
Rémunération due au titre de l'exercice	0	0
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	0	0
Autres	0	0
TOTAL DIRIGEANTS	77,5 K€	162,0 K€

¹ M. Christian Viguié n'était pas rémunéré directement, mais de façon indirecte via un contrat de prestations de services de consultant conclu entre la Société et la société Christian Viguié Conseil (CVC). Cette convention n'a pas eu d'application sur 2011. Au titre de l'exercice 2012, la société CVC a facturé un montant de 65 K€ hors taxes sur la Société et 36 K€ hors taxes sur la société UAS CIVIL INTERNATIONAL, filiale de la Société, fusionnée depuis lors avec la Société. Ces prestations n'ont pas été considérées comme des conventions réglementées au niveau de la Société.

² Rémunération brute attachée au contrat de travail de directeur du développement.

³ M. Joël Desmaris n'est pas rémunéré directement, mais de façon indirecte via un contrat de prestations de services conclu entre la société UAS CIVIL INTERNATIONAL et la société Geras & Co (contrôlée par Joël Desmaris) aux termes de laquelle la société Geras & Co s'est vue confier la réalisation de prestations correspondant à des missions commerciales, administratives et relationnelles, en contrepartie du versement d'une rémunération mensuelle de 9 000 € hors taxes (ladite rémunération devant être ajustée annuellement pour correspondre aux coûts réellement engagés par la société prestataire)

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Christian Viguié¹ Président du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Frédéric Serre Président du Directoire				
Rémunération fixe	77,5 K€ ²	77,5 K€ ²	117,0 K€ ²	117,0 K€ ²
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	45,0 K€ ³	45,0 K€ ³
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	77,5 K€	77,5 K€	162,0 K€	162,0 K€
Joël Desmaris⁴ Membre du Directoire				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0

¹ M. Christian Viguié n'était pas rémunéré directement, mais de façon indirecte via un contrat de prestation de services de consultant conclu entre la Société et la société Christian Viguié Conseil (CVC). Cette convention n'a pas eu d'application sur 2011. Au titre de l'exercice 2012, la société CVC a facturé un montant de 65 K€ hors taxes sur la Société et 36 K€ hors taxes sur la société UAS CIVIL INTERNATIONAL, filiale de la Société, fusionnée depuis lors avec la Société. Ces prestations n'ont pas été considérées comme des conventions réglementées au niveau de la Société.

² Rémunération brute attachée au contrat de travail de directeur du développement

³ Prime exceptionnelle décidée par l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2012 en contrepartie des efforts déployés par ses soins au cours de l'exercice écoulé pour assurer le développement des activités de la Société

⁴ M. Joël Desmaris n'est pas rémunéré directement, mais de façon indirecte via un contrat de prestations de services conclu entre la société UAS CIVIL INTERNATIONAL et la société Geras & Co (contrôlée par Joël Desmaris) aux termes de laquelle la société Geras & Co s'est vue confier la réalisation de prestations correspondant à des missions commerciales, administratives et relationnelles, en contrepartie du versement d'une rémunération mensuelle de 9 000 € hors taxes (ladite rémunération devant être ajustée annuellement pour correspondre aux coûts réellement engagés par la société prestataire)

Avantages en nature	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
TOTAL DIRIGEANTS	77,5 K€	77,5 K€	162,0 K€	207,0 K€

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Les membres du Conseil de surveillance n'ont pas reçu de jetons de présence à ce jour. Aucune décision d'Assemblée Générale de la Société n'a eu jusqu'à présent à statuer sur l'attribution d'une enveloppe de jetons de présence à destination des membres du Conseil de surveillance.

Tableau n°4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la société ou toute sociétés de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012

Néant

Tableau n°5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012

Néant

Tableau n°6 : actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012

Néant

Tableau n°7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012

Néant

Tableau n°8 : historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Néant

Tableau n°9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

Tableau n°10 : précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Christian Vigié Président du Conseil de Surveillance	Non	Non	Non	Non
Date de début de mandat : 8 avril 2013				
Fin de mandat : 2018				
Frédéric Serre Président du Directoire	Oui	Non	Non	Oui ¹
Date de début de mandat : 8 avril 2013				
Fin de mandat : 2018				
Joël Desmaris Membre du Directoire	Non	Non	Non	Non
Date de début de mandat : 8 avril 2013				
Fin de mandat : 2018				

15.2. SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil de Surveillance et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

15.3. BSA OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRIGEANTS

Néant

¹ Il est prévu une indemnité mensuelle relative à la clause de non-concurrence insérée dans le contrat de travail de Frédéric Serre en qualité de directeur du développement à hauteur de 25% de sa rémunération mensuelle pendant une durée de deux ans, soit une indemnité de 72.000 €brut

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION

16.1. DIRECTION DE LA SOCIETE

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Frédéric Serre, en tant que Président du Directoire.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

La composition et les informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance font l'objet des développements présentés aux chapitres 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » du présent Offering Circular.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être rémunérés par des jetons de présence qui sont alloués aux membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Un règlement intérieur a été adopté le 8 avril 2013 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du Conseil de Surveillance, les principes de conduite et les obligations des membres du Conseil de Surveillance de la Société. Chaque membre du Conseil de Surveillance s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Des informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance sont fournies au paragraphe 21.3.2.

Fonctionnement du Directoire

La composition et les informations relatives aux membres du Directoire font l'objet de développements présentés aux chapitres 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » de la première partie du présent Offering Circular.

Des informations relatives au fonctionnement du Directoire sont fournies au paragraphe 21.3.2.

16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE

Les conventions règlementées sont mentionnées dans le paragraphe 19.2 ci-après.

16.3. COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas, à ce stade, de créer de comités spécialisés ad hoc (audit, rémunération, nomination, etc.). Le cas échéant, la mission du comité d'audit sera assurée par le Conseil de Surveillance réuni à cet effet.

Comité de Direction

Présidé par Frédéric Serre, le Comité de Direction est composé des membres suivants :

- Joël Desmaris, membre du Directoire en charge des finances
- Fabien Blanc-Pâques, Directeur Technique et de l'Innovation
- Guillaume Pollin, Directeur Industriel
- Serge Mourguiart, Directeur Commercial
- Dominique Lavault, Directeur Services

Le Comité de Direction se réunit toutes les semaines. Outre les questions d'intérêt général relatives au bon fonctionnement du Groupe, il a pour objet, à partir des informations « terrain » exprimées par le Directeur commercial, de définir les priorités de prototypage rapide à mettre en œuvre, de valider l'état d'avancement des travaux du bureau d'études, et de fournir toutes informations au Directeur industriel pour moduler le cadencement de la production. La coordination hebdomadaire des différents acteurs de l'entreprise au service du développement commercial constitue ainsi le meilleur gage de réactivité et d'adaptation à l'émergence d'un marché qui se révèle chaque jour plus vaste qu'anticipé.

16.4. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise, notamment dans la perspective de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris.

En suite de cette réflexion d'ensemble et à compter de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, la Société entend, dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous, se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées MiddleNext dans la mesure où les principes qu'il contient seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Recommandations du code MiddleNext	Sera adoptée	Ne sera pas adoptée	En cours de réflexion
I. Le pouvoir exécutif			
R 1 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R 2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R 3 : Indemnités de départ	X		
R 4 : Régimes de retraite supplémentaires	X		
R 5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
II. Le pouvoir de « surveillance »			
R 6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		

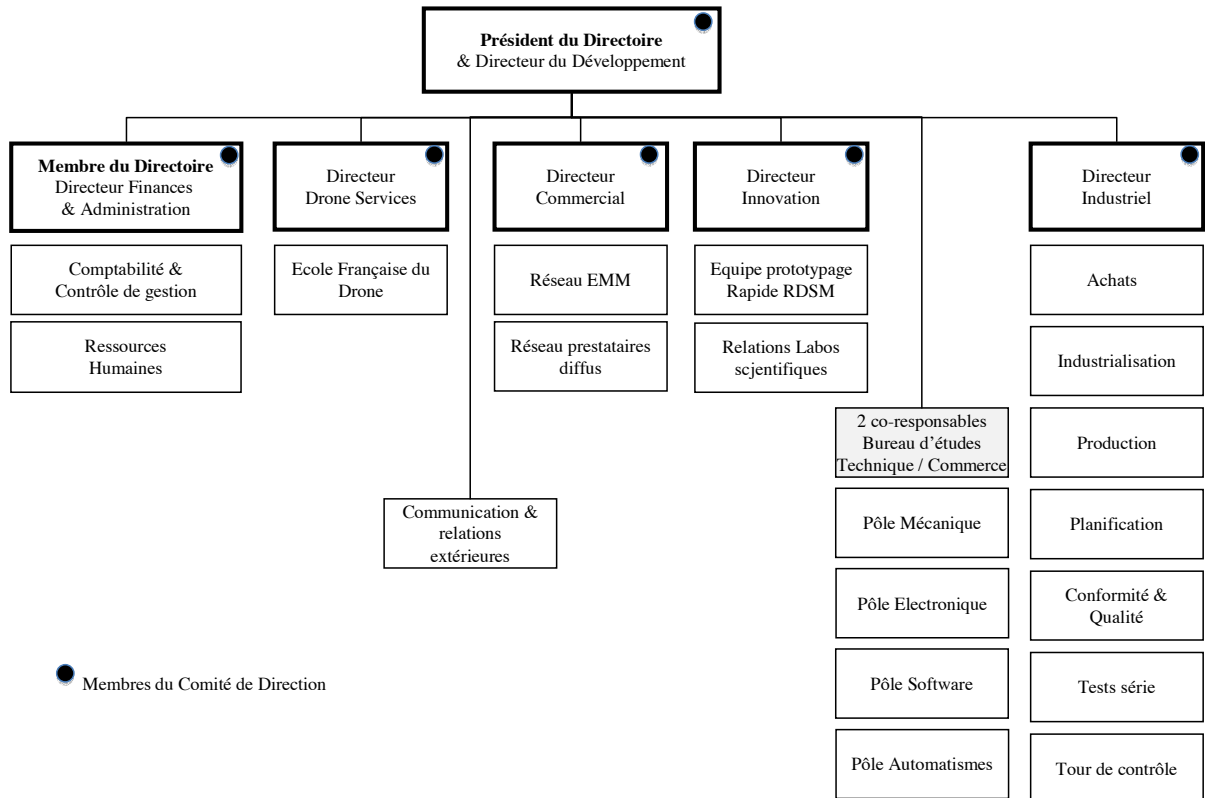
R 7 : Déontologie des membres du conseil	X		
R 8 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants en sein du conseil	X		
R 9 : Choix des administrateurs	X		
R 10 : Durée des mandats des membres du conseil	X		
R 11 : Information des membres du conseil	X		
R 12 : Mise en place de comités		X	
R 13 : Réunions du conseil et des comités	X		
R 14 : Rémunération des administrateurs	X		
R 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux de conseil	X		

17. SALARIES

17.1. RESSOURCES HUMAINES

17.1.1. Organigramme opérationnel

Figure 18 - Organigramme opérationnel



Source : Société

Les principaux managers du Groupe bénéficient tous d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs. Ces expériences sont résumées ci-après:

Fabien Blanc-Pâques - Directeur Technique et de l'Innovation

35 ans

Fabien Blanc-Pâques a la passion de l'aéronautique et des systèmes informatisés depuis toujours. Titulaire d'un Master en systèmes d'information avancés, il débute sa carrière en Nouvelle Zélande et Australie, au sein des sociétés Telecom New Zealand et Television New Zealand. De retour en France il rejoint l'Institut Laue Langevin, centre de recherche international. Fabien a ensuite intégré Supertec en tant que directeur R&D. En parallèle, Fabien Blanc-Pâques développe des systèmes de drones aériens depuis 2001, et c'est l'un des prototypes développé dans son garage qui deviendra le point de départ technologique du projet Delta Drone.

Guillaume Pollin - Directeur Industriel

34 ans

Ingénieur en informatique industrielle, Guillaume Pollin, directeur industriel de Delta Drone, est en charge de l'industrialisation et de la fabrication des produits. Il s'assure que les produits sont optimisés en termes de processus de fabrication, de qualité, de durée de vie, et qu'ils sont conformes aux normes. Il a acquis cette expérience au sein du groupe Thalès en tant que responsable du développement des produits suivant le process Custom Design & Manufacturing, assurant ainsi un développement spécifique depuis le cahier des charges jusqu'à la fabrication en série.

Serge Mourguiart - Directeur Commercial

51 ans

De formation universitaire, professeur d'éducation physique, Serge Mourguiart, ex sportif de haut niveau (1ère division de rugby, international junior et militaire – Bataillon de Joinville) a réorienté très vite sa carrière professionnelle. Sa carrière s'est articulée autour de différentes expériences de direction commerciale au sein du groupe Hachette, au sein du Groupe Sud Ouest, ainsi que dans le domaine de l'agro-alimentaire. Il a rejoint Delta Drone début 2013 en tant que Directeur Commercial.

Dominique Lavault - Directeur Services

40 ans

Précurseur des nouvelles technologies de l'information et entrepreneur visionnaire, diplômé de l'Université de Grenoble en électronique, Dominique Lavault emploie ses connaissances en informatique à Paris pour développer des applications chez AGF et Danone; puis co-fonder une des premières Web Agencies en 1997. Spécialiste de l'image et du traitement de données à large échelle, précurseur des applications en ligne et du web collaboratif, il travaille pour diverses entreprises du Net comme développeur et architecte logiciel, par exemple pour le Groupe Web100T, leader de l'informatique médicale dont les applications sont 100% Web. Etant également pilote d'avion expérimenté, il rejoint Delta Drone en 2012 comme directeur de la branche services.

17.1.2. Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe, a évolué comme suit :

	Exercice 2011	Exercice 2012	Fin mars 2013
Direction et administration	1	3	6
Recherche et développement	3	12	16
Commerce	0	1	1
Production	3	7	8
Règlementation, relations DGAC		1	1
Formation	0	1	1
TOTAL SALARIES	7	25	33

17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRIGEANTS

A la Date de l'Offering Circular, la participation directe et indirecte des membres du Conseil de Surveillance ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivantes :

Membre du Conseil de Surveillance	Participation directe			Participation indirecte
	Actions	Pourcentage		
		Capital	Droits de vote ¹	
Christian Viguié	0	0,00%	0,00%	510 776 ²
Pierre Tourrette	433 672	6,44%	6,32%	0
Xavier Gallot-Lavallée	0	0,00%	0,00%	961 588 ³
Philippe Mattia	54 096	0,80%	0,79%	287 760 ⁴
Anne Trotoux-Coppermann	0	0,00%	0,00%	0
Pierre Conte	0	0,00%	0,00%	0
Olivier Lambert	0	0,00%	0,00%	0
Bruno Pavlovsky	0	0,00%	0,00%	0
TOTAL	487 768	7,24%	7,11%	1 760 124

A la Date de l'Offering Circular, la participation directe et indirecte des membres du Directoire ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivantes :

Membre du Directoire	Participation directe			Participation indirecte
	Actions	Pourcentage		
		Capital	Droits de vote ¹	
Frédéric Serre	62 560	0,93%	0,91%	2 395 008 ⁵
Joël Desmaris	0	0,00%	0,00%	213 808 ⁶
TOTAL	62 560	0,93%	0,91%	2 608 816

¹ Etant détenues au nominatif depuis plus de deux ans, 32 119 actions disposent d'un droit de vote double

² Nombre d'actions détenues par C2P France, société dont Christian Viguié est Président et détient 33.3% du capital

³ Nombre d'actions détenues par Montagne et Vallée, société dont Xavier Gallot-Lavallée est Président et au sein de laquelle il exerce le contrôle

⁴ Nombre d'actions détenues par Maya Group, société dont Philippe Mattia est Président et au sein de laquelle il exerce le contrôle

⁵ Nombre d'actions détenues par J2E, société au sein de laquelle Frédéric Serre exerce le contrôle

⁶ Nombre d'actions détenues par Geras & Co, société au sein de laquelle Joël Desmaris exerce le contrôle]

17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

A la Date de l'Offering Circular, trois salariés du Groupe sont actionnaires de manière indirecte. Ils détiennent une participation minoritaire dans JE2, société contrôlée par Frédéric Serre, détenant 39,2% du capital de la Société.

Par ailleurs, 13 salariés sont titulaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) à hauteur de 165 000 bons, chacun des bons donnant droit à l'exercice d'une action au prix de 0,92 euro, entre le 1er juillet 2016 et le 31 décembre 2016, à la condition que leurs bénéficiaires soient toujours salariés de la Société à cette date. En cas d'exercice de l'ensemble de ces BSPCE, la participation des salariés de la Société augmenterait, sur la base des actions existant à la Date de l'Offering Circular, de 2,69%. Les noms des bénéficiaires des BSPCE et leur répartition sont précisés en paragraphe 21.2.3)

17.4. CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Néant

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau ci-dessous détaille l'actionnariat de la Société à la date du présent Offering Circular. En outre, le second tableau en page suivante présente succinctement les principales caractéristiques des différents actionnaires:

Actionnaires	Actions		Droits de vote ¹	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
J2E ²	2 395 008	35,6%	2 503 872	36,5%
C2P France	510 776	7,6%	523 848	7,6%
Montagne et Vallée	961 588	14,3%	961 588	14,0%
Maya Group	287 760	4,3%	292 120	4,3%
Vendôme Corporate	468 792	7,0%	468 792	6,8%
Pierre Tourrette	433 672	6,4%	433 672	6,3%
Frédéric Serre	62 560	0,9%	62 560	0,9%
Jean-Paul Cheno	75 008	1,1%	77 188	1,1%
Jean-François Blas	277 448	4,1%	277 448	4,0%
Michel-Pierre Deloche	21 648	0,3%	21 648	0,3%
Equity5	7 924	0,1%	7 924	0,1%
SART	223 192	3,3%	223 192	3,3%
GERAS&CO	213 808	3,2%	213 808	3,1%
LFK	74 336	1,1%	74 336	1,1%
Philippe Mattia	54 096	0,8%	54 096	0,8%
Olivier Baratelli	32 568	0,5%	32 568	0,5%

¹ A ce jour, il n'existe pas de droits de vote doubles. Toutefois, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 8 avril 2013 a adopté, sous la condition suspensive de l'introduction des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris de nouveaux statuts. Ces derniers accordent, dans leur article 31.2 un droit de vote à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom de la Société. Ce tableau anticipe l'entrée en vigueur du droit de vote double

² Société contrôlée, au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce, par Frédéric Serre

Michel Saint-Martin	20 568	0,3%	20 568	0,3%
Didier Plasse	12 000	0,2%	12 000	0,2%
Flottant	603 272	9,0%	603 272	8,8%
Total	6 736 024	100%	6 864 500	100%

Présentation des actionnaires

Frédéric Serre	Co-fondateur, Gérant de J2E, Président de Delta Drone
J2E	Société à responsabilité limitée dont le gérant est Frédéric Serre et dont les actionnaires principaux sont, outre Frédéric Serre (54,81%) les fondateurs de la Société
C2P France	Société d'investissement présidée par Christian Viguié
Montagne et Vallée	Société Holding actionnaire de référence (40,06%) et présidente de la société Montage Neige et Développement, groupe industriel spécialisé dans les équipements en montagne et dans les mines et carrières, leader européen présidé par Xavier Gallot-Lavallée
Vendôme Corporate	Société d'investissement filiale du groupe Alliance Vendôme
Pierre Tourrette	Ancien Directeur Général de Danone Asie, ancien PDG de BSN Emballage, administrateur de sociétés
Maya Group	Société d'ingénierie spécialisée en informatique embarquée
Jean-François Blas	Directeur Général Délégué du groupe Compagnie des Alpes
SART	Société de services présidée par Thierry Prats
Geras & Co	Société à responsabilité limitée, dont le gérant est Joël Desmaris, membre du Directoire de Delta Drone
Jean-Paul Cheno	Fondateur de Cadenac, société de conseil en ingénierie financière
LFK	Société holding de Daniel Derderian, Président fondateur du groupe Axelliance, 20 ^{ème} courtier d'assurance français
Philippe Mattia	Président de Maya Technologies
Olivier Baratelli	Avocat associé au cabinet Lombard, Baratelli & associés
Michel-Pierre Deloche	PDG de Effigest, PDG de Mecelec, Consul Général du Danemark
Equity5	Société regroupant les membres de direction du groupe Montagne et Vallée
Michel Saint-Martin	Ancien Président fondateur de la société AP Consultants
Didier Plasse	Directeur Général de M-Animations

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ni d'action de concert entre les actionnaires de la Société.

18.2. ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Néant.

18.3. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

A ce jour, il n'existe pas de droits de vote doubles. Toutefois, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 8 avril 2013 a adopté, sous la condition suspensive de l'introduction des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris de nouveaux statuts. Ces derniers accordent, dans leur article 31.2 un droit de vote à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom de la Société.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires de la Société.

18.5. ETAT DES NANTISSEMENTS D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Néant.

19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

19.1. OPERATIONS INTRA-GROUPE

Néant.

19.2. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Au titre des exercices sociaux clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012, il n'existait pas de conventions réglementées au sein de la Société (voir rapports spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2011 et 2012 au paragraphe 19.3 ci-dessous).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, ont été conclues les conventions suivantes :

- ▣ La Société a conclu avec la société J2E (contrôlée par Frédéric Serre) une convention de prêt de comptes courant d'associés, mettant à disposition de la Société une somme de 880 K€ pour une durée indéterminée ; cette convention, conclue le 4 février 2013, a été classée en convention réglementée et a été autorisée comme telle par le Conseil de Surveillance du 8 avril 2013 ;
- ▣
- ▣ La Société a conclu une convention de prestation de services avec la société Geras & Co (contrôlée par Joël Desmaris) aux termes de laquelle la société Geras & Co s'est vue confier la réalisation de prestations correspondant à des missions commerciales, administratives et relationnelles, en contrepartie du versement d'une rémunération mensuelle de 9 000 € hors taxes (ladite rémunération devant être ajustée annuellement pour correspondre aux coûts réellement engagés par la société prestataire) ; cette convention conclue le 8 avril 2013, a été classée en convention réglementée et a été autorisée comme telle par le Conseil de Surveillance du 8 avril 2013.

19.3. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2011 ET 2012

19.3.1. Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2012

Acc

Alpes Commissaire aux Comptes

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ALAIN ETIEVENT
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Honoraire près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur*

THIERRY GENEVE
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

PHILIPPE BAU
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur*

FREDERIC CHEVALLIER
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

DAVID MARION
Manager Associé

ARNAUD VMER
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

SAS DELTA DRONE

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

**Comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Ce rapport contient 3 pages

SAS DELTA DRONE

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Acc

- CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Grenoble, le 22 mars 2013
Le Commissaire aux Comptes

ALPES COMMISSAIRE AUX COMPTES



Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

19.3.2. Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2011

ACC

Alpes Commissaire aux Comptes

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ALAIN ETIEVENT
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Honoraire près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur*

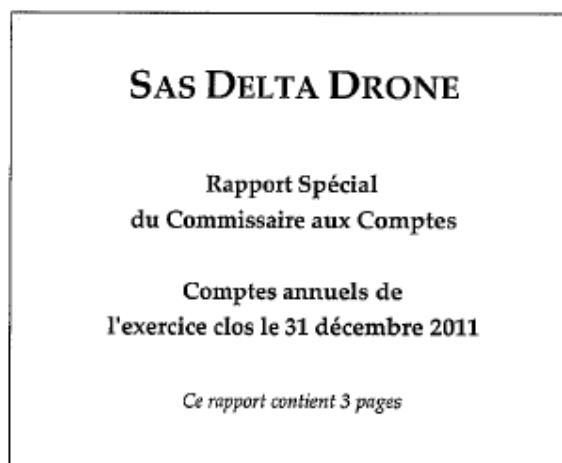
THIERRY GENEVE
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

PHILIPPE BAU
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur*

FREDERIC CHEVALLIER
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

DAVID MARION
Manager Associé

ARNAUD VMIER
Expert-Comptable



SAS DELTA DRONE**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

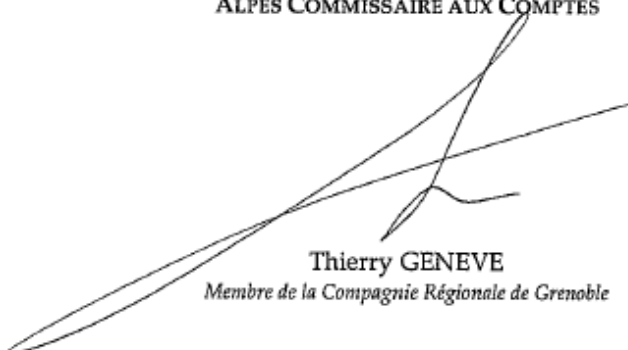
AcC

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Grenoble, le 4 avril 2012
Le Commissaire aux Comptes

ALPES COMMISSAIRE AUX COMPTES



Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. COMPTES ETABLIS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2011 ET 2012

20.1.1. Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

1 - BILAN ACTIF CONSOLIDE

En €uros	Au 31/12/2012 12 mois	Au 31/12/2011 10 mois
ACTIF IMMOBILISE		
Ecarts d'acquisition		
Amortissements		
Net		
Immobilisations incorporelles	2 160 212	506 117
Amortissements et provisions	(104 493)	(725)
Net	2 055 719	505 392
Immobilisations corporelles	1 189 663	100 713
Amortissements et provisions	(93 264)	(4 267)
Net	1 096 399	96 446
Immobilisations financières	50 871	2 519
Provisions		
Net	50 871	2 519
Titres mis en équivalence		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 202 989	604 357
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours	84 952	
Avances et acomptes versés	83 891	58 875
Créances clients et avances versées		291 824
Autres créances	1 331 375	427 349
Impôts différés - Actif		
Comptes de régularisation	81 880	3 219
Valeurs mobilières de placement	20 007	
Disponibilités et instruments de trésorerie	249 590	68 855
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 851 695	850 122
Activités cédées - Actif		
TOTAL DE L'ACTIF	5 054 684	1 454 479

2 - BILAN PASSIF CONSOLIDE

En €uros	Au 31/12/2012 12 mois	Au 31/12/2011 10 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 022 956	37 016
Primes	168 807	445 620
Réserves	15 485	
Réserves consolidés	441 760	
Résultat net	(448 647)	15 486
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE	1 200 361	498 122
Intérêts minoritaires	478 463	
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	1 678 824	498 122
Autres fonds propres	600 000	
Provisions	5 315	
<i>Dont écart d'acquisition négatif</i>		
<i>Dont provision pour risques des ME</i>		
<i>Dont provision pour impôts différés</i>		
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES ET PROVISIONS	605 315	
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts et dettes financières	785 821	88 441
Concours bancaires - Instruments financiers passif		90
Dettes fournisseurs et avances reçues	1 027 487	410 505
Autres dettes	957 237	213 321
Comptes de régularisation		244 000
Activités cédées - Passif		
TOTAL DES DETTES	2 770 545	956 357
TOTAL DU PASSIF	5 054 684	1 454 479

3 - COMPTE DE RESULTAT

En Euros	Au 31/12/2012 12 mois	Au 31/12/2011 10 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires	6 378	
Autres produits d'exploitation	2 134 500	503 111
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats et variation de stock	1 724 811	418 363
Impôts et taxes	32 973	3 147
Charges de personnel	864 433	257 915
Dotations aux amortissements et provisions	204 554	4 992
Autres charges d'exploitation	42 361	64
RESULTAT D'EXPLOITATION	(728 254)	(181 370)
Résultat des opérations faites en commun		
Produits financiers	782	1 189
Charges financières	16 302	1 947
RESULTAT FINANCIER	(15 520)	(758)
RESULTAT COURANT AVANT IS	(743 774)	(182 128)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 770)	(300)
Impôt sur les sociétés	(268 001)	(197 914)
Impôts différés		
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	(481 543)	15 486
Quote-part dans les résultats des sociétés ME		
Dotations aux amortissements des écarts d'acq.		
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(481 543)	15 486
Intérêts minoritaires	(32 897)	
RESULTAT NET	(448 647)	15 486

4 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En €uros	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 10 mois
Résultat net - Part groupe	(448 647)	15 486
Résultat net - Part minoritaires	(32 897)	
Dotations aux amortissements et provisions	140 551	954
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(73)	
Capacité d'autofinancement	(341 066)	16 440
Variation des frais financiers		
Variation nette d'exploitation	582 822	82 882
Variation nette hors exploitation	(278 280)	3 677
Variation du besoin en fonds de roulement	304 542	86 559
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(36 524)	102 999
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 654 093)	(506 117)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(818 015)	(8 234)
Acquisitions d'immobilisations financières	(425 011)	(2 519)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	42 921	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2 854 198)	(516 870)
Opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	2 038 907	482 636
Variation des autres fonds propres	600 000	
Endettement financier	466 446	
Désendettement financier	(13 799)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 091 554	482 636
Variation de la trésorerie :	200 832	68 765
Trésorerie d'ouverture	68 765	
Trésorerie de clôture	269 597	68 765

5 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En €uros	Capital	Primes	Réserves	Réserves conso.	Résultat de la période	Total part du Groupe	Intérêts mino.	Total des capitaux propres
Augmentation de capital	37 016	445 620				482 636		482 636
Variation de périmètre								
Ecart de conversion								
Résultat de la période					15 486	15 486		15 486
Distribution de dividendes								
<i>Situation au 31/12/2011</i>	<i>37 016</i>	<i>445 620</i>			<i>15 486</i>	<i>498 122</i>		<i>498 122</i>
Affectation du résultat			15 486		(15 486)			
Augmentation de capital	985 940	(276 813)				709 127		709 127
Variation de périmètre				441 760		441 760	511 360	953 120
Ecart de conversion								
Résultat de la période					(448 648)	(448 648)	(32 897)	(481 545)
Distribution de dividendes								
<i>Situation au 31/12/2012</i>	<i>1 022 956</i>	<i>168 807</i>	<i>15 486</i>	<i>441 760</i>	<i>(448 648)</i>	<i>1 200 361</i>	<i>478 463</i>	<i>1 678 824</i>

6 – NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

DELTA DRONE constitue le premier groupe français totalement intégré du secteur des drones civils à usage professionnel en France. L'activité du groupe consiste à :

- concevoir des drones, développer les capteurs à usages professionnels et les applicatifs permettant leur utilisation dans les secteurs d'activité visés par la société
- fabriquer les drones et les composants pour chacune des applications visées
- mettre les drones à disposition des clients par le biais de contrats adaptés à leurs besoins
- traiter les données brutes collectées par les drones pour restituer aux clients des informations directement exploitables

Le Groupe Delta Drone focalise son offre sur 6 secteurs d'activité : carrières & géomètres, agriculture, sports & loisirs, énergie & réseaux, inspection industrielle, montagne.

6-1 – FAITS MARQUANTS :

Création de DELTA DRONE et de ses filiales :

DELTA DRONE a été créée en février 2011. Fin 2012, la société contrôle quatre filiales :

DRONE SERVICES, constituée en 2012 afin d'anticiper les problématiques liées formation des futurs utilisateurs des drones. Cette structure accueille l'Ecole Française du Drone® qui met à disposition des clients du groupe, une équipe destinée à les accompagner et à les soutenir dans leurs démarches. Cette société est contrôlée à hauteur de 70% du capital et des droits de vote.

UAS CIVIL INTERNATIONAL, créée en 2012 pour coordonner l'ensemble des activités commerciales du Groupe. Cette société est contrôlée à hauteur de 50,15% du capital et des droits de vote.

3D LOISIRS – DELTA DRONE DISTRIBUTION LOISIRS –, créée en 2012 est en charge du développement commercial des applications dans le domaine des loisirs.

DATA DRONE, créée en 2012 est en charge du développement commercial des applications dans le domaine de la montagne.

Lors de sa création, UAS CIVIL INTERNATIONAL a repris 100% du capital des sociétés de distribution DATA DRONE et 3D LOISIRS, initialement détenues à hauteur de 20% par DELTA DRONE.

Ainsi, au 31 décembre 2012, le groupe est constitué de ces 5 sociétés.

Pour permettre une information financière pertinente, la Direction du groupe a décidé d'établir des comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Fin 2011, DELTA DRONE ayant passé des accords d'exclusivité de distribution pour les secteurs de la Montagne et des Loisirs avec DATA DRONE et 3D LOISIRS – DELTA DRONE DISTRIBUTION LOISIRS, DELTA DRONE avait facturé et comptabilisé 244.000 HT de produits fin 2011 au titre des droits d'exclusivité attribués. DATA DRONE et 3D LOISIRS – DELTA DRONE DISTRIBUTION LOISIRS étaient à l'époque des sociétés tierces en cours de constitution. L'inscription au greffe des 2 sociétés s'est faite début 2012. Les 2 sociétés ont comptabilisé les factures DELTA DRONE sur 2012. Suite aux évolutions de sa stratégie de développement, DELTA DRONE a pris le contrôle de ces deux sociétés en 2012. La différence d'exercice dans la comptabilisation de la vente / de la charge conduiraient à faire apparaître une perte de 244.000 € en 2012 pour gain équivalent en 2011, ce qui ne correspond pas à une évolution réelle de la situation financière du groupe. Il a donc été décidé de neutraliser cette opération dans les comptes consolidés 2012.

Augmentations de capital :

Eu égard aux besoins de financement de son activité, plusieurs augmentations de capital ont été constatées au sein de la société DELTA DRONE sur l'exercice 2012 :

- Une assemblée en date du 24/10/2011 a décidé une augmentation de capital de 7 400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euros, avec une prime attachée de 80,05 euros. A ce titre, une délégation a été attribuée au Président en vue de décider et réaliser une ou plusieurs augmentations. La délégation a été consentie avec une date d'expiration au 31 mars 2012.

Usant de cette délégation, le Président a procédé à deux augmentations de capital :

- Une en date du 24/01/2012 : émission de 1 973 nouvelles actions. A cette occasion, le capital a été augmenté de 1 973 euros.
- Une en date du 31/03/2012 : émission de 5 329 nouvelles actions. A cette occasion, le capital a été augmenté de 5 329 euros.
- Une assemblée en date du 01/07/2011 ayant décidé l'attribution de 2 180 BSA à l'un des actionnaires historiques de la société. Usant de sa délégation, le Président a procédé à une augmentation de capital en date du 31/03/2012, induisant l'émission de 2 180 nouvelles actions et augmentant le capital de 2 180 euros.

- Une assemblée en date du 25/04/2012 a décidé une augmentation de capital par incorporation d'une somme de 976 458 euros prélevée sur la prime d'émission, par voie d'attribution de 21 nouvelles actions pour une action antérieurement détenue. Cette opération de renforcement du montant du capital social, n'a pas eu d'impact en termes de trésorerie.
- Par ailleurs, la même AG a décidé l'émission de 41 250 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSCPE) avec délégation attribuée au Président en vue d'attribuer les BSCPE. La délégation a été consentie avec une date d'expiration au 31 décembre 2012. A cette date, l'ensemble des bons a été attribué à des personnels de la société.

Au 31/12/2012, le capital de la société est composé de 1 022 956 titres de 1 euro de valeur nominale.

6-2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

6-2-1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation :

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux des sociétés du groupe arrêtés au 31 décembre 2012, sauf en ce qui concerne la société DATA DRONE, dont la date statutaire de clôture des comptes est le 31 mars. Cette dernière société a établi une situation comptable arrêtée au 31 décembre 2012, audité par son contrôleur légal.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE PRESENTATION :

S'agissant des premiers comptes consolidés du groupe, ce principe est sans application.

METHODES DE CONSOLIDATION :

Les comptes consolidés du groupe DELTA DRONE sont établis selon le référentiel français conformément aux règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvés par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Règlementation Comptable.

Les sociétés du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'intégration globale revient à intégrer à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-Groupe. La méthode globale est appliquée aux états financiers des entreprises dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

L'intégration proportionnelle consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie le cas échéant avec les principes comptables retenus par le Groupe. Les comptes sociaux des entreprises consolidées sont d'une durée de :

- DELTA DRONE : 12 mois
- DRONE SERVICES : 2 mois
- UAS CIVIL INTERNATIONAL : 3 mois
- DATA DRONE : 12 mois

- 3D LOISIRS : 12 mois

Retraitements et éliminations :

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Conversion des comptes et des filiales étrangères et des établissements stables à l'étranger :

Les postes de bilan des filiales étrangères consolidées et des établissements stables sont convertis sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice.

Au titre de l'exercice 2012, le groupe ne dispose ni de filiales, ni d'établissements stables à l'étranger.

PRINCIPES COMPTABLES :

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le Groupe effectue essentiellement des prestations de services dont la reconnaissance tant en termes de chiffres d'affaires qu'en termes de marge repose sur la facturation des dites prestations.

Les prestations à facturer sont évaluées aux prix de vente et représentent la part de chiffre d'affaires non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement, lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Lorsque des avances et acomptes sont versés par les clients en contrepartie de l'avancement des travaux, ceux-ci figurent au passif du bilan et ne font pas l'objet de compensation avec les factures à établir qu'ils financent.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement :

Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont constatés à l'actif lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- Le projet en cause est nettement individualisé ;
- Le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ;
- Le coût du projet peut être distinctement établi.

Sur l'exercice 2012, l'ensemble des dépenses engagées constituent exclusivement des frais de développement par opposition aux frais de recherche fondamentale.

Les frais de recherche et de développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans. Cette durée d'amortissement est susceptible d'être revue et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective.

Autres immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation ou de contrôle (différence entre le coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et des passifs à la date d'acquisition) sont inscrits :

- ▣ Sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'ils sont positifs ;
- ▣ Sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan, lorsqu'ils sont négatifs.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 15 à 20 ans.

Au titre de l'exercice 2012, aucun écart d'acquisition, positif ou négatif, n'a été constaté par le Groupe.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10, notamment en ce qui concerne la décomposition des constructions selon une approche prospective. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- ▣ Agencements, installations 5 à 10 ans
- ▣ Matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
- ▣ Matériel de transport 4 à 5 ans
- ▣ Matériels et mobiliers de bureau 5 à 10 ans
- ▣ Matériels informatiques 3 ans

Crédit-bail :

Les biens acquis au moyen de contrats de crédit bail sont enregistrés en immobilisations à leur valeur brute. Corrélativement, la dette financière qui en résulte est inscrite au passif. Les montants correspondant à l'option d'achat n'ont pas été indiqués à l'actif et au passif car il s'agit d'une éventualité.

A titre d'information, le montant des options d'achats au 31 décembre 2012 est de 35 099€.

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de perte de valeur durable.

Stocks :

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des SICAV, des certificats de dépôts et des billets de trésorerie, valorisés à leur prix d'achat.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître des plus ou moins values, les moins values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Provisions :

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Impôts différés :

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'imposition, des retraitements de consolidation ou de la constatation des déficits reportables. L'enregistrement des impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence.

Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Indemnités de départ à la retraite :

Les engagements de retraite figurent en provisions pour risques et charges au passif du bilan et concernent la société DELTA DRONE.

Les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ à la retraite sont estimés à partir d'un calcul actuariel conforme à la recommandation CNC 2003-R.01, prenant en compte un taux de turnover du personnel. Ils correspondent à la valeur probable de la dette de l'entreprise à l'égard de chacun de ses salariés. Le calcul des droits à la retraite acquis par les salariés est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur.

Le Groupe n'a pas d'autres engagements significatifs en matière sociale.

Résultat exceptionnel :

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Comptabilisation des instruments de couverture de change :

Lorsque le Groupe est amené à réaliser des affaires dites « multi-devises » l'exposant au risque de fluctuation des devises, il est susceptible de se couvrir en recourant à des achats ou des ventes à terme de devises. Il applique dès lors une comptabilité de couverture.

Au titre de l'exercice 2012, aucune opération de ce type n'a été réalisée par le Groupe.

Conversion des dettes et créances libellées en devises :

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

Les différences de change latentes résultant de cette conversion sont enregistrées en résultat consolidé.

6-2-2 – Informations relatives au périmètre de consolidation :

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Méthode de consolidation (*)		Pourcentage d'intérêt		Date d'entrée dans le périmètre
	31/12/12	31/12/11	31/12/12	31/12/11	
DELTA DRONE	Société mère	Société mère	100,0%	100,0%	
DRONE SERVICES	I.G.	N/A	70,0%	N/A	Nov. 2012
UAS CIVIL INTERNATIONAL	I.G.	N/A	50,2%	N/A	Oct. 2012
DATA DRONE	I.G.	N/A	50,2%	N/A	Janv. 2012
3D LOISIRS	I.G.	N/A	50,2%	N/A	Janv. 2012

(*) – I.G. : Intégration globale
N/A : Non applicable

6-3 – NOTES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RESULTAT ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE :

Note 1 – Immobilisations incorporelles :

Soit le tableau de variation suivant :

En Euros	Concessions et brevets	Frais d'établissement	Frais de développement	Fonds commercial	Immobilisations en-cours	Autres immos. incorporelles	Total
Brut	1 735	1 375			503 007		506 117
Amortissements cumulés	(380)	(345)					(725)
Valeur nette comptable au 31/12/2011	1 355	1 030			503 007		505 392
Variation de périmètre							
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions	36 147	4 026	1 613 922				1 654 095
Cessions							
Reclassements				503 007	(503 007)		
Dotations / Reprises (*)	(1 019)	(1 251)	(101 498)				(103 768)
Solde net à la clôture	36 483	3 805	2 015 431				2 055 719
Brut	37 882	5 401	2 116 929				2 160 212
Amortissements cumulés	(1 399)	(1 596)	(101 498)				(104 493)
Valeur nette comptable au 31/12/2012	36 483	3 805	2 015 431				2 055 719

(*) - Par convention, les chiffres siglés sont les dotations et les autres sont les reprises. Les montants indiqués correspondent au "net" dotations moins reprises

Les immobilisations en-cours au 31 décembre 2011 étaient afférentes aux développements des procédés embarqués et aux développements de recherche et de développement à proprement parlé.

Soit le tableau de répartition géographique suivant :

En Euros Valeur nette comptable	France	Europe	USA	Russie	Amérique du sud	Asie / Inde	Total
Concessions et brevets	36 483						36 483
Frais d'établissement	3 805						3 805
Frais de développement	2 015 431						2 015 431
Fonds commercial							
Immobilisations en-cours							
Autres immos. incorporelles							
Valeur nette comptable au 31/12/2012	2 055 719						2 055 719

Note 2 – Immobilisations corporelles :

Soit le tableau de variation suivant :

En Euros	Terrains et constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Immobilisations en-cours	Autres immos. corporelles	Total
Brut		55 495	31 429	6 604		7 184	100 712
Amortissements cumulés		(3 486)	(495)	(86)		(199)	(4 266)
Valeur nette comptable au 31/12/2011		52 009	30 934	6 518		6 985	96 446
Variation de périmètre							
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions		270 989	338 351	42 629	234 926	244 288	1 131 183
Cessions			(42 234)				(42 234)
Reclassements							
Dotations / Reprises (*)		(29 560)	(41 130)	(8 492)		(9 813)	(88 995)
Solde net à la clôture		293 438	285 921	40 655	234 926	241 460	1 096 400
Brut		326 484	327 545	49 233	234 926	251 472	1 189 660
Amortissements cumulés		(33 046)	(41 624)	(8 578)		(10 012)	(93 260)
Valeur nette comptable au 31/12/2012		293 438	285 921	40 655	234 926	241 460	1 096 400

(*) - Par convention, les chiffres siglés sont les dotations et les autres sont les reprises. Les montants indiqués correspondent au "net" dotations moins reprises

Les immobilisations en-cours correspondent aux développements effectués sur l'exercice dans le cadre de la mise au point des prototypes de drones.

Les autres immobilisations correspondent essentiellement aux agencements réalisés dans le cadre de l'implantation de la société dans les nouveaux locaux du groupe, rue Ampère à Grenoble.

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement des contrats de crédit-bail pour une valeur brute de 407 K€ et un amortissement cumulé de 73 K€. L'impact du retraitement du crédit-bail est négligeable sur le résultat de la période.

Soit le tableau de répartition géographique suivant :

En €uros Valeur nette comptable	France	Europe	USA	Russie	Amérique du sud	Asie / Inde	Total
Terrains et constructions							
Installations techniques	293 438						293 438
Matériel de transport	285 921						285 921
Mobilier et matériel informatique	40 655						40 655
Autres immos. corporelles	234 926						234 926
Immobilisations en-cours	241 460						241 460
Valeur nette comptable au 31/12/2012	1 096 400						1 096 400

Note 3 – Immobilisations financières :

En €uros	Titres de participation	Titres immobilisés	Autres immobilisations financières (1)	Total
Brut			2 519	2 519
Dépréciations cumulées				
Valeur nette comptable au 31/12/2011			2 519	2 519
Variation de périmètre				
Variation de taux de change				
Acquisitions	406 660		18 352	425 012
Cessions				
Retraitements de consolidation (*)	(376 660)			(376 660)
Reclassements				
Dotations / Reprises (**)				
Solde net à la clôture	30 000		20 871	50 871
Brut	30 000		20 871	50 871
Dépréciations cumulées				
Valeur nette comptable au 31/12/2012	30 000		20 871	50 871

(*) - Les retraitements de consolidation afférents aux titres de participations sont afférents à l'élimination des titres des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

(**) - Par convention, les chiffres siglés sont les dotations et les autres sont les reprises.
Les montants indiqués correspondent au "net" dotations moins reprises

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés dans le cadre des contrats de locations souscrits par les différentes entités du Groupe.

Les 30.000 € de titres de participation correspondent à la participation détenue par la filiale UASCI dans la société mère J2E. Fin 2012, elle correspond à 2% du capital de J2E.

Note 4 – Stocks et en-cours :

En €uros	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières	84 951	
En-cours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Autres approvisionnements		
<i>Valeur brute</i>	<i>84 951</i>	
Provisions sur matières premières et marchandises		
Provisions sur produits finis		
Provisions sur autres approvisionnements		
<i>Provisions pour dépréciation</i>		
Valeur nette au 31/12/2012	84 951	

Note 5 – Clients et comptes rattachés :

En €uros	31/12/2012	31/12/2011
Clients et comptes rattachés		291 824
Factures à établir		
Provisions		
Valeur nette au 31/12/2012		291 824

La variation du poste « clients » provient du retraitement de consolidation visant à éliminer, au titre de 2012, les opérations intra-groupe se compensant sur les deux exercices (cf paragraphe Faits marquants).

Note 6 – Autres créances :

En €uros	31/12/2012	31/12/2011
Avances et acomptes versés	83 891	58 875
<i>Avances et acomptes</i>	<i>83 891</i>	<i>58 875</i>
Créances fiscales et sociales	1 050 258	188 041
Impôt sur les bénéfices	268 721	197 914
Autres créances d'exploitation	12 396	41 394
Impôts différés - Actif		
<i>Autres créances d'exploitation</i>	<i>1 331 375</i>	<i>427 349</i>
Valeur nette au 31/12/2012	1 415 266	486 224

Créances fiscales et sociales :

La forte variation à la hausse des créances fiscales et sociales entre fin 2011 et fin 2012, provient essentiellement du décalage de remboursement des créances de la société DELTA DRONE en matière de TVA, eu égard au déroulement d'un contrôle fiscal sur la période. Le dit contrôle fiscal n'a pas donné lieu à de redressements.

Impôts différés – Actif :

Le seul montant significatif qui aurait pu être comptabilisé sous cette rubrique au 31 décembre 2012 concerne le déficit reportable d'UAS CIVIL INTERNATIONAL (62 853 €uros), mais cette filiale ayant été absorbée par DELTA DRONE sur le début d'exercice 2013, en application du principe de prudence et compte tenu de l'incertitude de pouvoir utiliser le déficit généré par la société, la créance n'a pas été comptabilisé dans la consolidation des comptes 2012.

Note 7 – Comptes de régularisation :

En €uros	31/12/2012	31/12/2011
Charges constatées d'avance	81 880	3 219
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au 31/12/2012	81 880	3 219

Note 8 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement :

En €uros	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	20 007	
Provisions sur les valeurs mobilières de placement		
<i>Valeurs mobilières de placement nettes</i>	<i>20 007</i>	
Disponibilités	249 590	68 855
<i>Trésorerie - Actif</i>	<i>249 590</i>	<i>68 855</i>
Concours bancaires (cf. Note 12)		(90)
<i>Trésorerie - Passif</i>		<i>(90)</i>
Total de la trésorerie nette au 31/12/2012	269 597	68 765

Les valeurs mobilières de placement correspondent essentiellement à un compte à terme.

Note 9 – Composition du capital :

En €uros	Nombre d'actions ordinaires	Valeur du nominale des actions	Montant du capital social
Au 31 décembre 2011	37 016	1	37 016
Augmentations (1)	985 940	1	985 940
Diminutions			
Au 31 décembre 2012	1 022 956		1 022 956

(1) – Soit les éléments suivants :

Augmentation du 24/10/2011 – Utilisation délégation 24/01/2012 : création de 1 973 actions
Augmentation du 01/07/2011 – Utilisation délégation 31/03/2012 : création de 2 180 actions
Augmentation du 24/10/2011 – Utilisation délégation 31/03/2012 : création de 5 329 actions
Augmentation du 25/04/2012 par incorporation partielle des primes d'émission : création de 976 458 actions.

Les titres créés sur la période s'élèvent à 985 940 actions ordinaires.

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises (BSPCE)

En mai 2012, DELTA DRONE a mis en place un plan de 41 250 BSPCE réservé aux premiers salariés de l'entreprise.

L'AGE du 25/04/2012 a délégué au Président sa compétence à l'effet d'émettre et d'attribuer à titre gratuit 41.250 BSPCE, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la société d'une valeur nominale de 1 euro (représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 41.250 euros). Usant de sa délégation le Président a attribué l'ensemble des BSPCE le 29 juin 2012 et le 31 décembre 2012.

Au 31/12/2012, les BSPCE ont été intégralement attribués, mais ne sont pas exercés, puisqu'en circulation.

Les BSPCE devront être exercés au plus tard dans les dix ans de leur émission et ceux n'auraient pas été exercés à l'expiration de cette période seront caducs de plein droit.

Note 10 – Provisions pour risques et charges :

En €uros	Ecart d'acquisition	Provisions pour charges	Provisions pour risques	Provisions pour IDR	Total
Solde net au 31/12/2011					
Différences de change					
Variations du périmètre					
Dotations				5 315	5 315
Reprises sur provisions utilisées					
Reprises sur provisions non utilisées					
Reclassements					
Solde net au 31/12/2012				5 315	5 315

La seule provision constatée dans les comptes clos le 31 décembre 2012 est afférente à l'engagement de la société au titre des indemnités de départ en retraite à verser à ses salariés.

Note 11 – Autres fonds propres

En €uros	Subventions d'investissement (nettes)	Avances conditionnées	Montant des autres fonds propres
Au 31 décembre 2011			
Augmentations		600 000	600 000
Diminutions			
Au 31 décembre 2012		600 000	600 000

Les autres fonds propres correspondent à des avances conditionnées versées par OSEO et la Région Rhône-Alpes.

Le 16 avril 2012, OSEO et la Région Rhône-Alpes, ont attribué chacun à la société DELTA DRONE, pour le financement du projet de développement de drones civils, une enveloppe de 375 000 euros.

En contrepartie de ces avances, DELTA DRONE s'est engagé à réaliser le programme présenté dans un délai de 14 mois et ce à compter du 9 novembre 2011.

Le solde des avances, soit 150 000 euros, sera alloué lors du constat de fin de programme, soit au plus tard le 30 septembre 2013.

Note 12 – Emprunts et dettes financières :

En Euros	Emprunts auprès des ets. de crédit	Crédit-bail	Emprunts obligataires	Dettes sur acquisitions de titres	Concours bancaires	Total
<i>Solde net au 31/12/2011</i>		88 441			90	88 531
Différences de change						
Variations du périmètre						
Augmentations (*)	466 449	314 047				780 496
Diminutions	(13 799)	(69 317)			(90)	(83 206)
Actualisations						
Solde net au 31/12/2012	452 650	333 171				785 821

(*) - Dont 449 euros d'intérêts courus

Emprunts auprès des établissements de crédit :

- ▣ Emprunt CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES d'un montant de 150 000 euros. L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- ▣ Emprunt LYONNAISE DE BANQUE d'un montant de 16 000 euros L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- ▣ Emprunts CATERPILLAR - BPDA d'un montant de 100 000 euros.L'objet du prêt est le financement de l'essor de la société et des embauches de personnel.
- ▣ Emprunt CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES d'un montant de 50 000 euros. L'objet du prêt est le financement des travaux du bâtiment sis 12, rue Ampère à Grenoble.
- ▣ Emprunt OSEO d'un montant de 150 000 euros. L'objet du prêt est le financement partiel du programme d'innovation.

Dettes de crédit-bail :

Les contrats de crédit-bail sont afférents au financement de véhicules, de matériel informatiques et de matériels techniques.

Concours bancaires :

Au 31 décembre 2012 aucun découvert bancaire n'est constaté au sein du Groupe DELTA DRONE.

Echéancier des emprunts :

En euros	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts auprès des ets. de crédit	65 137	319 564	67 500	452 201
Crédit-bail	139 054	194 117		333 171
Emprunts obligataires				
Dettes sur acquisitions de titres				
<i>Dettes non courantes</i>	<i>204 191</i>	<i>513 681</i>	<i>67 500</i>	<i>785 372</i>
Concours bancaires				
<i>Dettes courantes</i>				
Total des emprunts et dettes	204 191	513 681	67 500	785 372

Au 31 décembre 2012, les ratios mentionnés dans les contrats d'emprunt sont respectés.

Note 13 – Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation :

En euros	31/12/2012	31/12/2011
Dettes fournisseurs	1 027 487	410 506
Dettes sur acquisitions d'immobilisations		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>1 027 487</i>	<i>410 506</i>
Dettes fiscales	617 010	155 533
Dettes sociales	240 308	55 583
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>857 318</i>	<i>211 116</i>
Avances et acomptes reçus		
Impôt sur les sociétés		
Autres dettes d'exploitation	99 919	2 204
Produits constatés d'avance (*)		244 000
Impôts différés - Passif		
<i>Autres dettes et comptes de régularisation</i>	<i>99 919</i>	<i>246 204</i>
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	1 984 724	867 826

(*) - Cf. note 6-1 de la présente annexe

Note 14 – Échéances des créances et des dettes d'exploitation :

En €uros	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà	Total
Avances et acomptes versés	83 891			83 891
Créances clients et assimilées				
Autres créances	1 331 375			1 331 375
Créances d'exploitation	1 415 266			1 415 266
Dettes financières non courantes	(204 640)	(513 681)	(67 500)	(785 821)
Dettes financières courantes				
Dettes fournisseurs et assimilées	(1 027 487)			(1 027 487)
Autres dettes	(957 237)			(957 237)
Dettes d'exploitation	(2 189 364)	(513 681)	(67 500)	(2 770 545)

Note 15 – Chiffre d'affaires et données sectorielles :

Le chiffre d'affaires constaté dans la consolidation du Groupe DELTA DRONE au titre de l'exercice 2012, correspond à une facturation de prestation de services « hors groupe » d'un montant de 6 378 euros. Il est rappelé que le Groupe est en phase de développement et de mise au point de ses productions. L'activité commerciale effective a démarré sur l'exercice 2013.

Les données sectorielles ne peuvent donc pas être renseignées au titre de l'exercice 2012.

Note 16 – Autres produits d'exploitation :

En €uros	31/12/2012	31/12/2011
Production stockée		
Production immobilisée	2 078 849	503 007
Subventions d'exploitation	30 000	
Transferts de charges	16 277	100
Autres produits	9 374	4
Total des autres produits d'exploitation	2 134 500	503 111

Note 17 – Amortissements et provisions :

En €uros	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	103 769	725
Immobilisations corporelles	89 259	4 266
Dotations nettes des reprises	193 028	4 992
Actifs circulants	11 526	
Risques et charges		
Ecarts d'acquisition		
Dotations nettes des reprises	11 526	
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	204 554	4 992

Note 18 – Autres charges d'exploitation :

Elles s'élèvent à 42 361 euros et correspondent en grande partie à des régularisations de comptes de tiers.

Note 19 – Résultat financier :

En Euros	31/12/2012	31/12/2011
Produits des participations		
Produits de cession de VMP		433
Autres intérêts et versements assimilés	725	754
Gains de change	57	
Reprises de provisions financières		
Total des produits financiers	782	1 188
Charges d'intérêts	(16 297)	(1 947)
Pertes de change	(5)	
Dotations aux provisions financières		
Total des charges financières	(16 302)	(1 947)
Résultat financier au 31/12/2012	(15 520)	(759)

Note 20 – Résultat exceptionnel :

En Euros	31/12/2012	31/12/2011
Produits sur opérations de gestion	1 698	
Produits sur opérations de capital	42 922	
Reprises de provisions exceptionnelles		
Total des produits exceptionnels	44 620	
Charges sur opérations de gestion	(2 224)	(300)
Charges sur opérations de capital	(42 851)	
Dotations aux provisions exceptionnelles	(5 315)	
Total des charges exceptionnelles	(50 390)	(300)
Résultat financier au 31/12/2012	(5 770)	(300)

Note 21 – Impôt sur les résultats :

La société n'a pas constaté d'impôt différé (actif & passif) au 31 décembre 2012 – cf. point 6-2-1.

En ce qui concerne l'imposition des résultats bénéficiaires à l'impôt sur les sociétés, la société DELTA DRONE bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante, et à ce titre, bénéficie au titre de l'exercice 2011 et 2012, d'une exonération totale d'impôt sur les sociétés.

Les autres entités consolidées ont quant à elles, réalisé des déficits au titre de 2012, induisant l'absence d'impôt à constater au titre de l'exercice.

Enfin, eu égard à son activité de recherche et de développement et compte tenu des moyens humains, techniques et financiers mobilisés pour la mise au point des prototypes de drones et des procédés embarqués, la société DELTA DRONE dépose depuis l'exercice 2011, des demandes de crédit d'impôt recherche.

Les modalités de calculs et de détermination de ces crédits d'impôt recherche ont été contrôlées par l'Administration fiscale en 2012, elle n'a procédé à aucun redressement (fonds) ni remise en cause (forme).

Le crédit impôt recherche 2012 s'établit à 268 001 euros contre 197 917 euros au titre de 2011.

Note 22 – Résultat par action :

Résultat de base :

Le résultat de base par action est calculé selon le référentiel français. Il est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

En €uros	31/12/2012	31/12/2011
Bénéfice (déficit) de la période	(481 544)	15 496
Nombre d'actions à la clôture	1 022 956	37 016
Résultat par actions	(0,47)	0,42

Résultat dilué :

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (2012) et des bons de souscription d'actions (2011) non encore exercés.

En €uros	31/12/2012	31/12/2011
Bénéfice (déficit) de la période	(481 544)	15 496
Nombre d'actions à la clôture utilisé pour le résultat dilué par action	1 064 206	39 196
Résultat par actions	(0,45)	0,40

Note 23 – Evènements postérieurs à la clôture :

Début 2013, les développements des applications métiers ont été poursuivis, la production industrielle de drones a été démarrée et les premières commandes clients reçues.

Les sociétés DATA DRONE et 3D LOISIRS ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à UAS CIVIL INTERNATIONAL.

La participation de 2% détenue par UAS CIVIL INTERNATIONAL dans la société mère J2E (cf note 3) a été cédée début 2013.

DELTA DRONE a pris le contrôle à 100% de DRONE SERVICES.

L'Assemblée Générale Mixte du 8 avril 2013 doit approuver la fusion absorption de UAS CIVIL INTERNATIONAL par DELTA DRONE, et la transformation de DELTA DRONE en société anonyme avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Le solde des avances OSEO et Région Rhône-Alpes de 150.000 € (cf note 11) a été encaissé par DELTA DRONE

Un emprunt d'un montant de 950 000 euros doit être mis en place début avril 2013 au sein de DELTA DRONE. Une garantie par nantissement de fonds de commerce doit être donnée par la société à cette occasion.

Note 24 – Engagements hors bilan :

Covenants :

La société DELTA DRONE a contracté des dettes dont le remboursement anticipé peut être exigé par les prêteurs en cas de non respect de certains ratios. Comme indiqué en note 12, la société DELTA DRONE respecte ces ratios au 31 décembre 2012.

Effets escomptés non échus (EENE) :

Aucun EENE n'est constaté au 31 décembre 2012.

Autres engagements donnés ou reçus :

Dans le cadre de la souscription d'un emprunt bancaire auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, d'un montant facial de 150 000 euros, une garantie par nantissement de fonds de commerce a été donnée par la société.

20.1.2. Comptes consolidés proforma établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

1 - BILAN ACTIF PROFORMA

En €uros	Au 31/12/2011 10 mois
ACTIF IMMOBILISE	
Ecarts d'acquisition	
Amortissements	
Net	
Immobilisations incorporelles	506 117
Amortissements et provisions	(725)
Net	505 392
Immobilisations corporelles	100 713
Amortissements et provisions	(4 267)
Net	96 446
Immobilisations financières	2 519
Provisions	
Net	2 519
Titres mis en équivalence	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	604 357
ACTIF CIRCULANT	
Stocks et en-cours	
Avances et acomptes versés	58 875
Créances clients et avances versées	291 824
Autres créances	427 349
Impôts différés - Actif	
Comptes de régularisation	3 219
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités et instruments de trésorerie	68 855
TOTAL ACTIF CIRCULANT	850 122
Activités cédées - Actif	
TOTAL DE L'ACTIF	1 454 479

2 - BILAN PASSIF PROFORMA

En €uros	Au 31/12/2011 10 mois
CAPITAUX PROPRES	
Capital	37 016
Primes	445 620
Réserves	
Réserves consolidés	
Résultat net	15 486
Provisions réglementées	
Subventions d'investissement	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE	498 122
Intérêts minoritaires	
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	498 122
Autres fonds propres	
Provisions	
<i>Dont écart d'acquisition négatif</i>	
<i>Dont provision pour risques des ME</i>	
<i>Dont provision pour impôts différés</i>	
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>	
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES ET PROVISIONS	
DETTES	
Emprunts obligataires	
Autres emprunts et dettes financières	88 441
Concours bancaires - Instruments financiers passif	90
Dettes fournisseurs et avances reçues	410 505
Autres dettes	213 321
Comptes de régularisation	244 000
Activités cédées - Passif	
TOTAL DES DETTES	956 357
TOTAL DU PASSIF	1 454 479

3 - COMPTE DE RESULTAT PROFORMA

En Euros	Au 31/12/2011 10 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Chiffre d'affaires	
Autres produits d'exploitation	503 111
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats et variation de stock	418 363
Impôts et taxes	3 147
Charges de personnel	257 915
Dotations aux amortissements et provisions	4 992
Autres charges d'exploitation	64
RESULTAT D'EXPLOITATION	(181 370)
Résultat des opérations faites en commun	
Produits financiers	1 189
Charges financières	1 947
RESULTAT FINANCIER	(758)
RESULTAT COURANT AVANT IS	(182 128)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(300)
Impôt sur les sociétés	(197 914)
Impôts différés	
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	15 486
Quote-part dans les résultats des sociétés ME	
Dotation aux amortissement des écarts d'acq.	
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	15 486
Intérêts minoritaires	
RESULTAT NET	15 486

4 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En €uros	31/12/2011 10 mois
Résultat net - Part groupe	15 486
Résultat net - Part minoritaires	
Dotation aux amortissements et provisions	954
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie	
<i>Capacité d'autofinancement</i>	16 440
Variation des frais financiers	
Variation nette d'exploitation	82 882
Variation nette hors exploitation	3 677
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	86 559
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	102 999
Opérations d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(506 117)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(8 234)
Acquisitions d'immobilisations financières	(2 519)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	(516 870)
Opérations de financement	
Augmentation de capital ou apports	482 636
Variation des autres fonds propres	
Endettement financier	
Désendettement financier	
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	482 636
Variation de la trésorerie :	68 765
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	
<i>Trésorerie de clôture</i>	68 765

5 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En €uros	Capital	Primes	Réserves	Réserves conso.	Résultat de la période	Total part du Groupe	Intérêts mino.	Total des capitaux propres
Augmentation de capital	37 016	445 620				482 636		482 636
Ecart de conversion								
Résultat de la période					15 486	15 486		15 486
Distribution de dividendes								
<i>Situation au 31/12/2011</i>	<i>37 016</i>	<i>445 620</i>			<i>15 486</i>	<i>498 122</i>		<i>498 122</i>

6 – NOTE AUX ETATS FINANCIERS PROFORMA :

6-1 – FAITS MARQUANTS :

Création de DELTA DRONE et de ses filiales :

DELTA DRONE a été créée en février 2011 dans le but de constituer le premier groupe français totalement intégré du secteur des drones civils à usage professionnel en France.

Tout au long de l'année 2011, DELTA DRONE a opéré sans aucune filiale ni participation.

Fin 2012, DELTA DRONE a signé deux accords commerciaux avec des sociétés nouvelles, en cours de création au 31 décembre 2011, DATA DRONE et 3D LOISIRS, leur conférant des licences exclusives d'exploitation, respectivement pour les secteurs « Montagne, mines et carrières » d'une part, et « Loisirs et sports » d'autre part.

Ces deux sociétés, à l'origine indépendantes, ont fait l'objet de prises de participation de DELTA DRONE, début 2012 avant de devenir, fin 2012, filiales à 100% de la société UAS CIVIL INTERNATIONAL, elle-même détenue à hauteur de 50,15% du capital et des droits de vote par DELTA DRONE.

Afin de permettre une comparaison des chiffres 2011 et 2012, et en conformité avec la position prise dans les comptes consolidés 2012 du groupe, la facturation correspondante de 244 000 € a été neutralisée dans le compte de résultat proforma 2011.

Les comptes 2011 ont été présentés en respectant les mêmes principes, règles et méthodes comptables que les comptes consolidés 2012.

Augmentations de capital :

Eu égard aux besoins de financement de son activité, deux augmentations de capital ont été constatées au sein de la société DELTA DRONE sur l'exercice 2011 :

- Une assemblée en date du 25/03/2011 a décidé une augmentation de capital de 4 903 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, avec une prime attachée de 44,90 euros.
- Une assemblée en date du 01/07/2011 a décidé une augmentation de capital de 4 113 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, avec prime attachée de 59,78 euros. Par ailleurs, la même assemblée a décidé l'attribution de 2 180 BSA à l'un des actionnaires historiques de la

société. Usant de sa délégation, le Président n'a procédé à l'augmentation de capital qu'en date du 31/03/2012.

Au 31/12/2011, le capital de la société est composé de 37 016 titres de 1 euro de valeur nominale.

6-2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

6-2-1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes PROFORMA 2011 ont été établis à partir des comptes sociaux de la société DELTA DRONE arrêtés au 31 décembre 2012. A ce titre, les comptes PROFORMA 2011 ont une durée exceptionnelle de 10 mois.

Les comptes PROFORMA de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Le passage du résultat net comptable issus des comptes sociaux de la société DELTA DRONE au résultat net comptable des comptes PROFORMA s'effectue de la manière suivante :

En Euros	31/12/2011 10 mois
<i>Résultat net comptable - Comptes sociaux</i>	259 486
Retraitement du Chiffre d'affaires en produits constatés d'avance	(244 000)
<i>Résultat net comptable - Comptes PROFORMA</i>	15 486

PRESENTATION :

L'objet même de l'élaboration des comptes proforma 2011 étant la comparaison avec les comptes consolidés 2012, ils ont été établis en respectant les mêmes règles de présentation des comptes consolidés 2012.

PRINCIPES COMPTABLES :

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le Groupe effectue essentiellement des prestations de services dont la reconnaissance tant en termes de chiffres d'affaires qu'en termes de marge repose sur la facturation des dites prestations.

Les prestations à facturer sont évaluées aux prix de vente et représentent la part de chiffre d'affaires non encore facturée selon le degré d'avancement de la prestation. Parallèlement, lorsque la prestation au client excède le revenu reconnu à l'avancement de la prestation, cet excédent est retraité en produit constaté d'avance.

Lorsque des avances et acomptes sont versés par les clients en contrepartie de l'avancement des travaux, ceux-ci figurent au passif du bilan et ne font pas l'objet de compensation avec les factures à établir qu'ils financent.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement :

Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont constatés à l'actif lorsqu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- Le projet en cause est nettement individualisé ;
- Le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ;
- Le coût du projet peut être distinctement établi.

Sur l'exercice 2011, l'ensemble des dépenses engagées constituent exclusivement des frais de développement par opposition aux frais de recherche fondamentale.

Les frais de recherche et de développement sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans. Cette durée d'amortissement est susceptible d'être revue et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective.

Autres immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ecarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation ou de contrôle (différence entre le coût d'acquisition à la juste valeur des titres et la quote-part des justes valeurs des actifs et des passifs à la date d'acquisition) sont inscrits :

- Sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan lorsqu'ils sont positifs ;
- Sous la rubrique « provisions pour risques et charges » au passif du bilan, lorsqu'ils sont négatifs.
- Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 15 à 20 ans.
- Au titre de l'exercice 2011, aucun écart d'acquisition, positif ou négatif, n'a été constaté par le Groupe.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10, notamment en ce qui concerne la décomposition des constructions selon une approche prospective. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- Agencements, installations 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau 5 à 10 ans
- Matériels informatiques : 3 ans

Crédit-bail :

Les biens acquis au moyen de contrats de crédit bail sont enregistrés en immobilisations à leur valeur brute. Corrélativement, la dette financière qui en résulte est inscrite au passif. Les montants

correspondant à l'option d'achat n'ont pas été indiqués à l'actif et au passif car il s'agit d'une éventualité.

A titre d'information, le montant des options d'achats au 31 décembre 2011 est de 926 €

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur valeur historique. Celles-ci sont dépréciées en cas de perte de valeur durable.

Stocks :

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des SICAV, des certificats de dépôts et des billets de trésorerie, valorisés à leur prix d'achat.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître des plus ou moins values, les moins values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Provisions :

Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Impôts différés :

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires d'imposition, des retraitements de consolidation ou de la constatation des déficits reportables. L'enregistrement des

impôts différés est constaté au regard de la situation fiscale de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence.

Ainsi, les impôts différés actifs sur déficits reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur imputation sur les bénéfices futurs est très probable.

Indemnités de départ à la retraite :

Aucun engagement de retraite n'est à indiquer au 31 décembre 2011 en ce qui concerne la société DELTA DRONE, aucun salarié ne disposant des droits nécessaires en termes, notamment, d'ancienneté.

La société n'a pas d'autres engagements significatifs en matière sociale.

Résultat exceptionnel :

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

Comptabilisation des instruments de couverture de change :

Lorsque la société est amenée à réaliser des affaires dites « multi-devises » l'exposant au risque de fluctuation des devises, elle est susceptible de se couvrir en recourant à des achats ou des ventes à terme de devises. Elle applique dès lors une comptabilité de couverture.

Au titre de l'exercice 2011, aucune opération de ce type n'a été réalisée par la société.

Conversion des dettes et créances libellées en devises :

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

Les différences de change latentes résultant de cette conversion sont enregistrées en résultat de la période.

6-3 – NOTES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RESULTAT ET LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE :

Note 1 – Immobilisations incorporelles :

Soit le tableau de variation suivant :

En Euros	Concessions et brevets	Frais d'établissement	Frais de développement	Fonds commercial	Immobilisations en-cours	Autres immos. incorporelles	Total
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions	1 735	1 375			503 007		506 117
Cessions							
Reclassements							
Dotations / Reprises (*)	(380)	(345)					(725)
Valeur nette comptable au 31/12/2011	1 355	1 030			503 007		505 392
Brut	1 735	1 375			503 007		506 117
Amortissements cumulés	(380)	(345)					(725)
Valeur nette comptable au 31/12/2011	1 355	1 030			503 007		505 392

(*) - Par convention, les chiffres siglés sont les dotations et les autres sont les reprises. Les montants indiqués correspondent au "net" dotations moins reprises

Les immobilisations en-cours au 31 décembre 2011 sont afférentes aux développements des procédés embarqués et aux développements de recherche et de développement.

Soit le tableau de répartition suivant :

En Euros Valeur nette comptable	France	Europe	USA	Russie	Amérique du sud	Asie / Inde	Total
Concessions et brevets	1 355						1 355
Frais d'établissement	1 030						1 030
Frais de développement							
Fonds commercial							
Immobilisations en-cours	503 007						503 007
Autres immos. incorporelles							
Valeur nette comptable au 31/12/2011	505 392						505 392

Note 2 – Immobilisations corporelles :

Soit le tableau de variation suivant :

En Euros	Terrains et constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Immobilisations en-cours	Autres immos. corporelles	Total
Variation de taux de change							
Juste valeur							
Acquisitions		55 495	31 429	6 604		7 184	100 712
Cessions							
Reclassements							
Dotations / Reprises (*)		(3 486)	(495)	(86)		(199)	(4 266)
Solde net à la clôture		52 009	30 934	6 518		6 985	96 446
Brut		55 495	31 429	6 604		7 184	100 712
Amortissements cumulés		(3 486)	(495)	(86)		(199)	(4 266)
Valeur nette comptable au 31/12/2011		52 009	30 934	6 518		6 985	96 446

(*) - Par convention, les chiffres siglés sont les dotations et les autres sont les reprises. Les montants indiqués correspondent au "net" dotations moins reprises

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement des contrats de crédit-bail pour une valeur brute de 93 K€ et un amortissement cumulé de 4 K€. L'impact du retraitement du crédit-bail est négligeable sur le résultat de la période.

Soit le tableau de répartition suivant :

En Euros Valeur nette comptable	France	Europe	USA	Russie	Amérique du sud	Asie / Inde	Total
Terrains et constructions							
Installations techniques	52 009						52 009
Matériel de transport	30 934						30 934
Mobilier et matériel informatique	6 518						6 518
Autres immos. corporelles							
Immobilisations en-cours	6 985						6 985
Valeur nette comptable au 31/12/2011	96 446						96 446

Note 3 – Immobilisations financières :

En Euros	Titres de participation	Titres immobilisés	Autres immobilisations financières (1)	Total
Variation de taux de change				
Acquisitions			2 519	2 519
Cessions				
Reclassements				
Dotations / Reprises (*)				
<i>Solde net à la clôture</i>			2 519	2 519
Brut			2 519	2 519
Dépréciations cumulées				
Valeur nette comptable au 31/12/2011			2 519	2 519

(*) - Par convention, les chiffres siglés sont les dotations et les autres sont les reprises.
Les montants indiqués correspondent au "net" dotations moins reprises

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés dans le cadre des contrats de locations souscrits par la société.

Note 4 – Stocks et en-cours :

En Euros	31/12/2011
Matières premières	
En-cours de production	
Produits finis	
Marchandises	
Autres approvisionnements	
<i>Valeur brute</i>	
Provisions sur matières premières et marchandises	
Provisions sur produits finis	
Provisions sur autres approvisionnements	
<i>Provisions pour dépréciation</i>	
Valeur nette au 31/12/2011	

Aucun stock n'est constaté dans les comptes 2011 de la société.

Note 5 – Clients et comptes rattachés :

En Euros	31/12/2011
Clients et comptes rattachés	291 824
Factures à établir	
Provisions	
Valeur nette au 31/12/2011	291 824

Le poste « clients » correspond aux facturations faites à DATA DRONE et 3D LOISIRS – DELTA DRONE DISTRIBUTION LOISIRS –

Note 6 – Autres créances :

En Euros	31/12/2011
Avances et acomptes versés	58 875
<i>Avances et acomptes</i>	<i>58 875</i>
Créances fiscales et sociales	188 041
Impôt sur les bénéficiaires	197 914
Autres créances d'exploitation	41 394
Impôts différés - Actif	
<i>Autres créances d'exploitation</i>	<i>427 349</i>
Valeur nette au 31/12/2011	486 224

Créances fiscales et sociales :

Les créances fiscales et sociales correspondent aux recouvrement restant à faire en la matière à la clôture de l'exercice 2011.

Impôts différés – Actif :

Aucun impôt différé – Actif n'a été détecté et comptabilisé au 31 décembre 2011.

Note 7 – Comptes de régularisation :

En Euros	31/12/2011
Charges constatées d'avance	3 219
Autres comptes de régularisation	
Valeur nette au 31/12/2011	3 219

Note 8 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement :

En Euros	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	
Provisions sur les valeurs mobilières de placement	
<i>Valeurs mobilières de placement nettes</i>	
Disponibilités	68 855
<i>Trésorerie - Actif</i>	<i>68 855</i>
Concours bancaires (cf. Note 12)	(90)
<i>Trésorerie - Passif</i>	<i>(90)</i>
Total de la trésorerie nette au 31/12/2011	68 765

Note 9 – Composition du capital :

En Euros	Nombre d'actions ordinaires	Valeur du nominale des actions	Montant du capital social
Création de la société	28 000	1	28 000
Augmentations (1)	9 016	1	9 016
Diminutions			
Au 31 décembre 2011	37 016		37 016

(1) – Soit les éléments suivants :

Augmentation du 25/03/2011 : création de 4 903 actions

Augmentation du 01/07/2011 : création de 4 113 actions

Les titres créés sur la période s'élèvent à 9 016 actions ordinaires.

Bons de Souscription d'Actions (BSA)

En juillet 2011, DELTA DRONE a attribué à l'un de ses actionnaires historiques, 2 180 BSA. Les BSA permettront de souscrire 2 180 nouvelles actions de 1 euro de valeur nominale avec une prime d'émission attachée de 59,78 euros.

Au 31 décembre 2011, les BSA n'ont pas encore été exercés et restent en circulation.

L'augmentation de capital résultant de l'exercice des 2 180 BSA sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration d'exercice desdits bons, accompagnée du bulletin de souscription.

Note 10 – Provisions pour risques et charges :

En Euros	Ecart d'acquisition	Provisions pour charges	Provisions pour risques	Provisions pour IDR	Total
Différences de change					
Dotations					
Reprises sur provisions utilisées					
Reprises sur provisions non utilisées					
Reclassements					
Solde net au 31/12/2011					

Aucune seule provision n'est constatée dans les comptes clos le 31 décembre 2011.

Note 11 – Autres fonds propres

En Euros	Subventions d'investissement (nettes)	Avances conditionnées	Montant des autres fonds propres
Création			
Augmentations			
Diminutions			
Au 31 décembre 2011			

Aucun « Autres fonds propres » n'est constaté dans les comptes clos le 31 décembre 2011.

Note 12 – Emprunts et dettes financières :

En Euros	Emprunts auprès des ets. de crédit	Crédit-bail	Emprunts obligataires	Dettes sur acquisitions de titres	Concours bancaires	Total
Différences de change						
Variations du périmètre						
Augmentations		92 479				92 479
Diminutions		(4 039)			(90)	(4 129)
Actualisations						
Solde net au 31/12/2011		88 441			(90)	88 351

Emprunts auprès des établissements de crédit :

Néant.

Dettes de crédit-bail :

Les contrats de crédit-bail sont afférents au financement de véhicules, de matériel informatiques et de matériels techniques.

Concours bancaires :

Au 31 décembre 2011, un découvert bancaire est constaté à hauteur de 90 € dans les comptes de la société.

Echéancier des emprunts :

En Euros	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts auprès des ets. de crédit				
Crédit-bail	32 824	55 617		88 441
Emprunts obligataires				
Dettes sur acquisitions de titres				
Dettes non courantes	32 824	55 617		88 441
Concours bancaires	90			90
Dettes courantes	90			90
Total des emprunts et dettes	32 914	55 617		88 531

Note 13 – Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation :

En €uros	31/12/2011
Dettes fournisseurs	410 506
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>410 506</i>
Dettes fiscales	155 533
Dettes sociales	55 583
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>211 116</i>
Avances et acomptes reçus	
Impôt sur les sociétés	
Autres dettes d'exploitation	2 204
Produits constatés d'avance (*)	244 000
Impôts différés - Passif	
<i>Autres dettes et comptes de régularisation</i>	<i>246 204</i>
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	867 826

(*) - Cf. note 6-1 de la présente annexe

Note 14 – Echéances des créances et des dettes d'exploitation :

En €uros	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà	Total
Avances et acomptes versés	58 875			58 875
Créances clients et assimilées	291 824			291 824
Autres créances	427 349			427 349
<i>Créances d'exploitation</i>	<i>778 048</i>			<i>778 048</i>
Dettes financières non courantes	(32 824)	(55 617)		(88 441)
Dettes financières courantes	(90)			(90)
Dettes fournisseurs et assimilées	(410 505)			(410 505)
Autres dettes	(213 321)			(213 321)
<i>Dettes d'exploitation</i>	<i>(656 740)</i>	<i>(55 617)</i>		<i>(712 357)</i>

Note 15 – Chiffre d'affaires et données sectorielles :

Suite au retraitement du chiffre d'affaires au 31 décembre 2011, les données sectorielles ne peuvent pas être renseignées au titre de cet exercice.

Note 16 – Autres produits d'exploitation :

En €uros	31/12/2011
Production stockée	
Production immobilisée	503 007
Subventions d'exploitation	
Transferts de charges	100
Autres produits	4
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	503 111

Note 17 – Amortissements et provisions :

En €uros	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	725
Immobilisations corporelles	4 266
<i>Dotations nettes des reprises</i>	<i>4 992</i>
Actifs circulants	
Risques et charges	
Ecart d'acquisition	
<i>Dotations nettes des reprises</i>	<i></i>
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	4 992

Note 18 – Autres charges d'exploitation :

Elles s'élèvent à 64 euros et correspondent en grande partie à des régularisations de comptes de tiers.

Note 19 – Résultat financier :

En €uros	31/12/2011
Produits des participations	
Produits de cession de VMP	433
Autres intérêts et versements assimilés	754
Gains de change	
Reprises de provisions financières	
<i>Total des produits financiers</i>	<i>1 188</i>
Charges d'intérêts	(1 947)
Pertes de change	
Dotations aux provisions financières	
<i>Total des charges financières</i>	<i>(1 947)</i>
Résultat financier au 31/12/2011	(759)

Note 20 – Résultat exceptionnel :

En €uros	31/12/2011
Produits sur opérations de gestion	
Produits sur opérations de capital	
Reprises de provisions exceptionnelles	
Total des produits exceptionnels	
Charges sur opérations de gestion	(300)
Charges sur opérations de capital	
Dotations aux provisions exceptionnelles	
Total des charges exceptionnelles	(300)
Résultat financier au 31/12/2011	(300)

Note 21 – Impôt sur les résultats :

La société n'a pas constaté d'impôt différé (actif & passif) au 31 décembre 2011 – cf. note 6 de la présente annexe.

En ce qui concerne l'imposition des résultats bénéficiaires à l'impôt sur les sociétés, la société DELTA DRONE bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante, et à ce titre, bénéficie au titre de l'exercice 2011 d'une exonération totale d'impôt sur les sociétés.

Enfin, eu égard à son activité de recherche et de développement et compte tenu des moyens humains, techniques et financiers mobilisés pour la mise au point des prototypes de drones et des procédés embarqués, la société DELTA DRONE a déposé au titre de l'exercice 2011, une demande de crédit d'impôt recherche.

Les modalités de calculs et de détermination de ces crédits d'impôt recherche ont été contrôlées par l'Administration fiscale en 2012, elle n'a procédé à aucun redressement (fonds) ni remise en cause (forme).

Le crédit impôt recherche 2011 s'établit à 197 917 euros.

Note 22 – Résultat par action :

Résultat de base :

Le résultat de base par action est calculé selon le référentiel français. Il est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

En €uros	31/12/2011
Bénéfice (déficit) de la période	15 496
Nombre d'actions à la clôture	37 016
Résultat par actions	0,42

Résultat dilué :

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de DELTA DRONE par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés, ajusté de l'impact maximal de l'exercice des bons de souscription d'actions non encore exercés.

En Euros	31/12/2011
Bénéfice (déficit) de la période	15 496
Nombre d'actions à la clôture utilisé pour le résultat dilué par action	39 196
Résultat par actions	0,40

Note – Engagements hors bilan :

Covenants :

Néant – Pas d'emprunt souscrit sur la période.

Effets escomptés non échus (EENE) :

Aucun EENE n'est constaté au 31 décembre 2011.

Autres engagements donnés ou reçus :

Néant.

20.1.3. Comptes sociaux établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/11
ACTIF			
<i>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</i>			
Immobilisations incorporelles			
<i>Frais d'établissement</i>	1 375	345	1 030
<i>Frais de recherche et de développement</i>			
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>	1 735	380	1 355
<i>Fonds commercial</i>			
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations corporelles			
<i>Terrains</i>			
<i>Constructions</i>			
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>			
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	8 234	229	8 005
<i>Immob. en cours / Avances & acomptes</i>	503 007		503 007
Immobilisations financières			
<i>Participations et créances rattachées</i>			
<i>Autres titres immobilisés</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	2 519		2 519
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	516 870	954	515 916
Stocks			
<i>Matières premières et autres approv.</i>			
<i>En cours de production de biens</i>			
<i>En cours de production de services</i>			
<i>Produits intermédiaires et finis</i>			
<i>Marchandises</i>			
Créances			
<i>Clients et comptes rattachés</i>	291 824		291 824
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	58 875		58 875
<i>Personnel</i>	1 000		1 000
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	197 914		197 914
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	187 041		187 041
<i>Autres créances</i>	41 394		41 394
Divers			
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>			
<i>Valeurs mobilières de placement</i>			
<i>Disponibilités</i>	68 855		68 855
<i>Charges constatées d'avance</i>	3 219		3 219
TOTAL ACTIF CIRCULANT	850 122		850 122
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
<i>Prime de remboursement des obligations</i>			
<i>Ecarts de conversion - Actif</i>			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	1 366 992	954	1 366 038

Bilan

	Net au 31/12/11
PASSIF	
<i>Capital social ou individuel</i>	37 016
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>	445 620
<i>Ecart de réévaluation</i>	
<i>Réserve légale</i>	
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	
<i>Réserves réglementées</i>	
<i>Autres réserves</i>	
<i>Report à nouveau</i>	
Résultat de l'exercice	259 485
<i>Subventions d'investissement</i>	
<i>Provisions réglementées</i>	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	742 121
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>	
<i>Avances conditionnées</i>	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
<i>Provisions pour risques</i>	
<i>Provisions pour charges</i>	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
Emprunts	
Découverts et concours bancaires	90
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	90
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	
<i>Emprunts et dettes financières diverses - Associés</i>	506
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	410 506
Personnel	33 601
Organismes sociaux	21 982
Etat, Impôts sur les bénéfices	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	152 828
Etat, Obligations cautionnées	
Autres dettes fiscales et sociales	2 706
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	211 117
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	1 698
<i>Produits constatés d'avance</i>	
TOTAL DETTES	623 917
<i>Ecart de conversion - Passif</i>	
TOTAL PASSIF	1 366 038

Compte de résultat

	du 25/02/11 au 31/12/11 11 mois
PRODUITS	
<i>Ventes de marchandises</i>	
<i>Production vendue</i>	244 000
<i>Production stockée</i>	
<i>Subventions d'exploitation</i>	
<i>Autres produits</i>	503 111
Total	747 111
CONSOMMATION M/SES & MAT	
<i>Achats de marchandises</i>	
<i>Variation de stock (m/ses)</i>	
<i>Achats de m.p & aut.approv.</i>	36 785
<i>Variation de stock (m.p.)</i>	
<i>Autres achats & charges externes</i>	387 052
Total	423 836
MARGE SUR M/SES & MAT	323 275
CHARGES	
<i>Impôts, taxes et vers. assim.</i>	3 147
<i>Salaires et Traitements</i>	220 004
<i>Charges sociales</i>	37 911
<i>Amortissements et provisions</i>	954
<i>Autres charges</i>	64
Total	262 080
RESULTAT D'EXPLOITATION	61 194
<i>Produits financiers</i>	1 188
<i>Charges financières</i>	511
Résultat financier	677
<i>Opérations en commun</i>	
RESULTAT COURANT	61 871
<i>Produits exceptionnels</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	300
Résultat exceptionnel	-300
<i>Participation des salariés</i>	
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	-197 914
RESULTAT DE L'EXERCICE	259 485

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS DELTA DRONE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011, dont le total est de 1 366 038 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 259 485 euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, recouvrant la période du 25/02/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/02/2012 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2011 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		1 375		1 375
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 735		1 735
Immobilisations incorporelles		3 110		3 110
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers		7 184		7 184
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 050		1 050
- Immobilisations corporelles en cours		503 008		503 007
Immobilisations corporelles		511 242		511 241
- Participations évaluées par mise en				
- Prêts et autres immobilisations financières		2 519		2 519
Immobilisations financières		2 519		2 519
ACTIF IMMOBILISE		516 871		516 870

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 110	511 242	2 519	516 871
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 110	511 242	2 519	516 871
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
<i>Frais de constitution</i>	1 030	33,33
<i>Frais de premier établissement</i>		
<i>Frais d'augmentation de capital</i>		
Total	1 030	

[1] à subdiviser éventuellement

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 503 008 euros

Les premiers mois d'activité de l'entreprise ont été essentiellement consacrés à la fabrication et à la mise au point d'un prototype. Cet actif, en cours de finalisation à la fin de l'exercice, a été valorisé au coût direct de production majoré d'une quote part des frais généraux.

Immobilisations financières

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		345		345
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		380		380
Immobilisations incorporelles		725		725
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers		199		199
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		30		30
Immobilisations corporelles		229		229
ACTIF IMMOBILISE		954		954

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	725	229	954
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	725	229	954
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	2 519		2 519
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	291 824	291 824	
<i>Autres</i>	486 225	486 225	
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	3 219	3 219	
Total	783 786	781 267	2 519
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>Divers - produits à recevoir</i>	39 144
Total	39 144

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 37 016,00 euros décomposé en 37 016 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
<i>Titres composant le capital social au début de l'exercice</i>		
<i>Titres émis pendant l'exercice</i>	37 016	1,00
<i>Titres remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Titres composant le capital social à la fin de l'exercice</i>	37 016	1,00

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	90	90		
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	410 506	410 506		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	211 117	211 117		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes</i>	2 204	2 204		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	623 917	623 917		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</i>				
- envers les associés				

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs - fact. non parvenues</i>	41 276
<i>Banque - Intérêts courus à payer</i>	90
<i>Dettes provis. pr congés à payer</i>	11 896
<i>Charges sociales s/congés à payer</i>	2 044
<i>Charges fiscales s/congés à payer</i>	146
<i>Etat - autres charges à payer</i>	2 560
Total	58 012

Régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Locations immobilières d'avance</i>	3 219		
Total	3 219		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 125 euros

20.2. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.2.1. Rapport d'audit du contrôleur légal relatif aux comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

AcC

Alpes Commissaire aux Comptes

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

ALAIN ÉTÉVENT
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Honoraire près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur*

THIERRY GENEVE
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

PHILIPPE BAU
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur*

FREDERIC CHEVALLIER
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

DAVID MARION
Manager Associé

ARNAUD VIVIER
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

SAS DELTA DRONE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les
comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Ce rapport contient 4 pages

Et 25 pages d'annexes

SAS DELTA DRONE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2012, sur :

- ♦ Le contrôle des comptes consolidés de la société SAS DELTA DRONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ♦ La justification de nos appréciations ;
- ♦ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'Annexe « Principes comptables – Méthodes d'évaluation », qui indiquent notamment que les comptes 2011 donnés à titre de comparatif, ont été établis pro forma.

II – JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les options retenues dans le choix d'application des principes comptables et dans leurs modalités de mise en œuvre sont présentées dans la rubrique « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons procédé à l'analyse des méthodes utilisées et à la vérification par sondage de leur application, notamment en ce qui concerne la comparabilité des comptes consolidés établis. Nous estimons que ces règles et méthodes comptables sont correctement appliquées, conformes à la réglementation française, et ne présentent pas de caractère inapproprié.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe. Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Grenoble, le 29 mars 2013
Le Commissaire aux Comptes
ALPES COMMISSAIRE AUX COMPTES


Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

20.2.2. Rapport d'audit du contrôleur légal relatif aux comptes proforma établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

ACC
ALPES COMMISSAIRE AUX COMPTES

30 - 32 avenue Félix Viallet
38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO FIDOGEST

4 place du Champ de Foire
42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 1 533 188 Euros

530 740 562 RCS Grenoble

Siège social : 12 rue Ampère – 38000 GRENOBLE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS PRO FORMA**

Exercice clos le 31 décembre 2011

ACC
ALPES COMMISSAIRE AUX COMPTES

30 – 32 avenue Félix Viallet
38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO FIDOGEST

4 place du Champ de Foire
42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 1 533 188 Euros

530 740 562 RCS Grenoble

Siège social : 12 rue Ampère – 38000 GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PRO FORMA

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Membres du Directoire,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société DELTA DRONE, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2011, telles qu'elles sont jointes au présent rapport.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins de permettre une comparaison entre les chiffres 2011, non consolidés, car les filiales étaient en cours de constitution fin 2011, et les chiffres 2012 consolidés.

De par leur nature même, ces informations décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité le 17 avril 2013, à partir des comptes annuels de DELTA DRONE établis au 31 décembre 2011 et ayant fait l'objet d'un audit du Cabinet ALPES COMMISSAIRE AUX COMPTES ; cet audit a été réalisé selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Cet audit a conduit le Cabinet ALPES COMMISSAIRE AUX COMPTES à exprimer une opinion sans réserve, ni observation sur ces comptes.

SA DELTA DRONE
Rapport des CAC sur les INFORMATIONS PRO FORMA
Exercice clos le 31 décembre 2011

Page 2

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société DELTA DRONE pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

⇒ les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;

⇒ cette base est conforme aux méthodes comptables de la société.

Grenoble et Roanne, le 29 avril 2013.

Les Commissaires aux Comptes

ACC
ALPES COMMISSAIRE AUX COMPTES



Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

EXCO FIDOGEST



Jean-Michel LANNES
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

20.2.3. Rapport d'audit du contrôleur légal relatif aux comptes sociaux établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

ACC

Alpes Commissaire aux Comptes

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ALAIN ETIEVENT
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Honoraire près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur*

THIERRY GENEVE
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

PHILIPPE BAU
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur*

FREDERIC CHEVALLIER
*Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes*

DAVID MARION
Manager Associé

ARNAUD VIVIER
Expert-Comptable

SAS DELTA DRONE

**Rapport Général
du Commissaire aux Comptes**

**Comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2011**

Ce rapport contient 5 pages et 19 pages d'annexes

SAS DELTA DRONE**Rapport Général du Commissaire aux Comptes**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2011, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société DELTA DRONE SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Préalablement, nous attirons votre attention sur la note liminaire de l'annexe précisant que l'exercice 2009, premier exercice d'activité de votre société, a une durée exceptionnelle de 10 mois, couvrant la période allant du 25 février au 31 décembre 2011.

Les options retenues dans le choix d'application des principes comptables et dans leurs modalités de mise en œuvre sont présentées dans l'annexe des comptes annuels. Nous avons procédé à l'analyse des méthodes utilisées et à la vérification par sondage de leur application.

Par ailleurs, eu égard à l'activité de votre société et aux travaux réalisés dans le cadre de la mise au point du prototype de votre drone, nous avons porté une attention particulière sur la valorisation du poste « immobilisations en-cours » et sur l'appréhension du crédit impôt recherche calculé à la clôture de l'exercice.

La revue de la méthodologie employée ainsi que la validation des éléments chiffrés intégrés aux différents calculs opérés, ont permis de s'assurer du niveau d'activation des travaux effectués sur le prototype et de valider le montant du crédit impôt recherche demandé au titre de l'année 2011.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

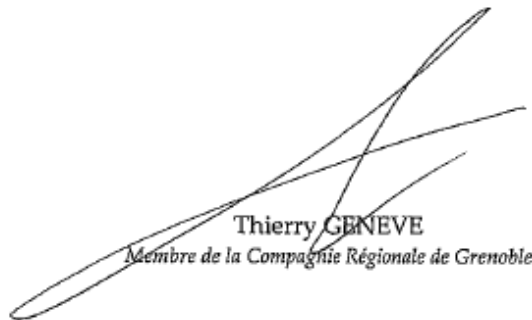
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

AcC

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Grenoble, le 4 avril 2012
Le Commissaire aux Comptes

ALPES COMMISSAIRE AUX COMPTES



Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

20.3. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières établies sont les comptes annuels de l'exercice 2012.

20.4. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES

Néant.

20.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

20.5.1. Dividendes versés au cours des deux derniers exercices

Néant.

20.5.2. Politique de distribution de dividendes

Compte tenu de la stratégie de développement envisagée par le Groupe, il n'est pas prévu d'engager à court terme une politique de versement de dividendes.

Cependant, le Directoire de la Société réévaluera régulièrement l'opportunité de verser un dividende en considérant les conditions générales de l'environnement économique, les conditions spécifiques à son secteur d'activité, les résultats du Groupe, sa situation financière, les intérêts de ses actionnaires ainsi que tout autre facteur qu'il jugera pertinent.

20.6. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent Offering Circular, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que le Groupe n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent Offering Circular.

En revanche, Delta Drone a assigné une entreprise (non concurrente) pour contrefaçon de la marque « DRONE 2.0 », déposée et protégée par Delta Drone tant au niveau national qu'europpéen.

La société en cause a en effet déposée postérieurement à Delta Drone auprès de l'INPI la marque « AR DRONE 2.0 ».

Seule une audience de référé devant le Tribunal de Grande Instance de Paris a eu lieu en date du 25 mars 2013, où il a été décidé : par ordonnance de jugement rendue le 9 avril 2013, de débouter chacune des parties de ses demandes de mesures immédiates et conservatoires.

Le débat de fond n'a ainsi pas encore débuté. Dès lors l'importance des dommages intérêts qui seraient éventuellement versés à la Société ne peut être déterminée à ce stade.

20.7. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Depuis février 2013, date de production et de livraison des premiers vecteurs aériens, les drones ont été utilisés ou sont en cours d'utilisation dans le cadre de plusieurs contrats de services PTC (voir paragraphe 6.3.1.1) contractés avec ERDF, Vicat Granulats, l'exploitant céréalier Scafrui et un cabinet indépendant de géomètres-experts.

Parallèlement, de nombreuses démonstrations techniques et commerciales ont été réalisées ou sont programmées à très court terme, qui sont de nature à faire évoluer de manière très significative le volume prévisible d'activité du Groupe au cours des prochaines semaines. Pour bien mesurer l'ampleur de ces opérations commerciales, il est pertinent de citer deux exemples très récents :

- Le 12 avril 2013, Delta Drone a fêté la date anniversaire de la publication de la réglementation DGAC en présence de la ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, accompagnées du préfet de l'Isère et du député maire de Grenoble
- Le 20 avril 2013, à l'occasion du match de rugby de Top 14 Grenoble-Toulon, dans un stade comble (plus de 22 000 spectateurs) et devant les caméras de Canal Plus, Delta Drone a réalisé une première mondiale, le drone déposant avant le coup d'envoi le ballon au centre du terrain.

Le modèle de développement retenu par Delta Drone est cohérent avec le caractère très innovant du secteur : la plupart des clients souhaitent démarrer par des contrats PTC pour s'acclimater au nouvel outil, avant de progressivement basculer vers des contrats FT24.

L'évolution du nombre de contrats et de la répartition du chiffre d'affaires réalisé selon les types de contrats sera le paramètre prépondérant du rythme de développement du Groupe. Leur utilisation combinée permettra en outre de mieux gérer un carnet de commandes prévu en fort accroissement, en privilégiant souvent de manière transitoire et dans une première phase les contrats PTC, en avant-garde de contrats FT24. (cf. 6.4.3.1 et 6.4.3.4).

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 8 avril 2013.

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.2. MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

À la Date de l'Offering Circular, le capital de la Société s'élève à 1 684 006,00 € divisé en 6 736 024 actions ordinaires de 0,25 € de nominal chacune, entièrement libérées.

21.2.1. Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.2.2. Acquisition par la Société de ses propres actions.

Dans sa vingt-sixième résolution, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 8 avril 2013, statuant en matière ordinaire et sous la condition suspensive de l'admission des titres de la Société aux négociations sur NYSE Alternext Paris, a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions légales et réglementaires, pendant une période de 18 mois à compter de cette date, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant le capital social. Les objectifs fixés par ladite assemblée d'un tel programme de rachat d'actions sont, par ordre de priorité, les suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation
- remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société

Il est précisé, qu'à la Date de l'Offering Circular, la Société ne détient aucune de ses actions.

21.2.3. Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A la Date de l'Offering Circular, les titres donnant accès au capital sont les suivants :

Bénéficiaire des BSPCE	Date du Procès-verbal du Président attribuant les BSPCE	Nombre de BSPCE anciens	Nombre de BSPCE nouveaux
Loïc DEBBISHOP	29-juin-12	2 750	11 000
Paul FAYS-LONG	29-juin-12	2 750	11 000
Emmanuel MINAIRE	29-juin-12	2 750	11 000
Amandine PERROT	29-juin-12	2 750	11 000
Nina CLAVERIA	29-juin-12	2 750	11 000
Rémi ROHART	29-juin-12	2 750	11 000
Walid ACHOUR	29-juin-12	2 750	11 000
Julien DEVILLERS	29-juin-12	2 750	11 000
Juliette BROGNART	31-déc.-12	2 750	11 000
Stéphane GAMET	31-déc.-12	2 750	11 000
Zen ZAHO	31-déc.-12	2 750	11 000
Laurent DOIRE	31-déc.-12	8 250	33 000
Dominique Lavault	31-déc.-12	2 750	11 000
Total		41 250	165 000

Par décision du 25 avril 2012, l'Assemblée Générale des associés a délégué au Président sa compétence à l'effet d'émettre et d'attribuer un nombre maximum de 41 250 BSPCE.

Le Président de la Société a par la suite émis 41 250 BSPCE par décisions en date du 29 juin 2012 et du 31 décembre 2012. Les BSPCE pourront être exercés par leur titulaire entre le 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2016 à condition qu'ils soient toujours salariés de la Société à cette date.

Afin de préserver les droits des titulaires lors de la division du nominal des actions et l'attribution de quatre actions nouvelles pour chaque action ancienne détenue, il a été procédé à un ajustement par décision du Directoire en date du 8 avril 2013, aux termes duquel chaque BSPCE ancien donne droit à quatre BSPCE nouveaux, le prix de souscription d'une action nouvelle auquel donne droit chaque BSPCE nouveau étant divisé par quatre, passant de 3,69 euros à 0,92 euro.

21.2.4. Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 8 avril 2013 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité / Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
20 ^{ème} résolution : délégation de compétences au Directoire en matière d'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce)	26 mois 7 juin 2015	800 000 €	Fixé par le Directoire et résultant de la construction du livre d'ordres
21 ^{ème} résolution : délégation de compétences au Directoire en matière d'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, et L. 411-2, II du Code monétaire et financier)	26 mois 7 juin 2015	800 000 €	Fixé par le Directoire et résultant de la construction du livre d'ordres
22 ^{ème} résolution : délégation de compétences au Directoire en matière d'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes (L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce, et L. 411-2, I du Code monétaire et financier)	26 mois 7 juin 2015	800 000 €	Fixé par le Directoire et résultant de la construction du livre d'ordres
23 ^{ème} résolution ; délégation de compétences au Directoire en matière d'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce)	26 mois 7 juin 2015	800 000 €	Fixé par le Directoire et résultant de la construction du livre d'ordres
24 ^{ème} résolution : délégation de compétences au Directoire en matière d'augmentation du capital social en cas de demandes excédentaires (L. 225-129-2 et L. 225-135-1 du Code de commerce)	26 mois 7 juin 2015		
27 ^{ème} résolution : Autorisation au Directoire de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions (L. 225-109 du Code de commerce)	24 mois 7 avril 2015	10% du capital social	
Plafond global des délégations de compétence des 20 ^{ème} , 21 ^{ème} , 22 ^{ème} , 23 ^{ème} et 24 ^{ème} résolutions ci-dessus		1 000 000 €	

* Ce plafond est porté globalement à 10 000 000 d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créance.

21.2.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.2.5.1. Historique du capital social

21.2.5.2. Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature de l'opération	Cédant	Bénéficiaire	Nombre de titres créés ou transférés ¹	% du capital	Prix total
25 février 2011	Constitution	NA	Ensemble des actionnaires fondateurs de la Société	28 000	100%	28 000 €
31 mars 2011	Augmentation de capital par souscription en numéraire	NA	Jean-Paul Cheno	545	1,66% ²	25 016 €
31 mars 2011	Augmentation de capital par souscription en numéraire	NA	C2P France	3 268	9,93% ²	150 001 €
31 mars 2011	Augmentation de capital par souscription en numéraire	NA	Maya Group	1 090	3,31% ²	50 031 €
4 juillet 2011	Augmentation de capital par souscription en numéraire	NA	Montagne et Neige Développement	4 113	11,11% ²	249 988 €
24 janvier 2012	Cession d'actions	Frédéric Serre	Jean-François Blas	784	2,01% ²	32 654 €
24 janvier 2012	Augmentation de capital par souscription en numéraire	NA	Vendôme Corporate	1 233	3,16% ²	99 365 €
24 janvier 2012	Augmentation de capital par souscription en	NA	Jean-François Blas	740	1,90% ²	59 977 €
31 mars 2012	Augmentation de capital en numéraire	NA	Vendôme Corporate	2 986	6,42% ²	242 015 €
31 mars 2012	Augmentation de capital en numéraire	NA	Pierre Tourrette	2 097	4,51% ²	169 961 €
31 mars 2012	Augmentation de capital en numéraire	NA	M-P. Deloche	246	0,53% ²	19 938 €
31 mars 2012	Augmentation de capital par conversion de Bons de Souscription d'actions	NA	Maya Group	2 180	4,69% ²	132 500 €

¹ Il est rappelé que le nominal des actions a été divisé par 4 en date du 8 avril 2013

² Pourcentage calculé sur le capital post-augmentations en date du même jour

25 avril 2012	Augmentation de capital par incorporation de prime	NA	L'ensemble des actionnaires de la Société ont reçu 21 actions nouvelles pour 1 action ancienne	976 458	100%	NA
29 mars 2013	Transfert interne au Groupe MND ¹	Montagne et Neige Développement	Montagne et Vallée	89 747	5,85%	253 086 € ¹
29 mars 2013	Transfert interne au Groupe MND ¹	Montagne et Neige Développement	Equity 5	739	0,05%	2 084 € ¹
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	C2P France	55 798	3,64% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Jean-Paul Cheno	6 792	0,44% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Montagne et Vallée	150 650	9,83% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Equity 5	1 242	0,08% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Jean-François Blas	35 834	2,34% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Vendôme Corporate	24 380	1,59% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Pierre Tourrette	62 284	4,06% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	SART	55 798	3,64% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	LFK	18 584	1,21% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Michel Saint-Martin	8 142	0,53% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Frédéric Serre	15 640	1,02% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Olivier Baratelli	8 142	0,53% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Philippe Mattia	13 524	0,88% ²	NA
8 avril 2013	Fusion-absorption de la société UASCI	NA	Geras & Co	53 452	3,49% ²	NA
14 juin 2013	Transfert de propriété	Michel Saint-Martin	Didier Plasse	12 000	0,20%	NA
25 juin 2013	Augmentation de capital	NA	Flottant	603 272	9,84%	2 950 000,08 €

¹ La société MND qui détenait 90 486 actions de la Société (soit 8,85% du capital, alors fixé à 1 022 956 €) a souhaité reclasser à l'intérieur de son groupe l'intégralité desdites actions qui ont été transmises aux associés de MND au prorata de leur participation au capital soit 89 747 actions à la société Montagne et Vallée et 739 actions à la société de managers Equity5

² Pourcentage calculé sur le capital post-augmentation de capital liée à la fusion

21.2.5.3. Evolution de la répartition du capital depuis le 24 février 2011

	Situation au 25 février 2011		Situation au 31 décembre 2011		Situation au 31 décembre 2012	
	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote*	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote*	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote*
J2E ²	27 216	97,20%	27 216	73,52%	598 752	58,53%
C2P France ³			3 268	8,83%	71 896	7,03%
Montage et Vallée ⁴			4 113	11,11%	90 486	8,85%
Maya Group SAS ⁵			1 090	2,94%	71 940	7,03%
Vendôme Corporate					92 818	9,07%
Total actionnaires détenant plus de 5%	27 216	97%	35 687	96,40%	925 892	90,51%
Frédéric Serre ⁶	784	2,80%	784	2,12%	0	0,00%
Pierre Tourrette					46 134	4,51%
Total mandataires sociaux	784	3%	784	2,12%	46 134	4,51%
Jean-Paul Cheno			545	1,47%	11 990	1,17%
Jean-François Blas					33 528	3,28%
Michel-Pierre Deloche					5 412	0,53%
Total autres actionnaires	0	0%	545	1%	50 930	4,98%
Total	28 000	100%	37 016	100%	1 022 956	100%

* Il n'existait pas de droits de vote double jusqu'à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 8 avril 2013.

21.2.5.4. Répartition du capital et des droits de vote à la Date de l'Offering Circular

Le tableau ci-dessous détaille l'actionnariat de la Société à la Date de l'Offering Circular :

² Société contrôlée, au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce, par Frédéric Serre

³ Société dont Christian Viguié (membre et Président du Conseil de surveillance) est Président et détient 33,3% du capital.

⁴ Société dont Xavier Gallot-Lavallée (membre du Conseil de surveillance) est Président et dont il exerce le contrôle.

⁵ Société dont Philippe Mattia (membre du Conseil de surveillance) est Président et dont il exerce le contrôle

⁶ Participation directe de Frédéric Serre, Président du Directoire, à laquelle il convient d'ajouter la participation indirecte via la société J2E.

A la Date de l'Offering Circular				
Actionnaires	Actions		Droits de vote ¹	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
J2E ²	2 395 008	35,6%	2 503 872	36,5%
C2P France	510 776	7,6%	523 848	7,6%
Montagne et Vallée	961 588	14,3%	961 588	14,0%
Maya Group	287 760	4,3%	292 120	4,3%
Vendôme Corporate	468 792	7,0%	468 792	6,8%
Pierre Tourrette	433 672	6,4%	433 672	6,3%
Frédéric Serre	62 560	0,9%	62 560	0,9%
Jean-Paul Cheno	75 008	1,1%	77 188	1,1%
Jean-François Blas	277 448	4,1%	277 448	4,0%
Michel-Pierre Deloche	21 648	0,3%	21 648	0,3%
Equity5	7 924	0,1%	7 924	0,1%
SART	223 192	3,3%	223 192	3,3%
GERAS&CO	213 808	3,2%	213 808	3,1%
LFK	74 336	1,1%	74 336	1,1%
Philippe Mattia	54 096	0,8%	54 096	0,8%
Olivier Baratelli	32 568	0,5%	32 568	0,5%
Michel Saint-Martin	20 568	0,3%	20 568	0,3%
Didier Plasse	12 000	0,2%	12 000	0,2%
Flottant	603 272	9,0%	603 272	8,8%
Total	6 736 024	100%	6 864 500	100%

¹ A ce jour, il n'existe pas de droits de vote doubles. Toutefois, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 8 avril 2013 a adopté, sous la condition suspensive de l'introduction des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris de nouveaux statuts. Ces derniers accordent, dans leur article 31.2 un droit de vote à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom de la Société. Ce tableau anticipe l'entrée en vigueur du droit de vote double

² Société contrôlée, au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce, par Frédéric Serre

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes d'actionnaires ni d'action de concert entre les actionnaires.

21.3. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 8 avril 2013, dont certaines n'entreront en vigueur qu'à compter de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris.

21.3.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Toutes activités d'études techniques, de conseil, d'assistance, de maîtrise d'œuvre, de fabrication, de distribution et de commercialisation, sous toutes formes, de tous systèmes téléopérés et services associés et notamment de drone à usage civil ; la conception et la fabrication de tous matériels électronique, de toutes pièces en matériaux composites, et plus généralement de toutes pièces mécaniques
- Toutes activités de prestations de services auprès de toutes entreprises, notamment toutes prestations d'ingénierie
- L'achat, la vente et plus généralement la distribution ou le négoce, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, de tous produits (et/ou services) en relation avec la microélectronique, la microinformatique, la visualisation et le modélisme ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension

21.3.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes de Surveillance et de direction.

Conseil de Surveillance (*article 18 des statuts*)

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion où il peut être porté à vingt-quatre.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée du mandat de la personne morale qu'il représente. En cas de décès, de démission ou de révocation du représentant permanent, la

personne morale doit le notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, et donner l'identité du nouveau représentant permanent.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de cinq (5) années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction.

En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de Surveillance sont soumises à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif.

Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance *(article 19 des statuts)*

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Le Conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présente une demande motivée en ce sens.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout membre du Conseil peut donner, par tous moyens écrits (lettre, fax, mail, etc.), mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil de Surveillance, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- examen des comptes annuels et consolidés présentés par le Directoire,
- nomination des membres du Directoire et du Président du Directoire,
- proposition à l'assemblée générale de la révocation des membres du Directoire,
- nomination du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil participant à la séance.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance *(article 20 des statuts)*

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération.

Il désigne le Président du Directoire et, éventuellement, les Directeurs Généraux.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

Il autorise les conventions réglementées visées à l'article 23 des statuts.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le Conseil de Surveillance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Cumul des mandats *(article 21 des statuts)*

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de membre du directoire ou de directeur général unique de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf dérogation prévue par la loi.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf dérogation prévue par la loi.

Sans préjudice des dispositions précédentes, une même personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français. Par dérogation à ces dispositions, ne sont pas pris en compte pour le calcul de ce plafond les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance exercés par cette personne dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la société dont elle est directeur général, membre du directoire, directeur général unique, administrateur ou membre du Conseil de surveillance. Pour l'application de ces dispositions, l'exercice de la direction générale par un administrateur est décompté pour un seul mandat.

Toute personne physique qui se trouve en infraction avec les dispositions relatives au cumul doit se démettre de l'un de ses mandats dans les trois mois de sa nomination, ou du mandat en cause dans les trois mois de l'événement ayant entraîné la disparition de l'une des conditions fixées par la loi en cas de dérogation. A l'expiration de ce délai, la personne est démise d'office et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance *(article 22 des statuts)*

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres. Il peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats à eux confiés.

La rémunération du Président et du Vice-Président est fixée par le Conseil.

Conventions réglementées *(article 23 des statuts)*

Toute convention intervenant entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, soit directement ou indirectement, soit par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il en est de même pour les conventions intervenant entre la Société :

- et une autre entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du conseil de surveillance de l'entreprise
- et l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %
- et la société contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce une société actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales.

Règlement intérieur

Le Conseil de Surveillance a décidé de préciser dans un règlement intérieur adopté au cours de sa première réunion, intervenue en date du 8 avril 2013 les règles déontologiques et les principes du gouvernement d'entreprise auxquels adhèrent les membres du Conseil et d'en organiser la mise en œuvre.

Ce règlement intérieur décrit ainsi, d'une part les missions et compétences du Conseil de Surveillance, son fonctionnement et d'autre part les droits et obligations des membres du Conseil.

Conformément aux principes de bonne gouvernance, le membre du Conseil de Surveillance exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère être la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Chaque membre du Conseil de Surveillance s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner du Directoire, d'autres membres du Conseil de Surveillance, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers.

Chaque membre du Conseil de Surveillance, même non-indépendant, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il s'engage à vérifier que les décisions de la Société ne favorisent pas une partie ou catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

Les membres du Conseil de Surveillance ont l'obligation de faire à part au Conseil dès leur entrée en séance de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, sur les sujets évoqués à l'ordre du jour et doivent dès lors s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

Le Conseil de Surveillance peut recommander à un membre en fonction dont il estime qu'il est en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente, de présenter sa démission.

Directoire – Composition *(article 14 des statuts)*

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, nommés par le Conseil de surveillance. Le nombre peut être porté à sept, si les actions de la Société viennent à être admises aux négociations sur un marché réglementé.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de la Société.

Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Les membres du Directoire ne peuvent être révoqués que par décision prise l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la Société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

Le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire sont fixés par le Conseil de surveillance dans l'acte de nomination.

Durée des fonctions des membres du Directoire (*article 15 des statuts*)

Le Directoire est nommé pour une durée de cinq ans expirant lors de la première réunion du Conseil de Surveillance tenue après le cinquième anniversaire de cette nomination.

Le Conseil de Surveillance peut, en cours de mandat du Directoire, nommer un nouveau membre du Directoire. La décision d'augmenter le nombre de membres du Directoire par rapport à celui fixé lors de sa nomination ne peut être prise qu'avec l'accord du Président du Directoire.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance pourvoit dans les deux mois au remplacement du poste vacant, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire. Il peut aussi, avec l'accord du Président du Directoire, décider de réduire le nombre de membres du Directoire et de ne pas pourvoir au remplacement du poste vacant.

Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Le membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de surveillance.

Organisation et fonctionnement du Directoire (*article 16 des statuts*)

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité simple des membres présents.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents et celui des membres absents.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Directoire ou par un de ses membres, et, en cours de liquidation, par le liquidateur.

Les membres du Directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la Société, ni avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la Société.

Pouvoirs et obligations du Directoire (*article 17 des statuts*)

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

En cas de refus du Conseil d'autoriser une des opérations visées ci-dessus, le Directoire peut, s'il le juge utile, convoquer extraordinairement une Assemblée Générale Ordinaire qui pourra accorder l'autorisation en cause et tirer toutes conséquences du différend surgi entre les organes sociaux.

Le Directoire convoque les Assemblées Générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Le Directoire, concurremment avec l'Assemblée Générale, a la qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

21.3.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.3.3.1. Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve de l'application des dispositions légales et réglementaires.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins.

21.3.3.2. Droits aux bénéfices, actif social et boni de liquidation

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

21.3.3.3. Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

21.3.3.4. Droit préférentiel de souscription

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

21.3.3.5. Limitation des droits de vote

Néant.

21.3.3.6. Titres au porteur identifiable

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte individuel au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées Générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société, après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus et au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus. Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

21.3.3.7. Rachat par la Société de ses propres actions.

Se référer au paragraphe 21.1.3.

21.3.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.3.5. Mise en place d'un contrat de liquidité

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des transactions, la Société compte conclure un contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance.

Pour mémoire, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date 8 avril 2013 a délégué au Directoire, pour une durée de 18 mois, le pouvoir de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société. La Société procédera à l'information du marché préalablement à la mise en œuvre de ce programme dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

21.3.6. Assemblées générales d'actionnaires

Généralités (*article 25 des statuts*)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions ou de valeurs mobilières d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions ou valeurs mobilières de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales (*article 26 des statuts*)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq (35) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée.

La convocation est effectuée quinze (15) jours avant la date de l'Assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des Assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six (6) jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ordre du jour (*article 27 des statuts*)

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant une fraction du capital social prévue par la loi et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de points ou de projets de résolutions.

Les auteurs de la demande transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte.

L'examen de la résolution est subordonné à la transmission d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement.

Tout actionnaire peut adresser au Directoire des questions écrites. Ces questions écrites sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Directoire ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée.

Accès aux Assemblées – Pouvoirs (*article 28 des statuts*)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85, II du Code de commerce.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, son partenaire pacsé ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Droit de communication des actionnaires (*article 29 des statuts*)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux (*article 30 des statuts*)

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance ou par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Quorum – Majorité (*article 31 des statuts*)

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et ayant le droit de vote, sauf dans les assemblées spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions privées du droit de vote en application des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins.

Assemblée Générale Ordinaire (*article 32 des statuts*)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Assemblée Générale Extraordinaire (*article 33 des statuts*)

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Assemblées Spéciales (*article 34 des statuts*)

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

21.3.7. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.3.8. Franchissements de seuils statutaires

Il n'existe pas, à la Date de l'Offering Circular, de dispositions statutaires établissant des franchissements de seuils statutaires au-delà des dispositions légales de l'article L. 233-7 du Code de commerce.

21.3.9. Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital autre que la reprise des dispositions légales applicables aux Sociétés Anonymes.

22. CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits aux chapitres 20.7 passés avec les clients du Groupe et 6.4.1.2 avec les partenaires dans le cadre de recherche et développement, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans l'Offering Circular ;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication de l'Offering Circular.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations relatives à la filiale Drone Services SAS figurent aux chapitres 7, 8, 9 de la première partie du présent Offering Circular.

DEUXIEME PARTIE

1. PROCÉDURE D'ADMISSION SUR NYSE ALTERNEXT PARIS

1.1. OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'admission des actions de la Société sur le marché NYSE Alternext Paris a pour objectif de :

- de renforcer la notoriété et la crédibilité de la Société vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires ;
- de faciliter ses augmentations de capital futures afin d'assurer le développement de son activité ;
- de pouvoir profiter d'éventuelles opérations de croissance.

La levée de fonds sera allouée aux objets suivants :

- renforcement des fonds propres de la Société ;
- financement de la croissance.

1.2. ACTIONS DONT L'ADMISSION SUR ALTERNEXT EST DEMANDEE

Nombre d'actions émises avant le Placement Privé	6 132 752
Nombre d'actions émises dans le cadre du Placement Privé	603 272
Nombre d'actions cédées dans le cadre du Placement Privé	0
Nombre d'actions admises aux négociations	6 736 024
Valeur nominale des actions	0,25 €
Prix par action dans le cadre du Placement Privé	4,89€
Nature et forme	Au nominatif ou au porteur
Jouissance	Courante
Libellé des actions	DELTA DRONE
Code ISIN	FR0011522168
Mnémonique	ALDR
Mode de cotation	Continu

1.3. PLACEMENT PRIVE PREALABLE A L'ADMISSION

Le 25 juin 2013, il a été procédé à un placement privé (le « **Placement Privé** ») auprès d'un cercle restreint d'investisseurs dont certains investisseurs qualifiés d'un montant total de 2 950 000,08 euros, soit 603 272 actions nouvelles au prix de 4,89 euros par titre de 0,25 euro de nominal et 4,64 euros de prime d'émission.

Une demande d'admission des actions de la Société aux négociations sur NYSE Alternext Paris a été déposée auprès d'Euronext Paris, selon les dispositions prévues au chapitre 3.4.2. des Règles des Marchés Alternext.

1.4. AUTORISATIONS EN VERTU DESQUELLES EST REALISE LE PLACEMENT PRIVE

L'Assemblée Générale Mixte en date du 8 avril 2013 a délégué au Directoire la mise en œuvre de l'augmentation de capital de 800.000 €(en nominal) dans le cadre d'un placement privé.

En vertu de cette délégation de compétence qui lui a été conférée, le Directoire de la Société, dans sa séance du 25 juin 2013, a décidé des modalités de l'émission des 603 272 actions nouvelles au prix de 4,89 €

1.5. ETABLISSEMENT FINANCIER EN CHARGE DE L'ADMISSION

Oddo & Cie
Listing Sponsor
12 boulevard de la Madeleine
75009 Paris

1.6. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Néant

1.7. ENGAGEMENT D'ABSENTION

Néant

1.8. CALENDRIER

Assemblée Générale approuvant les résolutions	8 avril 2013
Validation de la demande d'admission aux négociations par le Conseil d'administration d'Euronext Paris S.A.	21 juin 2013
Directoire arrêtant les modalités définitives de l'augmentation de capital	25 juin 2013
Publication de l'avis NYSE-Euronext	26 juin 2013
Règlement-livraison	27 juin 2013
Première Cotation	28 juin 2013

2. INFORMATIONS DE BASE

2.1. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Synthèse des capitaux propres et de l'endettement financier net

Le tableau ci-dessous présente l'état des capitaux propres et de l'endettement net de la Société au 30 avril 2013 conformément aux recommandations du CESR (CESR 127).

Capitaux Propres et endettement (au 30/04/2013)	en milliers d'euros
Total des dettes financières courantes	247
Faisant l'objet de garanties	-
Faisant l'objet de nantissements	219
Sans garantie ni nantissement	28
Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	1,135
Faisant l'objet de garanties	-
Faisant l'objet de nantissements	915
Sans garantie ni nantissement	220
Capitaux propres hors résultat	2,338
Capital social	1,533
Réserve légale	546
Autres réserves	259
Autres fonds propres	750
Avances remboursables OSEO et Région Rhône-Alpes	750

Endettement financier net (au 30/04/2013)		en milliers d'euros
A	Trésorerie	744
B	Equivalents de trésorerie	20
C	Titres de placement	-
D	Liquidités (A) + (B) + (C)	764
E	Créances financières à court terme	0
F	Dettes bancaires court terme	-
G	Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	247
H	Autres dettes financières à court terme	-
I	Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	247
J	Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	-517
K	Emprunts bancaires à plus d'un an	1,135
L	Obligations émises	-
M	Autres emprunts à plus d'un an	-
N	Endettement financier net à moyen et long terme (K) + (L) + (M)	1,135
O	Endettement financier net (J) + (N)	617

3. INFORMATIONS TECHNIQUES

3.1. SERVICE TITRES

CM-CIC Securities
6 avenue de Provence
75441 Paris Cedex 09

3.2. CONTRAT DE LIQUIDITE

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des transactions, la Société a conclu un contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 8 avril 2013 a approuvé un programme de rachat d'actions de la Société d'une durée de 18 mois. La Société procédera à l'information du marché préalablement à la mise en œuvre de ce programme dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

4. DILUTION

4.1. INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES PAR ACTION

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres au 30 avril 2013 et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent Offering Circular) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (en euros)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,38
Après émission de 603 272 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,79

4.2. INCIDENCE DE L'ÉMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

L'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital à la date du présent Offering Circular) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1%
Après émission de 603 272 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,91%

5. RISQUES LIES A L'ADMISSION DES TITRES DE LA SOCIETE SUR ALTERNEXT

5.1. LES ACTIONS DE LA SOCIETE N'ONT PAS ETE PREALABLEMENT COTEES ET SONT SOUMISES AUX FLUCTUATIONS DE MARCHE

Les actions de la Société, jusqu'à leur admission aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris, n'auront fait l'objet d'aucune cotation sur un marché réglementé. Le prix du Placement Privé ne présage pas des performances du prix de marché des actions de la Société à la suite de leur admission aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris. Le cours qui s'établira postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris est susceptible de varier significativement par rapport au prix du Placement Privé. Bien que la Société ait demandé l'admission de ses actions aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris, il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour ses actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, le prix de marché de ses actions pourrait en être affecté.

5.2. VOLATILITE DU PRIX DE MARCHE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales. Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant le marché de la logistique, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés ;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité de la Société ou à la Société elle-même ;
- des annonces portant sur des modifications de l'actionnariat de la Société ;
- des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ou des collaborateurs clés de la Société ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.).

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société

5.3. LA CESSION D'UN NOMBRE IMPORTANT D'ACTIONS DE LA SOCIETE POURRAIT AVOIR UN IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE COURS DES ACTIONS

Les principaux actionnaires de la Société détiennent plus de 70% du capital de la Société au moment de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE-Alternext Paris. La

décision de ces actionnaires de céder tout ou partie de leur participation sur le marché, ou la perception qu'une telle cession est imminente, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société.

5.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DE LA SOCIETE

Compte tenu de sa stratégie de développement envisagée, la Société n'entend pas, à la date de l'Offering Circular, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.

Cependant, le Directoire de la Société réévaluera régulièrement l'opportunité de verser un dividende en considérant les conditions générales de l'environnement économique, les conditions spécifiques à son secteur d'activité, les résultats de la Société, sa situation financière, les intérêts de ses actionnaires ainsi que tout autre facteur qu'il jugera pertinent.

5.5. LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE NE BENEFICIERONT PAS DES GARANTIES ASSOCIEES AUX MARCHES REGLEMENTES

Les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. De plus, la nature de l'opération réalisée n'implique pas le respect des règles de l'offre au public de titres financiers.

Néanmoins, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires seront offertes aux actionnaires conformément aux règles d'organisation du marché NYSE Alternext Paris, qui est un marché organisé.

5.6. LA SOCIETE POURRAIT A L'AVENIR FAIRE À NOUVEAU APPEL AU MARCHÉ, AFIN DE FAIRE FACE A SES BESOINS DE FINANCEMENT

Le Placement Privé réalisé par la Société doit lui permettre d'accélérer son développement commercial. Il ne peut cependant être exclu qu'à l'avenir, la Société face à nouveau appel au marché afin de faire face des besoins de financement complémentaires, notamment en cas d'accélération et/ou de décalage de ce développement commercial. Il existe donc un risque de dilution pour les actionnaires qui ne prendraient pas part à ces éventuelles futures levées de fonds.

Glossaire

<i>COD</i>	Cartographie à la demande
<i>CTOL</i>	Conventional TakeOff and Landing (atterrissage et décollage conventionnel)
<i>DGAC</i>	Direction Générale de l'Aviation Civile
<i>EEM</i>	Expert Métier Maintenance
<i>FTC</i>	Contrats de service de 24 mois
<i>MNT</i>	Modèle numérique de terrain
<i>PTC</i>	Contrats de service « à la mission »
<i>RDSM</i>	Recherche et Développement Spécifique Métier
<i>UAVIS</i>	Unmanned Aerial Vehicle Information System
<i>VTOL</i>	Vertical TakeOff and Landing (atterrissage et décollage vertical)